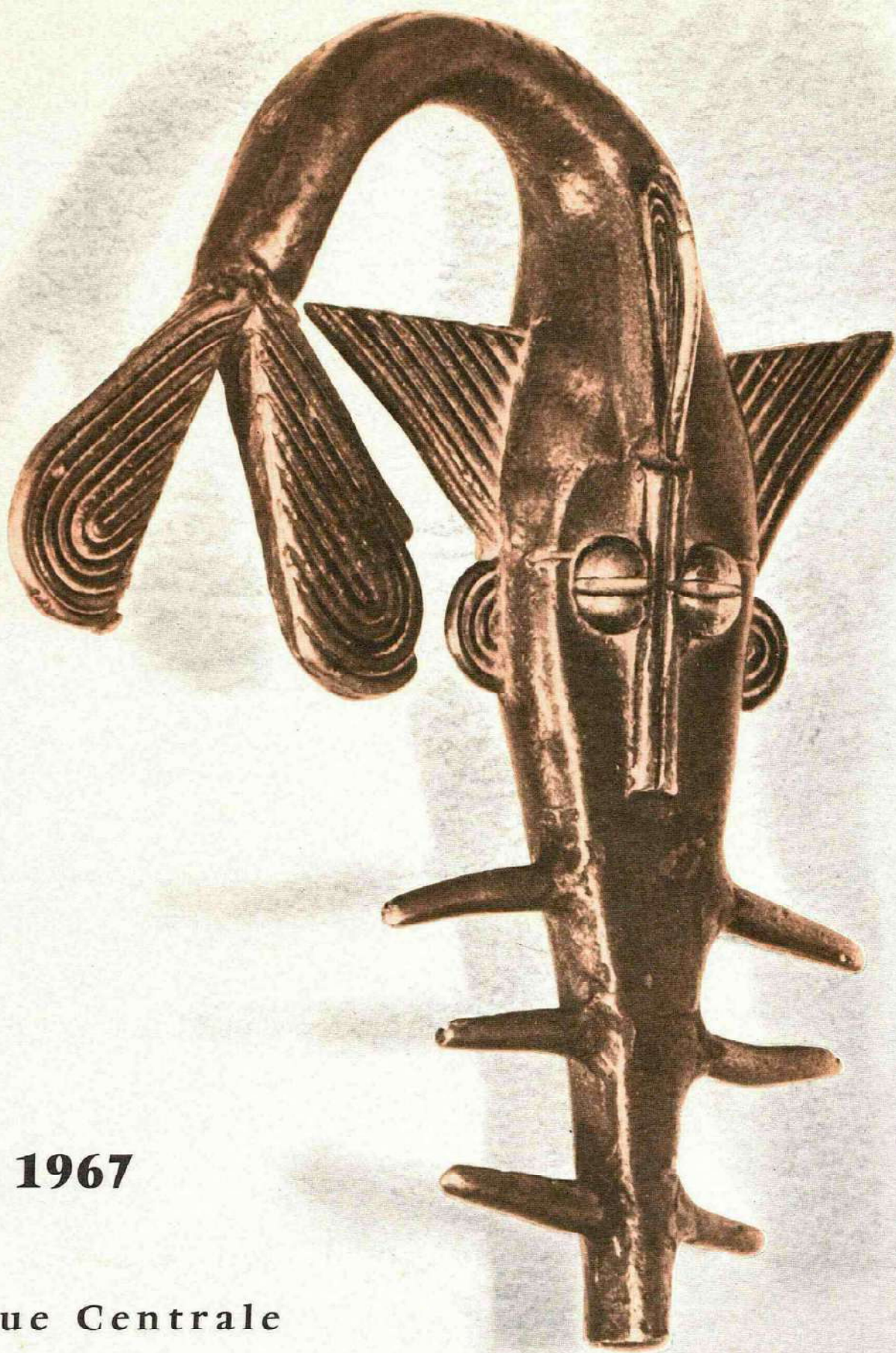


22
20
130
(12)



1967

Banque Centrale

des États de l'Afrique de l'Ouest



Reproduction de la médaille
gravée par R. JOLY
et éditée par la Monnaie de Paris
pour le cinquième anniversaire
de l'Union Monétaire Ouest Africaine



La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, dont le cinquième exercice d'activité est ici retracé, est l'organisme public international constitué par sept Etats de l'ouest africain pour assurer en commun la gestion de leur monnaie commune.

L'Union Monétaire Ouest Africaine, ainsi établie par le Traité du 12 mai 1962, groupe les sept Républiques de :

COTE D'IVOIRE

MAURITANIE

DAHOMEY

NIGER

HAUTE-VOLTA

SÉNÉGAL

TOGO

**BANQUE CENTRALE
DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**

CONSEIL D'ADMINISTRATION *

PRÉSIDENT : M. El Hadj COURMO BARCOURGNÉ

Représentants de la République de Côte d'Ivoire :

M. Konan BEDIE, Ministre délégué aux Affaires Economiques et Financières.
M. Mohamed T. DIAWARA, Ministre délégué au Plan.

Représentants de la République du Dahomey :

M. Pascal CHABI KAO, Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan.
M^e Bertin BORNA, Ancien Ministre.

Représentants de la République de Haute-Volta :

M. Tiémoko Marc GARANGO, Ministre des Finances et du Commerce.
M. Pierre-Claver DAMIBA, Ministre du Plan et des Travaux Publics.

Représentants de la République Islamique de Mauritanie :

M. SIDI MOHAMED DIAGANA, Ministre des Finances.
M. MOKHTAR OULD HAIBA, Ministre de la Planification et du Développement Rural.

Représentants de la République du Niger :

M. El Hadj COURMO BARCOURGNÉ, Ministre des Finances.
M. BARKIRE ALIDOU, Ministre des Affaires Economiques, du Commerce et de l'Industrie.

* Composition au 29 février 1968.

Représentants de la République du Sénégal :

M. Jean COLLIN, Ministre des Finances.

M. Habib THIAM, Ministre du Plan et du Développement.

Représentants de la République Togolaise :

M. Boukari DJOBO, Ministre des Finances et de l'Economie.

M. Edouard KODJO, Secrétaire Général au Ministère des Finances et de l'Economie.

Représentants de la République Française :

M. Henri BISSONNET, Conseiller Maître à la Cour des Comptes.

M. René CASTETS, Directeur au Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères chargé de la Coopération.

M. Daniel DEGUEN, Directeur adjoint au Ministère de l'Economie et des Finances.

M. Pierre DEHAYE, Directeur des Monnaies et Médailles.

M. André POSTEL-VINAY, Directeur Général de la Caisse Centrale de Coopération Economique.

M. Gabriel RATTIER, Directeur Général de l'Escompte à la Banque de France.

M. Marcel THERON, Directeur Général des Services Etrangers de la Banque de France.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Robert JULIENNE

**BANQUE CENTRALE
DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
COMITÉS MONÉTAIRES NATIONAUX***

République de Côte d'Ivoire :

Président : *M. Konan BEDIE, Ministre délégué aux Affaires Economiques et Financières.

Membres : *M. Mohamed T. DIAWARA, Ministre délégué au Plan.

M. Jean-Baptiste AMETHIER, Directeur des Finances Extérieures et du Crédit.

M. Edouard EBAGNITCHIE, Député à l'Assemblée Nationale.

M. Claude SECHAUD, Directeur de la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale.

République du Dahomey :

Président : *M. Pascal CHABI KAO, Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan.

Membres : *M^e Bertin BORNA, Ancien Ministre.

M. Marius AKUESON, Trésorier-payeur du Dahomey.

M. Noël AGOSSOU VIADENOU, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Dahomey.

M. Gilles Florent YEHOUESSI, Chargé des Relations bancaires au Cabinet du Ministre des Finances et des Affaires Economiques.

République de Haute-Volta :

Président : *M. Tiémoko Marc GARANGO, Ministre des Finances et du Commerce.

Membres : *M. Pierre-Claver DAMIBA, Ministre du Plan et des Travaux Publics.

M. François KABORE, Directeur du Cabinet du Ministre des Finances.

M. Pierre TAHITA, Directeur du Plan.

M. Jean-Baptiste ZOUNGRANA, Chef de bureau des Services financiers.

* Composition au 29 février 1968.

* Membres du Conseil d'administration de la Banque Centrale.

République Islamique de Mauritanie :

Président : *M. SIDI MOHAMED DIAGANA, Ministre des Finances.

Membres : *M. MOKHTAR OULD HAIBA, Ministre de la Planification et du Développement Rural.

M. PAPA DAOUDA FALL, Ministre de l'Industrie, de l'Artisanat et des Mines.

M. HAMOUD OULD ABDEL WEDOUD, Secrétaire Général du Ministre de la Planification.

M. AHMED OULD DADDAH, Conseiller Economique et Financier du Président de la République.

République du Niger :

Président : *M. BARKIRE ALIDOU, Ministre des Affaires Economiques, du Commerce et de l'Industrie.

Membres : *M. El Hadj COURMO BARCOURGNÉ, Ministre des Finances.

M. BOUBOU HAMA, Président de l'Assemblée Nationale.

M. KARIMOU GOUKOYE, Commissaire Général au Développement.

M. OUMAROU MOUSSA, Directeur à la Banque de Développement de la République du Niger.

République du Sénégal :

Président : *M. Jean COLLIN, Ministre des Finances.

Membres : *M. Habib THIAM, Ministre du Plan et du Développement.

M. Daniel CABOU, Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat.

M. Charles-Henri GALLENCA, Président de la Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie.

M. Adama DIALLO, Directeur du Mouvement général des fonds au Ministère des Finances.

République Togolaise :

Président : *M. Boukari DJOBO, Ministre des Finances et de l'Economie.

Membres : *M. Edouard KODJO, Secrétaire Général au Ministère des Finances et de l'Economie.

M. Jean TEVI, Directeur du Service des Douanes.

M. Henri DOGO, Directeur des Etudes et du Plan au Ministère du Commerce, de l'Industrie, du Tourisme et du Plan.

M. Paul DOVI-AKUE, Conseiller Technique à l'Office des Produits Agricoles du Togo.

* Membres du Conseil d'administration de la Banque Centrale.

SOMMAIRE

I. <u>L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE</u>	
<u>EN 1966-1967 :</u>	I
1.1 - <i>L'évolution de la production et des recettes de l'agriculture</i>	3
1.2 - <i>Les bois et les mines</i>	15
1.3 - <i>L'industrie</i>	19
1.4 - <i>L'aide financière extérieure</i>	23
1.5 - <i>Les échanges extérieurs</i>	35
2. <u>L'ÉVOLUTION DE LA MONNAIE ET DU CRÉDIT :</u>	45
2.1 - <i>L'évolution générale de la situation monétaire</i>	47
2.2 - <i>L'évolution générale des crédits à l'économie</i>	60
2.3 - <i>La contribution des institutions monétaires au financement à moyen et long terme</i>	65
2.4 - <i>L'évolution des crédits à court terme</i>	73
2.5 - <i>Le financement des crédits à court terme et le concours de la Banque Centrale</i>	81
2.6 - <i>L'application de la réglementation bancaire</i>	87

2.7 - Les Trésors publics et le fonctionnement du système monétaire.....	93
2.8 - Les liquidités monétaires des particuliers et entreprises.....	101
2.9 - Les réserves extérieures de l'Union Monétaire	109
2.10 - La libération générale des relations financières extérieures.....	119

L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE ET LES RÉSULTATS FINANCIERS

<u>DE SON EXPLOITATION EN 1966-1967</u>	<u>125</u>
3.1 - L'administration de la Banque Centrale	127
3.2 - Les services de la Banque Centrale	129
3.3 - Le contrôle des comptes de la Banque Centrale.....	131
3.4 - Les résultats financiers de l'exercice 1966-1967	132
3.5 - Bilan de la Banque Centrale au 30 septembre 1967	134

ANNEXES

I. - Situations comptables de la Banque Centrale et situations statistiques de l'émission monétaire	135
II. - Avenant du 2 juin 1967 à la Convention de compte d'opérations du 20 mars 1963	147
III. - Taux des opérations pratiquées par la Banque Centrale	148
IV. - Réglementation des relations financières extérieures des Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Répertoire des textes	150
V. - Statistiques annexes	155



(Photo Service Information Sénégal)

L'ÉCONOMIE OUEST AFRICAINE

EN 1967

**Tableau N° 1 : Principales productions agricoles commercialisées
dans l'ensemble des Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine**

CAMPAGNES	Arachides décortiquées	Café	Cacao	Palmistes (a)	Coton (en graine)
Tonnes					
1958-1959	594.000	170.355	63.555	74.517	13.829
1959-1960	596.000	136.682	71.366	97.603	18.905
1960-1961	679.000	196.198	107.422	71.227	17.867
1961-1962	713.000	110.460	93.985	68.505	15.104
1962-1963	636.000	202.278	114.006	69.213	30.591
1963-1964	694.000	281.133	112.121	75.921	27.083
1964-1965	733.000	211.697	165.117	91.517	34.157
1965-1966	887.000	286.882	128.095	81.886	42.316
1966-1967	770.000	137.350	165.979	59.900	67.471
Pourcentages					
1958-1959 à 1959-1960.....	+ 1,4	- 19,8	+ 12,3	+ 31,0	+ 36,7
1959-1960 à 1960-1961.....	+ 13,9	+ 43,5	+ 50,5	- 27,0	- 5,5
1960-1961 à 1961-1962.....	+ 5,0	- 43,6	- 12,5	- 3,8	- 15,5
1961-1962 à 1962-1963.....	- 10,8	+ 83,1	+ 21,3	+ 1,0	+ 102,5
1962-1963 à 1963-1964.....	+ 6,7	+ 38,9	- 1,7	+ 9,7	- 11,5
1963-1964 à 1964-1965.....	+ 5,6	- 24,7	+ 47,3	+ 20,5	+ 26,1
1964-1965 à 1965-1966.....	+ 21,0	+ 35,5	- 22,4	- 10,5	+ 23,9
1965-1966 à 1966-1967.....	- 13,2	- 52,1	+ 29,6	- 26,8	+ 59,4

(a) Exportations et (en 1965 et 1966) livraisons à l'Huilerie de palmistes de Cotonou.

I.I - L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DES RECETTES DE L'AGRICULTURE

Du ciel, des autres et d'eux-mêmes dépend l'économie des Etats de l'Union Monétaire, mais la part des responsabilités respectives dans son évolution durant la période 1^{er} octobre 1966-30 septembre 1967, à laquelle est consacré ce rapport, n'est pas aisée à établir.

Elle nous porte cependant à nous rappeler que la dépendance du climat est la plus dure de celles qui pèsent sur les sociétés technologiquement peu évoluées et les économies essentiellement agricoles.

C'est en effet à de mauvaises conditions climatiques que paraît devoir être imputée la faible récolte de café commercialisée en 1966-1967 : moins de 138.000 tonnes, alors que le niveau des 200.000 tonnes paraissait définitivement dépassé.

Production commercialisée de café

	<u>1965-1966</u>	<u>1966-1967</u>	<u>Variation</u>
	Tonnes		± %
Côte d'Ivoire	272.566	130.776	— 52,0
Togo	13.588	5.480	— 59,0
Dahomey	<u>727</u>	<u>1.094</u>	<u>+ 50,5</u>
Total	286.881	137.350	— 52,1

Cette réduction de moitié de la seconde des plus importantes productions agricoles monnayées de l'Union Monétaire a été accompagnée d'une contraction du cinquième de la récolte d'arachides du Sénégal.

Les deux plus importantes économies de l'Union, celles de Côte d'Ivoire et du Sénégal, se sont ainsi trouvées frappées chacune dans leur principale production ; il importait de le noter dès le début de ce rapport, car l'évolution de la monnaie et du crédit qu'il retrace en porte la marque.

Tableau N° 2 : Café - Production commercialisée

CAMPAGNES	Côte d'Ivoire	Dahomey	Togo	Total
Tonnes				
1955-1956	113.800	1.230	7.800	122.830
1956-1957	95.700	676	6.500	102.876
1957-1958	110.000	386	3.760	114.146
1958-1959	157.128	1.183	12.044	170.355
1959-1960	131.485	629	4.568	136.682
1960-1961	184.308	1.985	9.905	196.198
1961-1962	96.956	1.782	11.722	110.460
1962-1963	194.639	984	6.655 *	202.278
1963-1964	261.212	1.225	18.696 *	281.133
1964-1965	202.188	937	8.572 *	211.697
1965-1966	272.566	727	13.588 *	286.882
1966-1967	130.776	1.094	5.480 *	137.350

* Y compris triages : 420 tonnes en 1962-1963, 2.140 tonnes en 1963-1964, 1.314 tonnes en 1964-1965, 1730 tonnes en 1965-1966 et 937 tonnes en 1966-1967.

Tableau N° 3 : Arachides - Production commercialisée

CAMPAGNES	Sénégal	Dahomey	Haute-Volta	Niger	Togo	Total
Tonnes d'arachides						
	en coques		décortiquées			
1955-1956	539.000	8.100	3.200	97.800	3.000	489.000
1956-1957	713.000	9.093	3.300	79.100	1.800	592.000
1957-1958	831.000	11.321	5.350	100.200	3.402	702.000
1958-1959	711.000	1.973	4.100	82.795	275	594.000
1959-1960	744.000	14.051	2.000	57.556	1.875	596.000
1960-1961	830.000	13.000	4.500	76.719	3.475	679.000
1961-1962	901.000	4.218	3.251	66.668	1.426	713.000
1962-1963	767.000	4.030	5.693	91.846	2.795	636.000
1963-1964	798.000	4.820	5.504	114.131	2.681	694.000
1964-1965	870.000	2.270	5.595	106.361	2.076	733.000
1965-1966	1.011.000	3.822	8.372	156.082	3.377	887.000
1966-1967	786.000	6.236	10.879	191.307	3.829	770.000

Cette marque n'a pas été cependant aussi accusée qu'on aurait pu le craindre, et telle est sans doute la constatation la plus réconfortante laissée par l'exercice écoulé que cette résistance à une conjoncture défavorable. Les raisons en sont multiples, la première étant les progrès de la plupart des autres productions.

Si des conditions climatiques particulières au Sénégal ont défavorisé sa production d'arachides, elles ont, par contre, fait atteindre de nouveaux records dans toutes les autres régions productrices de l'ouest africain, celles de l'Union Monétaire particulièrement.

Récolte commercialisée d'arachides

		<u>1965-1966</u>	<u>1966-1967</u>	<u>Variation</u>
		Tonnes		± %
Sénégal	(A. c.)	1.011.000	786.000	— 22,3
Niger	(A. d.)	156.082	191.307	— 22,6
Haute-Volta	(A. d.)	8.372	10.879	— 29,9
Dahomey	(A. d.)	3.822	6.236	— 63,2
Togo	(A. d.)	3.377	3.829	+ 13,4
Total	(A. d.)	887.000	762.000	— 14,1
Gambie	(A. c.)	120.406	131.099	— 8,9
Nigeria Nord	(A. d.)	992.000	1.042.855	+ 5,0

A. c. = Arachides en coques.
A. d. = Arachides décortiquées.

Se poursuivant depuis cinq ans, la croissance de la production du Niger mérite particulièrement d'être relevée.

Une contraction, qu'il nous faut, par contre, particulièrement déplorer, est celle de la production d'huile de palme et de palmistes du Dahomey.

Production d'huile de palme et de palmistes du Dahomey

	<u>1965-1966</u>	<u>1966-1967</u>	<u>Variation</u>
	Tonnes		± %
a) <u>Société Nationale des Huileries du Dahomey</u>			
Huile de palme	9.792	6.790	— 31,0
Huile de palmistes	20.431	17.171	— 16,0
b) <u>Exportations de palmistes</u>	5.012	4.771	— 5,0

Tableau N° 4 : Cacao - Production commercialisée

CAMPAGNES	COTE D'IVOIRE			TOGO			Total général
	Campagne principale	Campagne interm.	Total	Campagne principale	Campagne interm.	Total	
Tonnes							
1956-1957	70.059	1.848	71.907	2.097	862	2.959	74.866
1957-1958	41.810	3.686	45.496	4.272	838	5.110	50.606
1958-1959	46.528	9.242	55.770	6.404	1.381	7.785	63.555
1959-1960	52.709	9.314	62.023	7.737	1.606	9.343	71.366
1960-1961	88.016	6.791	94.807	11.957	658	12.615	107.422
1961-1962	78.725	3.818	82.543	10.740	702	11.442	93.985
1962-1963	91.702	11.336	103.038	7.597	3.371	10.968	114.006
1963-1964	88.493	9.726	98.219	11.305	2.597	13.902	112.121
1964-1965	126.811	20.718	147.529	14.957	2.631	17.588	165.117
1965-1966	108.698	4.589	113.287	13.293	1.515	14.808	128.095
1966-1967	139.302	10.360	149.662	15.528	789	16.317	165.979

Tab.eau N° 5 : Bananes - Exportations de Côte-d'Ivoire*

DESTINATIONS	Exportations			Part relative des destinations		
	1964-1965	1965-1966	1966-1967	1964-1965	1965-1966	1966-1967
Tonnes				Pour cent		
France	67.672	67.025	102.685	57,4	56,2	67,4
Algérie	15.425	18.498	1.774	13,1	15,5	1,2
Sénégal	3.874	4.226	7.155	3,3	3,5	4,7
Italie	29.644	25.050	36.780	25,2	21,0	24,2
Allemagne de l'Est	1.168	(a) 2.415	2.591	1,0	(a) 2,0	1,7
Autres pays	24	2.195	1.241	—	1,8	0,8
TOTAL	117.807	119.409	152.226	100,0	100,0	100,0
* Campagnes s'étendant du 1 ^{er} septembre au 31 août. — (a) Chiffres rectifiés.						

Source : Statistiques douanières de la Côte d'Ivoire.

La plupart des autres productions agricoles ont, au contraire, enregistré une progression sensible. La troisième dans l'ordre des chiffres d'affaires, la production de cacao a atteint 166.000 tonnes, retrouvant le niveau record atteint en 1964-1965.

Production commercialisée de cacao

	<u>1965-1966</u>	<u>1966-1967</u>	<u>Variation</u>
	Tonnes		± %
<u>Côte d'Ivoire</u>			
Récolte principale	108.698	139.302	+ 28,2
Récolte intermédiaire	4.589	10.360	+ 125,8
	<u>113.287</u>	<u>149.662</u>	<u>+ 32,1</u>
<u>Togo</u>			
Récolte principale	13.293	15.528	+ 16,8
Récolte intermédiaire	1.515	789	+ 47,9
	<u>14 808</u>	<u>16.317</u>	<u>+ 10,2</u>
Total.....	<u>128.095</u>	<u>165.979</u>	<u>+ 29,6</u>

Ces données se rapportent, il est vrai, aux achats englobant les apports des planteurs frontaliers du Ghana attirés au Togo et en Côte d'Ivoire par des prix d'achat relativement supérieurs et aussi, semble-t-il, un plus large approvisionnement en certains biens de consommation importés ; il est difficile d'évaluer l'importance de ces apports qui semblent cependant s'être accrus ces dernières années.

La production exportée de bananes et d'ananas a enregistré de nouveaux progrès en Côte d'Ivoire.

Exportations de fruits frais de Côte d'Ivoire

	<u>1^{er} octobre-30 septembre</u>		
	<u>1965-1966</u>	<u>1966-1967</u>	<u>Variation</u>
	Tonnes		± %
Bananes fraîches	119.409	152.226	+ 27 %
Ananas frais	5.516	8.521	+ 54 %

La progression la plus remarquable cependant, par son taux, la variété des régions qu'elle concerne et l'aliment qu'elle assure à une industrie de transformation de première importance, est celle de la production de coton.

Favorisée sans doute par les conditions climatiques, mais le fruit surtout des travaux de l'Institut de Recherches du Coton et des Textiles exotiques (I.R.C.T.) et de l'action vulgarisatrice des Services d'Agriculture et de la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles (C.F.D.T.), la production de l'Union a atteint 67.471 tonnes de coton « en graines », chiffre qui n'avait jamais été approché.

Production commercialisée du coton

	1965-1966	1966-1967	Variation
	Tonnes de coton en graine		± %
Côte d'Ivoire	13.969	24.486	+ 75,3
Dahomey	6.436	9.300	+ 44,5
Haute-Volta	7.463	16.297	+ 118,4
Niger	6.058	6.708	+ 10,7
Sénégal	302	1.228	+ 306,1
Togo	8.088	9.452	+ 16,9
Total.....	42.316	67.471	+ 59,4

La majeure partie des 22.000 tonnes de fibres ainsi produites sera traitée par ces usines textiles ouest africaines dont l'équipement ne cesse de se développer et de se perfectionner, pouvant désormais assurer toute la chaîne des transformations, du « coton graine » au tissu imprimé.

Tableau N° 6 : Coton - Production commercialisée

CAMPAGNES	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Niger	Sénégal	Togo	Total
Tonnes de « coton-graine »							
1956- 957	2.811	2.359	2.605	114	.	6.115	14.004
1957-1958	4.985	3.278	3.490	329	.	5.873	17.955
1958- 959	2.136	2.085	2.845	913	.	5.850	13.829
1959- 960	4.600	2.905	1.015	1.257	.	9.128	18.905
1960- 961	4.000	2.900	2.769	1.003	.	7.195	17.867
1961-1962	3.300	1.500	2.407	2.313	.	5.584	15.104
1962- 963	6.243	4.498	6.622	4.597	.	8.631	30.591
1963-1964	5.700	3.653	8.048	5.457	13	4.212	27.083
1964-1965	8.613 *	3.568	8.787	6.807	38	6.344	34.157
1965- 966	13.969 *	6.436 **	7.463	6.058	302	8.088	42.316
1966-1967	24.486 *	9.300 **	16.297	6.708	1.228	9.452	67.471

* Dont Allen : 5.527 en 1964-1965, 9.125 en 1965-1966 et 22.046 en 1967-1968.

** Dont Allen : 4.238 en 1965-1966 et 7.460 en 1966-1967.

Dans son ensemble cependant, la production agricole commercialisée durant l'exercice 1966-1967 a été bien inférieure à celle des trois précédents exercices ; la chute serait de 23 % environ, estimée par l'indice de la valeur à prix constants des principales récoltes commercialisées (cf. page 10).

Les revenus des producteurs n'ont pourtant pas diminué dans la même proportion.

L'évolution favorable du marché du cacao avait permis une augmentation sensible des prix d'achat du cacao, de 55 à 70 francs le kilo en Côte d'Ivoire et de 40 à 55 francs au Togo. La tenue des cours du Robusta, la faiblesse de la récolte écartant toute difficulté de son placement, avait pareillement permis d'élever de 75 à 90 francs C.F.A. le prix d'achat au producteur du café de Côte d'Ivoire.

Tableau N° 7 : Prix officiels d'achat au producteur

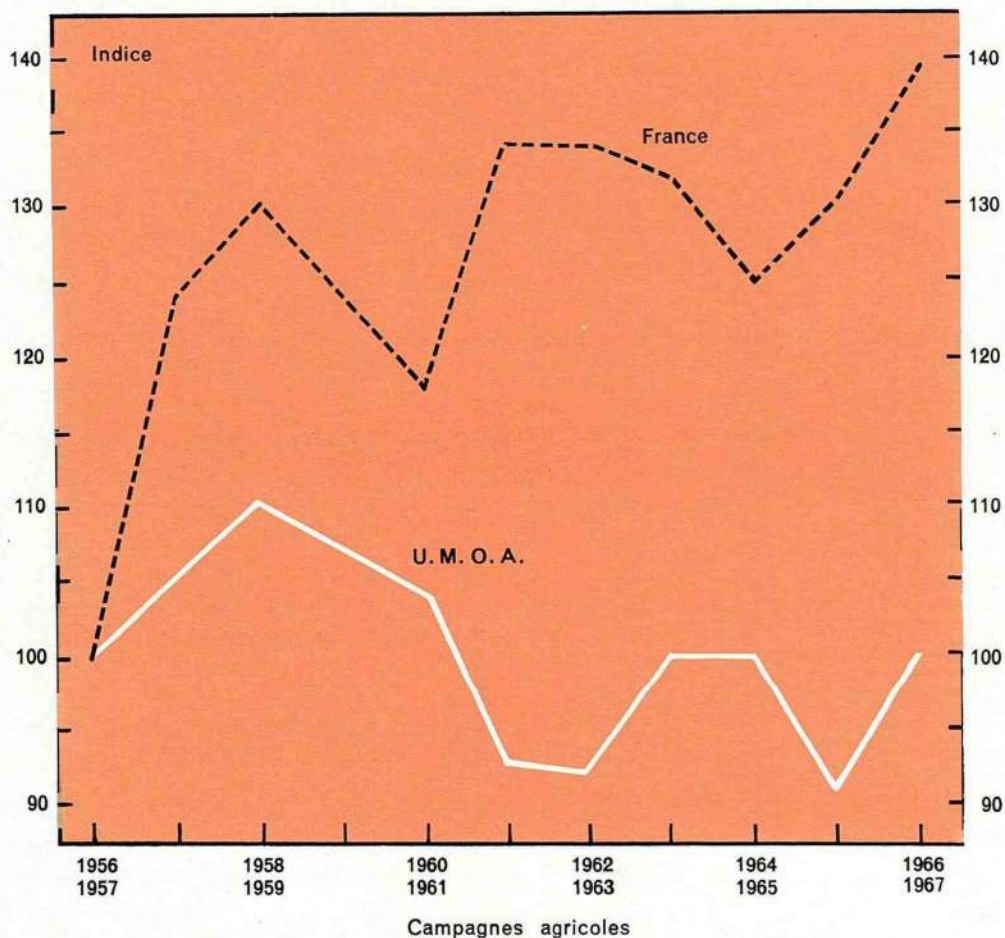
CAMPAGNES	Arachides		Cacao		Café	
	Kaolack (coques)	Maradi (décort.)	Abidjan	Togo	Abidjan	Togo
Francs c.f.a. par kilogramme						
1957-1958	21,25	21,50	75,00	85,00	120,00	—
1958-1959	21,25	21,50	90,00	100,00	115,00	100,00
1959-1960	22,00	24,00	95,00	100,00	105,00	90,00
1960-1961	22,00	24,00	95,00	95,00	95,00	85,00
1961-1962	22,00	22,50	70,00	65,00	80,00	65,00
1962-1963	22,00	21,00	70,00	65,00	80,00	65,00
1963-1964	22,00	21,00	76,80	70,00	87,95	75,00
1964-1965	22,00	21,50	76,96	70,00	97,55	75,00
1965-1966	22,00	22,25	61,96	40,00	82,55	70,00
1966-1967	22,00	21,75	77,12	55,00	97,10	70,00

Arachides : Prix minimum d'achat nu-basculé le kilogramme d'arachides en coques à Kaolack (Sénégal) et d'arachides décortiquées à Maradi (Niger).

Cacao : Prix d'achat au producteur de la « récolte principale ». Pour le Togo, prix tous points d'achat ; pour la Côte d'Ivoire, prix nu-basculé Abidjan estimés pour les trois dernières campagnes, les prix ayant été fixés « tous points d'achat » à 70 francs C.F.A. pour les campagnes principales 1963-1964 et 1964-1965, à 55 francs pour la campagne principale 1965-1966, et à 70 francs pour la campagne 1966-1967.

Café : Prix d'achat au producteur « tous points d'achat » au Togo. Prix nu-basculé Abidjan, estimés pour les deux dernières campagnes sur la base des prix officiels « tous points d'achat ». Ce prix a été de 80 francs C.F.A. (soit 87,95 n.b. Abidjan) jusqu'au 15 décembre 1963, puis porté à 90 francs le 16 décembre 1963, maintenu pour la campagne 1964-1965 et réduit à 75 francs pour la campagne 1965-1966. Il a été fixé à 90 francs pour la campagne 1966-1967.

Tableau 8 : Indice du prix d'achat de la production agricole
Base 100 : 1956-1957



CAMPAGNES	U.M.O.A.	France	CAMPAGNES	U.M.O.A.	France
Indice 100 : Campagne 1956-1957					
1957-1958.....	105	124	1962-1963.....	92	134
1958-1959.....	110	130	1963-1964.....	100	132
1959-1960.....	107	124	1964-1965.....	100	125
1960-1961.....	104	118	1965-1966.....	91	130
1961-1962.....	93	134	1966-1967.....	100	139

Indice U.M.O.A. : Indice pondéré du prix d'achat au producteur des principales productions agricoles exportées par l'U.M.O.A., calculé par la B.C.E.A.O.

Indice France : Indice des prix agricoles à la production en France (produits d'origine végétale), calculé par l'I.N.S.E.E.

Le maintien, une dernière année, des conditions privilégiées d'écoulement sur le marché français des arachides de l'Union a permis au Sénégal de reconduire pour la septième fois les prix de base d'achat au producteur de leurs arachides en coques. Au Niger, par contre, a été amorcée la réduction du prix d'achat devant rapprocher le prix de l'arachide nigérienne des cours du marché international. Dans le même but, le prix d'achat du coton était abaissé au Niger, s'il demeurait au même niveau dans les autres pays producteurs de l'Union.

L'indice, pondéré selon le volume des productions, du prix d'achat des principales productions commercialisées est revenu en 1966-1967 à son niveau des campagnes 1963-1964 et 1964-1965 qui est aussi celui d'il y a dix ans (a).

Les prix d'achat de la production agricole en 1966-1967 se trouvent donc les mêmes qu'en 1956-1957 mais exprimés en une monnaie dévaluée de près de 15 % en décembre 1958 par rapport aux devises autres que le franc français et dont le pouvoir d'achat a été érodé depuis lors de 2 à 4 % l'an.

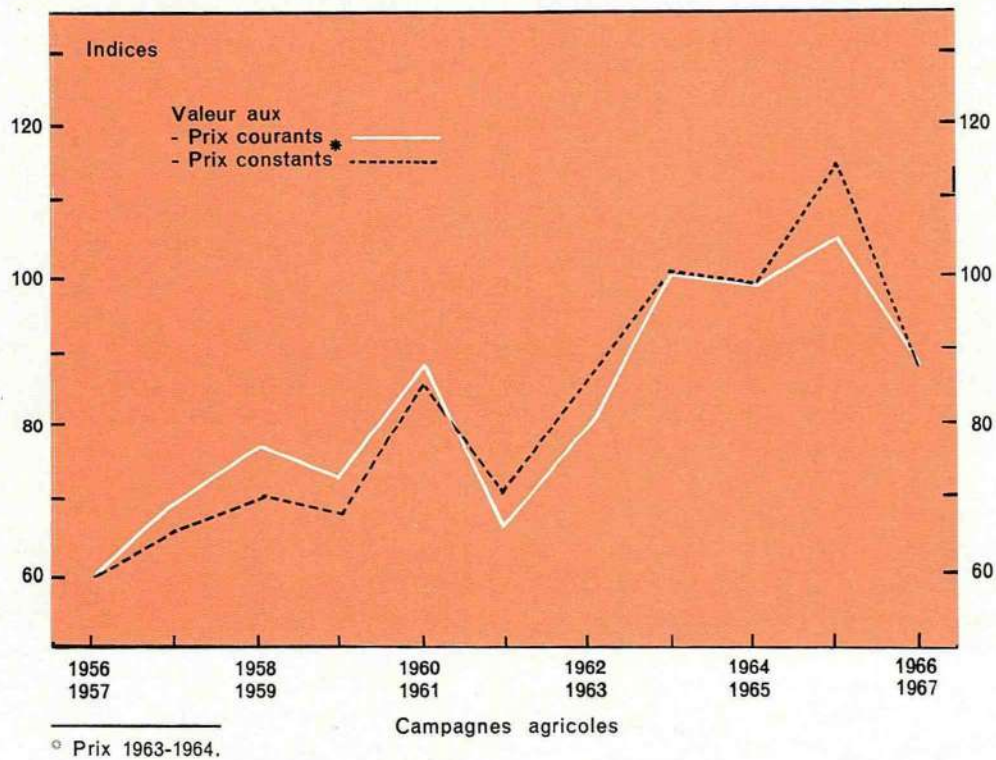
Alors que dans la plupart des pays industrialisés les revenus agricoles étaient maintenus et parfois améliorés, au besoin par subvention des autres secteurs, les agriculteurs ouest africains ont dû supporter la plus grande part de la charge des superstructures nouvelles de leur pays ainsi que des conditions privilégiées faites aux autres secteurs d'activité. Cette différence de condition est illustrée par la comparaison, présentée par le graphique ci-contre, des indices des prix d'achat de la production agricole en France et dans l'Union monétaire ouest africaine.

L'accroissement des revenus des agriculteurs ouest africains a été ainsi entièrement subordonné à l'extension des surfaces plantées et à l'amélioration des rendements. Dans ce domaine, des progrès remarquables ont été réalisés ; le volume de la production agricole a augmenté de plus de 5 % l'an, en moyenne, au cours des dix dernières années ; mais ces progrès ne pouvaient compenser l'écart croissant entre une stabilité relative des prix de la production livrée et une hausse continue des prix des biens achetés.

Les accidents du climat, imparfaitement compensés par un aménagement des prix d'achat, ont continué à marquer l'évolution des revenus agricoles, comme le montre la similitude du mouvement des indices de la valeur de la production commercialisée estimée aux prix courants et à prix constants (graphique page 12).

(a) Calculé par la Direction des Etudes de la B.C.E.A.O., cet indice mesure la valeur aux prix officiels de l'exercice 1963-1964 des principales productions commercialisées en vue de leur exportation.

**Tableau 9 : Indice de la valeur à l'achat des productions agricoles
exportées par les pays de l'U. M. O. A.
Base 100 : 1963-1964**



CAMPAGNES	Valeur aux		CAMPAGNES	Valeur aux	
	Prix courants	Prix constants		Prix courants	Prix constants
Indice 100 : Campagne 1963-1964					
1956-1957.....	60	60	1962-1963.....	79	86
1957-1958.....	69	66	1963-1964.....	100	100
1958-1959.....	77	70	1964-1965.....	99	99
1959-1960.....	73	68	1965-1966.....	104	114
1960-1961.....	88	85	1966-1967.....	88	88
1961-1962.....	66	71			

Indice calculé par la B.C.E.A.O.

Évaluée aux prix courants, la valeur à l'achat des principales productions agricoles commercialisées en 1966-1967 a été inférieure de 15 % environ à celle de la précédente campagne. Pour grossières que soient les bases de cette estimation, celle-ci exprime la forte contraction des recettes de l'agriculture ouest africaine au cours de l'exercice sous revue, contraction qui devait avoir son effet dans tous les secteurs de l'économie ouest africaine dans la dépendance de ces recettes : commerce, transport, crédits, recettes fiscales, pour ne citer que les plus directement concernés.

Tableau N° 10 : Exportations de bois de Côte d'Ivoire

ANNÉES	Bois bruts			Bois sciés			Valeur totale		
	Hors UMOA	Sur UMOA	Total	Hors UMOA	Sur UMOA	Total	Hors UMOA	Sur UMOA	Total
	Milliers de tonnes						Millions francs c.f.a.		
1955	168,6	.	.	.	.	.	2.943	.	.
1956	212,0	.	.	1,6	.	.	1.244	.	.
1957	255,7	.	.	6,6	.	.	1.938	.	.
1958	391,9	.	.	9,5	.	.	3.303	.	.
1959	426,5	12,6	439,1	17,0	0,8	17,8	4.031	116	4.147
1960	635,1	14,3	649,4	19,2	3,0	22,2	6.329	168	6.497
1961	766,9	16,3	783,2	25,3	3,0	28,3	8.325	177	8.502
1962	857,6	16,7	874,3	34,7	1,9	36,6	9.045	186	9.231
1963	1.102,1	6,1	1.108,2	43,5	1,2	44,7	12.312	69	12.381
1964	1.444,6	5,3	1.449,9	64,8	0,2	65,0	17.402	50	17.452
1965	1.411,6	24,5	1.436,1	116,1	2,0	118,1	16.767	239	17.036
1966	1.393,1	22,8	1.415,9	132,5	1,4	133,9	17.786	232	18.018
1967	1.663,4	17,0	1.680,4	137,8	1,0	138,8	20.013	166	20.179

Source : Statistiques du Commerce extérieur de Côte d'Ivoire.

1.2 - LES BOIS ET LES MINES

Si elles échappent à l'influence du climat, les industries extractives sont, tout comme les productions agricoles, sensibles à la demande extérieure.

L'activité économique des grands pays industrialisés s'est ralentie durant la période septembre 1966 - septembre 1967, rendant moins active la demande des matériaux de construction et des matières minérales, de ceux du moins dont l'offre n'a pas été artificiellement affectée par des perturbations politiques ou sociales.

Les difficultés de certains concurrents, troubles politiques pour le Nigeria, interruption du trafic du canal de Suez pour le Sud-Est asiatique, ont cependant contribué à maintenir les *exportations de bois* de Côte d'Ivoire au très haut niveau de ces dernières années, à le dépasser même quelque peu.

Exportations de bois de Côte d'Ivoire

	<u>1965-1966</u>	<u>1966-1967</u>	<u>Variation</u>
	Tonnes		± %
Bois en grumes.....	1.463.000	1.577.000	+ 7,8
Bois sciés.....	128.000	138.000	+ 7,8

L'évolution de la conjoncture extérieure a été plus sensible aux *industries minières*, celles spécialement dont l'exploitation rencontre des difficultés techniques particulières ou approche de l'épuisement des gisements les plus riches.

Dans l'ensemble cependant les productions se sont maintenues, certaines se développant même grâce aux nouveaux équipements entrés en fonctionnement.

Les exportations, par contre, ont marqué un palier ou sensiblement diminué.

Tableau N° 11 : Productions minières de l'Union monétaire ouest africaine

ETATS Produits	Unité	PRODUCTION				VENTES			
		1964	1965	1966	1967	1964	1965	1966	1967
Côte d'Ivoire									
Diamants	carat	220.583	199.300	183.820	175.825	209.565	204.086	178.215	178.517
dont :									
Entr. industrielles ...	»	200.271	198.308	183.820	175.825	204.219	203.094	177.647	178.517
Bureaux d'achats ...	»	20.612	992	—	—	5.346	992	568	—
Manganèse	tonne	136.425	179.785	176.186	149.433	104.549	170.524	155.638	122.940
dont :									
Minerai (a).....	»	118.433	153.441	153.819	123.143	84.313	163.610	82.652	63.662
Fines (b)	»	17.992	26.344	22.367	26.290	20.236	6.914	(c) 72.986	(c) 59.278
Colombo tantalite	kilo	1.500	963	20	—	—	—	6.089	—
Haute-Volta									
Or	kilo	1.034	1.176	—	—	1.016	1.100	—	—
Mauritanie									
Minerai de fer	1.000 tonnes	5.080	6.285	7.195	7.045	4.983	5.965	7.157	7.448
Niger*									
Minerai d'étain (70%) .	tonne	75	78	86	82	72	78	86	82
Sénégal*									
Attapulgit	tonne	—	1.100	1.500	1.460	—	760	1.800	1.600
Phosphate d'alumine .	»	120.939	134.940	144.781	161.300	97.065	108.350	81.100	93.000
Phosp. d'alum. calciné	»	32.254	18.090	51.908	51.800	17.830	26.470	31.635	36.000
Phosphate de chaux ..	»	677.081	903.374	990.000	1.115.000	708.358	818.620	1.074.000	814.800
Ilménite	»	1.320	—	—	—	3.822	—	—	—
Zircon	»	554	—	—	—	933	—	—	—
Rutile	»	54	—	—	—	127	—	—	—
Phospal	»	9.804	6.747	18.904	11.000	9.805	6.747	18.278	8.500
Togo									
Phosphates	»	752.442	973.635	1.145.574	1.139.396	778.247	981.769	1.111.323	1.123.296

* Chiffres provisoires pour 1967.

(a) Minerais A (45-47 %), B (40-42 %) et mélange A (40 %) — (b) Fines à 40, 38 et 32 % — (c) Combiné C à 40-42 %.

Ventes de productions minières

<u>Productions</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>	<u>1967</u>
Milliers de tonnes			
Manganèse (Côte d'Ivoire)	171	156	123
Phosphates de chaux (Sénégal)	819	1.074	815
Phosphates (Togo)	982	1.111	1.123
Minerai de fer (Mauritanie)	5.965	7.157	7.448
Milliers de carats			
Diamants (Côte d'Ivoire)	204	178	178

La valeur de ces ventes a été sensiblement moindre en 1967 qu'en 1966 : 22,8 milliards de francs C.F.A. contre 24,3.

Tableau N° 12 : Exportations de minerai de fer de Mauritanie

<u>DESTINATIONS</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>	<u>1967</u>
Milliers de tonnes					
France	374,4	965,3	1.165,1	1.436,7	1.597,7
Allemagne	275,8	1.280,1	1.181,1	1.213,8	1.279,4
Italie	320,7	782,6	996,4	1.306,0	1.181,3
Pays-Bas	—	172,6	324,1	391,8	68,3
Belgique	25,2	167,3	552,2	826,8	1.024,2
Luxembourg	—	—	24,3	—	—
Royaume-Uni	268,2	1.394,3	1.553,8	1.582,4	1.671,6
Espagne	6,8	—	29,5	87,4	263,3
Finlande	—	—	—	12,2	—
Pologne	—	14,4	—	15,7	—
États-Unis	21,4	153,1	138,6	119,9	—
Japon	—	53,4	—	164,5	362,0
TOTAL	1.292,5	4.983,1	5.965,1	7.157,2	7.447,8
Millions de francs c.f.a.					
Valeurs F.O.B.	2.711,7	10.654,5	13.020,0	15.576,8	15.373,8

Source : MIFERMA.

Si elle n'a pas été particulièrement heureuse quant aux résultats, l'année 1967 a enregistré cependant de nouveaux progrès dans l'équipement des entreprises existantes, tel l'achèvement par la *Société des Mines de Fer de Mauritanie* (MIFERMA), des installations d'exploitation du gisement de F'Derik, ou dans l'organisation de nouvelles exploitations.

L'année 1967 a vu en effet la constitution :

— le 14 mars 1967, de la *Société Minière de Mauritanie* (SOMIMA) à laquelle a été finalement confiée la mise en exploitation, si longtemps suspendue, du gisement de minerai de cuivre d'Akjoujt ;

— le 6 juin 1967, de la *Société d'Exploitation Minière et de Recherches de Mauritanie* (SOMIREMA), filiale de la Compagnie Pétchiney, qui a, peu après, entrepris l'extraction de terres rares particulièrement recherchées présentement ;

— le 22 juin 1967, de la *Société d'Etudes des Ciments du Bénin* qui doit prospector les gisements de calcaire du Togo et du Dahomey pour l'alimentation d'une cimenterie devant couvrir les besoins des deux pays.

Des accords conclus le 7 juillet 1967 entre les Gouvernements du Niger et de la France assurent l'exploitation prochaine des importants gisements de minerai d'uranium reconnus dans la région d'Arlit par le Commissariat à l'Energie Atomique français. Un nouvel élément d'activité de grande importance se trouve ainsi apporté à l'économie nigérienne et une contribution très appréciable à ses ressources publiques.

1.3 - LES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION

Les premières, et maintenant encore les plus importantes exportations de l'agriculture ouest africaine, consistent en produits susceptibles d'être expédiés en l'état de leur récolte ou après une transformation élémentaire pouvant être réalisée artisanalement. Il n'en est pas de même des productions dont le développement doit être maintenant poursuivi ou engagé pour une diversification indispensable des exportations ou la mise en valeur de régions peu propices aux cultures traditionnelles. Le traitement du latex, l'égrenage du coton, le défibrage du kénaf, l'extraction de l'huile de palme et le concassage de la noix de palmiste ne se conçoivent plus aujourd'hui qu'industriellement.

Au développement, considérable, que la Côte d'Ivoire donne à ses plantations de palmiers à huile, est nécessairement associée la création de nouvelles huileries ; l'une d'elles, sise à Cosrou, et propriété de la Société *Plantations et Huileries de la Côte d'Ivoire*, a été inaugurée le 15 avril 1967, tandis qu'était entreprise l'édification, à Eloka et Toumangié, des deux premières des huit huileries comprises dans le « Plan palmier à huile » dont la réalisation est confiée à la SODEPALM, le financement en étant principalement assuré par le Fonds Européen de Développement. Celui-ci pourvoit également à la construction, au Dahomey, de l'huilerie de Houin. Le développement de la culture du coton a pareillement conduit la *Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles* à construire, à Parakou (Dahomey), une importante usine d'égrenage inaugurée en février 1968, et à engager l'édification à Tambacounda d'une semblable usine pour le traitement de la production en expansion du Sénégal oriental. Au Togo, un accord conclu entre le gouvernement et la *Compagnie du Bénin* a permis à la féculerie que cette société exploite à Ganavé de rétablir sa production à un niveau convenable, et d'envisager son développement dans des perspectives satisfaisantes. En Mauritanie, s'est achevée la construction, financée par le Fonds d'Aide et de Coopération français, de l'abattoir frigorifique de Kaédi, officiellement inauguré le 12 janvier 1968. Il convient enfin, ne serait-ce que parce qu'elle concerne la transformation industrielle d'une production locale, base de l'alimentation des populations des régions soudaniennes de l'ouest africain, de signaler les premiers essais de la *Société de Transformation du Mil* (SOTRAMIL) ; son succès marquerait une étape dans l'évolution de l'agriculture ouest africaine.

L'établissement ou le développement d'industries de transformation des productions locales agricoles ou d'élevage est sans doute la condition d'un véritable développement rural de l'ouest africain. Le matériel, cependant, n'est plus rudimentaire, le personnel doit être qualifié, les investissements de premier établissement sont élevés et les charges d'exploitation deviennent vite insupportables si un rendement convenable des équipements ne peut être assuré. Des expériences malheureuses, trop souvent répétées, démontrent que cette condition n'est jamais satisfaite à l'impromptu, mais seulement après une transformation des modes traditionnels de production ou de commercialisation de produits devant alimenter la nouvelle industrie.

Les difficultés et les délais de la modernisation des conditions de l'agriculture et de l'élevage ont conduit un industrialisme impatient à anticiper la production locale de matières premières pour établir, sans l'attendre, des industries de transformation alimentées par l'importation de produits bruts ou semi-couvrés ; aggloméries ou raffineries de sucre, manufactures de cigarettes ou de sacs, usines d'impression de tissus de coton ont été ainsi établies ; plusieurs parmi les plus importantes sont entrées en exploitation durant la période sous revue ou peu après. L'avenir dira si les anticipations faites trouvent justification ; il est cependant un domaine où il paraît pouvoir en être ainsi : celui de l'industrie textile cotonnière.

L'année 1967 a enregistré l'entrée en exploitation d'équipements très importants au Sénégal, en Côte d'Ivoire et au Togo, l'engagement de nouvelles entreprises au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Niger et en Haute-Volta. Le temps est proche, où le vieux rêve émancipateur de vêtir l'africain de coton africain tissé en Afrique sera réalisé. Mais de cet achèvement remarquable, techniquement et financièrement, il conviendra d'assurer la réussite économique.

En aucun domaine, en effet, le développement dans l'ouest africain d'industries de substitution d'importation ne paraît pouvoir échapper aux limitations et aux périls de l'étroitesse des marchés nationaux.

Les politiques d'austérité, que la situation de leurs finances publiques a contraint certains Etats à appliquer, l'établissement dans un pays voisin d'une industrie nationale de même activité ont rendu plus sensible encore ce manque d'espace vital, justifiant les conclusions de la remarquable étude des « Possibilités d'Industrialisation des Etats Africains et Malgache » exécutée à la demande de la Commission de la Communauté Economique Européenne : « ...Pour des marchés nationaux aussi petits que ceux des E.A.M.A., la politique industrielle de substitution ne peut être efficiente économiquement et socialement que si elle est élaborée et appliquée à l'échelle multinationale, par voie de coopération entre pays ayant vocation à organiser leur développement en commun. »

« A défaut de certains regroupements des marchés nationaux des pays associés — qui peuvent évidemment revêtir des formes différentes selon les cas et être limités initialement à certains secteurs — les possibilités nationales d'investissements rentables et compétitifs seraient très faibles dans les années à venir et s'épuiseraient rapidement, en dépit du fait que les investissements nouveaux contribuent à développer la demande intérieure ; et l'on assisterait inévitablement à des gaspillages et doubles emplois industriels, à des surenchères nationales grandissantes ainsi qu'à une tendance croissante à la surprotection de certaines entreprises locales, en raison de leur compétitivité insuffisante du fait de l'échelle inadéquate ou de la faible utilisation des capacités. Ce serait alors le cercle vicieux de l'autarcie inflationniste, du tarissement des investissements productifs et de l'appauvrissement graduel en termes réels. »

Le mal cependant commence à être reconnu, si sa cure paraît, souvent encore, bien amère. La volonté de s'y engager a été manifestée à maintes reprises ces derniers mois par les plus hautes autorités de l'ouest africain et les premiers pas en cette voie ont même été faits, d'une démarche souple et prudente, par le Fonds d'Entraide et de Garantie des Emprunts du Conseil de l'Entente.

**Tableau N° 13 : Nombre d'entreprises agréées
au bénéfice des codes des investissements**

ÉTATS	Agréments donnés au 30 septembre					
	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Côte d'Ivoire.....	26	28	44	47	52	64
Dahomey.....	2	5	10	13	14	17
Haute-Volta.....	1	3	6	9	10	11
Mauritanie.....	4	5	7	7	10	13
Niger.....	—	4	6	8	11	21
Sénégal.....	2	5	15	17	24	25
Togo.....	4	6	6	6	7	8
TOTAL	39	56	94	107	128	159

Tableau N° 14 : Assistance du programme des Nations Unies pour le développement

Assistance	Pays bénéficiaires							TOTAL
	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute-Volta	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo	
Nombre de projets approuvés (a)	7	4	5	2	7	9	6	40
Millions de francs c.f.a.								
Coût des projets approuvés (a)								
- financé par le P. N. U. D.	1.530	938	1.061	469	1.407	2.493	1.382	9.280
- financé par l'Etat bénéficiaire	1.432	494	741	395	889	2.222	740	6.913
<i>Total</i>	<i>2.962</i>	<i>1.432</i>	<i>1.802</i>	<i>864</i>	<i>2.296</i>	<i>4.715</i>	<i>2.122</i>	<i>16.193</i>
Dépenses effectuées en 1967								
P. N. U. D. : Fonds spécial	114	26	212	54	197	231	72	906
P. N. U. D. : Assistance technique.....	82	80	66	42	105	108	75	558
<i>Total</i>	<i>196</i>	<i>106</i>	<i>278</i>	<i>96</i>	<i>302</i>	<i>339</i>	<i>147</i>	<i>1.464</i>
Autres organismes des Nations Unies (b) ..	21	48	32	45	24	80	87	337
Contributions diverses (c)	9	30	5	—	11	23	—	78

(a) Non compris sept projets régionaux intéressant plusieurs Etats ouest africains.

(b) Programmes d'assistance technique financés sur les ressources d'autres organismes des Nations Unies.

(c) Contributions d'origines diverses pour des activités d'assistance conduites par les Nations Unies.

1.4 - L'AIDE FINANCIÈRE EXTÉRIEURE

La transformation structurelle de l'économie ouest africaine demeure dans une grande dépendance de l'assistance technique et financière des Gouvernements étrangers et des institutions financières internationales.

L'importance de l'aide financière « bilatérale » ou « multilatérale » apportée à l'Union Monétaire est toujours aussi difficile à préciser, particulièrement celle de l'aide française, ne faisant l'objet d'aucun enregistrement systématique de la part des Gouvernements bénéficiaires. Le recensement le plus étendu, sans être pour autant exhaustif, en est effectué par l'*Organisation de Coopération et de Développement Economique* (O.C.D.E.) ; il est malheureusement publié avec un grand retard.

Utilisant les données de l'O.C.D.E., le tableau 15 récapitule les ressources financières mises à la disposition des Etats de l'Union monétaire ouest africaine par les Gouvernements étrangers et institutions internationales au cours de chacune des cinq années 1961 à 1965.

Ces ressources sont d'un montant global relativement considérable puisqu'il est sensiblement supérieur au tiers de la valeur des exportations. Le tableau met également en relief la prépondérance de l'aide française suivie par celle de la Communauté Economique Européenne, elle-même financée à raison de 40 % par la France.

Une diversification des sources d'aide apparaît cependant, ainsi qu'un accroissement de « l'aide multilatérale », tendances qui se sont encore accentuées au cours des toutes dernières années.

C'est ainsi qu'au cours de la période sous revue les organisations relevant des *Nations Unies* ont développé leur assistance et spécialement leur participation aux études de préinvestissement et de mise en valeur régionale. A ces études, le *Programme des Nations Unies pour le Développement* (P.N.U.D.) a apporté une contribution financière appréciable, dont le tableau 14 dresse un premier bilan.

Le 1^{er} mai 1967, la *Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement* a consenti un prêt de 4 millions de dollars (environ 987 millions de francs C.F.A.) portant intérêt à 6 % et remboursable en 1970-1982, pour le financement de travaux d'extension du Port autonome de Dakar ; les versements effectués à ce titre s'élevaient à 109 millions de francs C.F.A. à la fin de l'année 1967. Ce prêt est le premier, et jusqu'ici le seul, consenti par la Banque Internationale à un des Etats de l'Union monétaire depuis l'adhésion de ceux-ci à cette institution internationale.

Au Sénégal également a été consenti, dans les derniers jours de l'exercice précédent, par l'*Association Internationale pour le Développement*, filiale de la B.I.R.D., un crédit de 9 millions de dollars destiné à une rénovation des chemins de fer sénégalais ; les fonds effectivement versés au titre de ce crédit s'élevaient à la fin de l'année 1967 à environ 1,2 million de dollars, tandis que s'accélérait le rythme des versements au titre des deux autres crédits consentis à des Etats de l'Union monétaire, le Niger et la Mauritanie.

Tableau N° 15 : Ressources financières mises à la disposition des États de l'U.M.O.A. par les gouvernements étrangers et institutions internationales*

DONATEURS	1961	1962	1963	1964	1965
Millions de francs c.f.a.					
Aide bilatérale (a).....	38.519	42.666	43.858	44.399	38.704
— France (b).....	37.430	39.114	39.916	37.633	34.964
— Allemagne Fédérale...	348	338	1.210	2.451	1.654
— Autriche.....	—	—	—	5	7
— Canada.....	—	5	7	22	109
— États-Unis.....	741	3.209	2.715	4.197	1.904
— Italie.....	—	—	—	7	30
— Japon.....	—	—	—	2	2
— Norvège.....	—	—	—	10	—
— Royaume Uni.....	—	—	—	35	17
— Suisse.....	—	—	10	37	17
Aide multilatérale.....	5.742	14.246	10.723	7.781	11.187
— C.E.E.	1.456	5.974	5.776	6.685	9.733
— B.I.R.D. et affiliés	3.777	7.290	3.851	— 272	49
— O.N.U.....	509	982	1.096	1.368	1.405
TOTAL GÉNÉRAL...	44.261	56.912	54.581	52.180	49.891

(a) « Flux publics nets » c'est-à-dire amortissements et contributions déduits.

(b) La répartition entre États africains et malgache de l'aide bilatérale française n'est pas indiquée par le classement utilisé avant 1964. Le tableau ci-dessus estime l'aide bilatérale française aux seuls États membres de l'Union Monétaire en la considérant égale à 55 % du montant total de l'aide bilatérale française aux États africains et malgache.

Source : « Répartition géographique des ressources financières mises à la disposition des pays moins développés » O.C.D.E., Paris 1966 et 1967.

Crédits consentis par l'Association Internationale pour le Développement

<u>Etats bénéficiaires :</u>	<u>Mauritanie</u>	<u>Niger</u>	<u>Sénégal</u>
Date d'octroi :	28 décembre 1964	24 juin 1964	29 septembre 1966
	Milliers de U.S. dollars		
Montant total	6.700	1.500	9.000
Versement au 31 décembre 1966	189	55	—
Versement au 31 décembre 1967	896	467	1.181

La *Société Financière Internationale*, autre filiale de la B.I.R.D., qui avait apporté sa participation à la Banque Ivoirienne de Développement Industriel en 1965, et en 1966 à la Société Industrielle d'Engrais au Sénégal, a étudié en 1967 les conditions de son concours à la Société Minière de Mauritanie à laquelle a été concédée l'exploitation du minerai de cuivre d'Akjoujt ; une condition préalable de ce concours étant la participation de la République Islamique de Mauritanie à la Société Financière Internationale, celle-ci est devenue effective le 29 décembre 1967.

Aucun nouveau concours n'a été consenti durant l'exercice aux entreprises de l'Union par la *Banque Européenne d'Investissement*, les versements afférents aux prêts antérieurement consentis par elle à la Société Nationale de Conditionnement de Bananes de Côte d'Ivoire et à la Société Industrielle d'Engrais au Sénégal s'étant seulement complétés ou poursuivis.

Prêts consentis par la Banque Européenne d'Investissement

	<u>Côte d'Ivoire</u>	<u>Sénégal</u>
	Millions de francs C.F.A.	
Montant total	169,2	600,0
Versements effectifs :		
— au 31 décembre 1965	78,1	—
— au 31 décembre 1966	168,6	—
— au 31 décembre 1967	169,2	300,0

La participation de la Banque Européenne d'Investissement au financement d'huileries de palme en Côte d'Ivoire et à l'exploitation minière d'Akjoujt a été étudiée.

Du concours de ces institutions financières internationales doit être rapproché celui des grands établissements de crédits étrangers.

Le *Kreditanstalt für Wiederaufbau* de la République Fédérale allemande a développé sa contribution à l'équipement de l'Union monétaire, du Togo particulièrement.

Prêts consentis par le Kreditanstalt für Wiederaufbau

Etats bénéficiaires	Situation au 31 décembre			
	Prêts consentis		Encours	
	1966	1967	1966	1967
Millions de francs C.F.A.				
Côte d'Ivoire.....	1.851,3	1.851,3	339,5	656,5
Dahomey	740,5	740,5	721,1	703,5
Haute-Volta	—	617,1	—	—
Niger.....	740,5	740,5	9,5	310,1
Sénégal.....	1.542,8	1.542,8	1.419,3	1.234,2
Togo	3.591,5	4.844,2	2.931,9	3.763,4
Total.....	8.466,6	10.336,4	5.421,3	6.667,7

L'utilisation des prêts consentis par l'*Export Import Bank* à la Côte d'Ivoire pour l'équipement électrique, et à la *Compagnie Air Afrique*, avec la garantie de la Côte d'Ivoire, pour l'achat d'un Douglas DC 8, s'est poursuivie (a).

De nouveaux prêts ont été consentis par la *Caisse Centrale de Coopération Economique* à certaines banques de développement pour leur permettre de poursuivre ou d'étendre leurs opérations. De 7,2 milliards de francs C.F.A. au 30 septembre 1966, le montant net des prêts consentis aux divers établissements publics de crédits de l'U.M.O.A. s'est ainsi élevé à 7,7 milliards de francs C.F.A. fin septembre 1967. Les prêts consentis par la Caisse Centrale aux autres catégories de bénéficiaires sont dans leur période d'amortissement. Au 30 septembre 1967, le montant total des prêts de la Caisse Centrale de Coopération Economique aux Etats, collectivités publiques et entreprises publiques ou privées de l'Union, s'élevait à 55,2 milliards de francs C.F.A. (tableau 17).

(a) Après clôture de l'exercice sous revue, l'*Export Import Bank* a ouvert à la Côte d'Ivoire un important crédit : 36,5 millions de dollars, soit environ 9 milliards de francs C.F.A., en participation au financement de la construction et de l'équipement hydroélectrique du barrage du Bandama.

De nouvelles avances ont été consenties par le *Fonds d'Aide et de Coopération* français à certains Etats de l'Union monétaire, et le *Fonds Européen de Développement* (F.E.D.) a accordé deux prêts d'un montant global voisin de 2,4 milliards de francs C.F.A. pour la création de palmeraies et la modernisation des chemins de fer en Côte d'Ivoire.

La majeure partie de l'aide financière extérieure dispensée aux Etats de l'Union monétaire l'est cependant sous forme de subventions ou de prestations gratuites ou à peu près.

Le *Fonds Européen de Développement* a ainsi accordé, au cours de la période sous revue, 12,5 milliards de francs C.F.A. de subventions nouvelles, le montant total de ses engagements atteignant ainsi, au 30 septembre 1967, près de 87 milliards de francs C.F.A.

Tableau N° 16 : Fonds Européen de Développement
Concours financier au développement des Etats de l'Union

ÉTATS	Situation au 30 septembre 1967					Dépenses du 1 ^{er} octobre 1966 au 30 septembre 1967	
	Subventions			Prêts		Subven- tions	Prêts
	Enga- gements (a)	Contrats passés Devis arrêtés	Dépenses (b)	Accordés	Versés		
Millions de francs c.f.a.							
Côte d'Ivoire	19.375,2	14.447,4	11.355,5	2.383,9	—	1.878,0	—
Dahomey	9.634,4	4.962,0	4.183,9	—	—	1.373,2	—
Haute-Volta.....	11.252,6	6.618,4	5.907,5	—	—	759,8	—
Mauritanie	7.237,7	5.224,9	3.667,3	—	—	686,1	—
Niger	12.727,8	7.941,3	5.834,4	—	—	1.291,5	—
Sénégal	21.744,5	12.520,2	11.685,8	—	—	1.343,4	—
Togo	4.978,2	3.928,5	2.932,6	—	—	653,4	—
TOTAL	86.950,4	55.642,7	45.567,0	2.383,9	—	7.985,4	—
dont :							
1 ^{er} F.E.D.....	48.114,3	40.986,7	35.514,5	—	—	4.440,1	—
2 ^e F.E.D.....	38.836,1	14.656,0	10.052,5	2.383,9	—	3.545,3	—

(a) Engagements selon marchés et contrats passés, compte tenu des suppléments autorisés et du solde des engagements non affectés.

(b) Dépenses effectuées depuis l'origine du F. E. D. O. M.

Subventions consenties par le Fonds Européen de Développement

Période 1 ^{er} octobre-30 septembre	Nouveaux engagements	Paie- ments effectués
Millions de francs C.F.A.		
1963-1964.....	7.693	6.270
1964-1965.....	17.950	9.766
1965-1966.....	8.337	9.853
1966-1967.....	12.531	7.986

Le moindre montant des paiements en 1966-1967 résulte de l'achèvement d'opérations engagées avant 1962 sur le « premier F.E.D. » et de délais de règlement au Sénégal de contributions au titre d'aide à la production ; la diminution constatée est donc de circonstance.

L'assistance technique et financière apportée par l'*Etat français*, directement ou par l'intermédiaire des multiples organismes qu'il subventionne, ne peut être chiffrée avec précision, les données publiées, détaillées pour les autres Etats bénéficiaires, faisant un bloc des « Etats africains et malgache », anciens territoires d'outre-mer (tableau 18). La part de cette aide bénéficiant aux Etats de l'Union

**Tableau N° 17 : Crédits à long terme consentis
par la Caisse Centrale de Coopération Economique**

BÉNÉFICIAIRES	Etats	Collec- tivités publiques secon- daires	Entreprises publiques*	Entreprises privées	Total	Etablis- sements publics de crédit	TOTAL
En cours au 30 septembre 1967 en millions de francs c.f.a.							
Côte d'Ivoire	7.021	473	5.944	1.222	14.660	3.409	18.069
Dahomey	2.669	39	83	—	2.791	806	3.597
Haute-Volta	2.485	63	1	—	2.549	417	2.966
Mauritanie	1.959	5	375	7.486	9.825	266	10.091
Niger	1.370	52	146	—	1.568	438	2.006
Sénégal	8.324	143	1.577	2.861	12.905	1.559	14.464
Togo	1.330	134	—	1.778	3.242	765	4.007
U.M.O.A.	25.158	909	8.126	13.347	47.540	7.660	55.200

* Non compris les Etablissements publics de crédit.

monétaire ouest africaine est sans doute de l'ordre d'une trentaine de milliards de francs C.F.A.

Une partie de cette aide (le quart environ) est affectée au financement d'études et d'équipements spécifiques, par conventions conclues avec les Gouvernements des Etats intéressés, rendant possible sa localisation (tableau 19).

Les concours ainsi apportés par le *Fonds d'Aide et de Coopération*, qui en assure le financement en quasi-totalité, ont été cependant diminuant ces dernières années, s'agissant du moins des engagements nouveaux, le montant des paiements durant la période sous revue ayant été sensiblement supérieur à celui de la précédente.

**Tableau N° 18 : Crédits de paiement ouverts au budget de l'État français
au titre de l'aide bilatérale aux États africains et malgache**

NATURE DE L'AIDE	EXERCICES BUDGÉTAIRES			
	1965	1966	1967	1968
Millions de francs c.f.a.				
A - Aide civile	49.486	52.592	58.300	58.371
I - Dépenses ordinaires	38.636	37.763	37.491	38.705
Personnel (assistance technique) ..	22.932	22.769	21.203	21.836
Bourses et stages	2.101	2.114	2.130	2.147
Subventions à des organismes spécialisés	7.974	7.833	9.393	9.924
Aide et concours divers aux États ..	4.982	4.375	4.139	4.270
Divers	647	672	626	528
II - Dépenses en capital	10.850	14.829	20.809	19.666
Dont F.A.C.	10.000	14.500	19.750	18.500
B - Aide militaire	6.400	6.100	6.015	6.655
TOTAL GÉNÉRAL	55.886	58.692	64.315	65.026

Source : États récapitulatifs de l'effort financier au titre de la coopération avec les États en voie de développement (montants convertis en francs c.f.a.), annexés aux projets de lois de finances.

Tableau N° 19 : Fonds d'Aide et de Coopération
Versements effectués du 1^{er} octobre 1966 au 30 septembre 1967

BÉNÉFICIAIRES PAR NATURE D'OPÉRATIONS	Dépenses générales	Développement de la production	Infrastructure	Equipements sociaux	Total
Millions de francs c.f.a.					
INTERVENTIONS LOCALISÉES DANS L'U.M.O.A.					
— Subventions	517	3.295	1.132	2.353	7.297
Côte d'Ivoire	150	604	5	857	1.616
Dahomey	78	656	143	62	939
Haute-Volta	126	724	189	433	1.472
Mauritanie	23	340	88	38	489
Niger	58	639	286	329	1.312
Sénégal	62	132	222	450	866
Togo	17	146	197	53	413
Organismes communs ex-A.O.F. et ex-Fédération du Mali	3	54	2	131	190
— Avances	—	352	87	—	439
Haute-Volta	—	—	10	—	10
Mauritanie	—	298	—	—	298
Sénégal	—	54	77	—	131
TOTAL	517	3.647	1.219	2.353	7.736
INTERVENTIONS NON LOCALISÉES					
Subventions	1.551	167	24	811	2.553
Prises de participation	—	—	—	—	—
Investissements de la République Fr. Actions menées par la République Fr. et contributions au fonctionnement des organismes Inter - Etats	116	—	—	—	116
Avances	6.952	—	44	945	7.941
TOTAL (a)	8.619	916	193	1.756	11.484

(a) Montant total des interventions "non localisables" au bénéfice tant des États de l'U.M.O.A. que des autres États africains et malgache.

Conventions de financement du Fonds d'Aide et de Coopération

Période 1 ^{er} octobre-30 septembre	Engagements nouveaux		Paiements effectués sur	
	Subventions	Avances	Subventions	Avances
Millions de francs C.F.A.				
1962-1963.....	7.873	—	7.442	—
1963-1964.....	7.413	1.231	7.199	—
1964-1965.....	6.656	920	8.025	1.088
1965-1966.....	5.800	615	6.476	446
1966-1967.....	5.535	1.641	7.297	439

La diminution des nouvelles subventions a cependant été compensée, au cours du dernier exercice, par un accroissement des avances.

La contraction des versements effectifs a été particulièrement sensible, s'étant manifestée à la fois pour les règlements du F.A.C., de la C.C.C.E. et du F.E.D.

Montant net* des ressources financières mises à la disposition
des Etats de l'Union Monétaire pour « dépenses en capital »

Période 1 ^{er} octobre-30 septembre	F.E.D.	F.A.C. et C.C.C.E.	Total
Millions de francs C.F.A.			
1963-1964	6.270	8.728	14.998
1964-1965	9.766	10.621	20.387
1965-1966	9.853	7.632	17.485
1966-1967	7.985	6.525	14.510

* Déduction faite des avances remboursées.

L'importance des engagements nouveaux contractés au cours de la période sous revue permet cependant d'espérer un relèvement des paiements effectifs au cours de la présente année. Les engagements de subventions, qui avaient marqué une forte baisse au cours de l'exercice 1965-1966, ont vu leur montant se relever durant la période étudiée (1^{er} octobre 1966-30 septembre 1967), ce dont il convient de se féliciter particulièrement.

Tableau N° 20 : Dette extérieure contractuelle des États de l'Union Monétaire Ouest Africaine*

DETTES	En cours au											
	31 décembre 1964			31 décembre 1965			31 décembre 1966			30 septembre 1967		
	Dette de l'État	Dette avalisée par l'État	Total	Dette de l'État	Dette avalisée par l'État	Total	Dette de l'État	Dette avalisée par l'État	Total	Dette de l'État	Dette avalisée par l'État	Total
Millions de francs c.f.a.												
a) En francs c.f.a.	—	—	—	44	—	44	333	—	333	399	—	399
b) En francs français	33.854	10.013	43.867	37.298	11.617	48.915	37.292	11.603	48.895	39.100	12.449	51.549
Dont :												
Avances C.C.C.E. ex FIDES.	21.209	—	21.209	21.025	—	21.025	20.854	—	20.854	20.752	—	20.752
Autres.....	12.645	10.013	22.658	16.273	11.617	27.890	16.438	11.603	28.041	18.348	12.449	30.797
c) En dollars U.S.	1.869	328	2.197	3.694	377	4.071	6.463	429	6.892	7.269	2.919	10.188
d) En deutschmarks	2.650	1.512	4.162	3.562	1.489	5.051	5.239	1.423	6.662	5.989	1.531	7.520
e) En livres sterling	1.382	—	1.382	1.382	—	1.382	1.382	—	1.382	1.313	—	1.313
f) Autres devises	—	—	—	32	—	32	213	51	264	200	1.119	1.319
Total	39.755	11.853	51.608	46.012	13.483	59.495	50.922	13.506	64.428	54.270	18.018	72.288

* Non compris la dette inter-États.

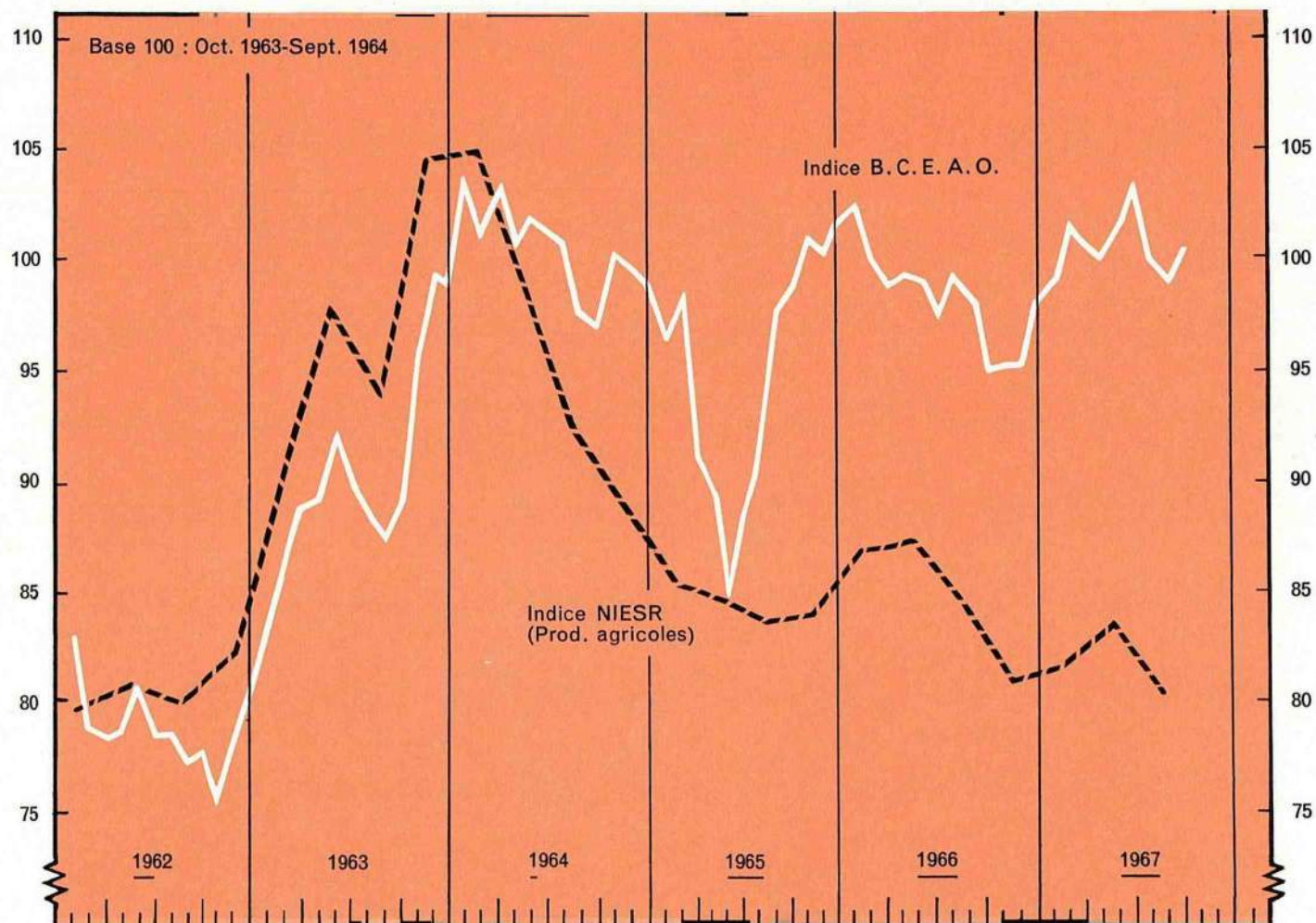
La tendance générale de substitution des prêts aux dons dans la distribution de l'aide publique aux pays en voie de développement a été également ressentie par les Etats de l'Union monétaire. L'accélération de leur équipement économique se fait au prix d'un endettement extérieur accru.

Dettes extérieures des Etats de l'Union Monétaire

<u>En cours au</u>	<u>Dettes propres</u>	<u>Dettes garanties</u>	<u>Total</u>
Milliards de francs C.F.A.			
30 septembre 1965.....	44,0	13,1	57,1
30 septembre 1966.....	49,4	13,8	63,2
30 septembre 1967.....	54,3	18,0	72,3

La dette extérieure des Etats de l'Union monétaire reste cependant d'un montant relativement modéré, et elle est pour un tiers à long terme.

**Evolution comparée des indices des cours mondiaux
des exportations agricoles des pays "producteurs primaires" (NIESR)
et des produits agricoles ouest africains (B. C. E. A. O.)**



1.5 - LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

Le volume des *exportations de produits agricoles* est nécessairement lié à celui des récoltes dont l'évolution a été signalée plus haut. Cependant, en Côte d'Ivoire, l'exportation des stocks reportés des récoltes précédentes a presque compensé la faible récolte de café de 1966-1967. Selon les statistiques officielles du commerce extérieur, 168.000 tonnes de café ont été exportées du 1^{er} octobre 1966 au 30 septembre 1967, contre 177.000 durant l'exercice précédent ; les tonnages des exportations seront donc moindres de 5 % seulement, alors que la récolte a été inférieure de 52 % (tableau 21).

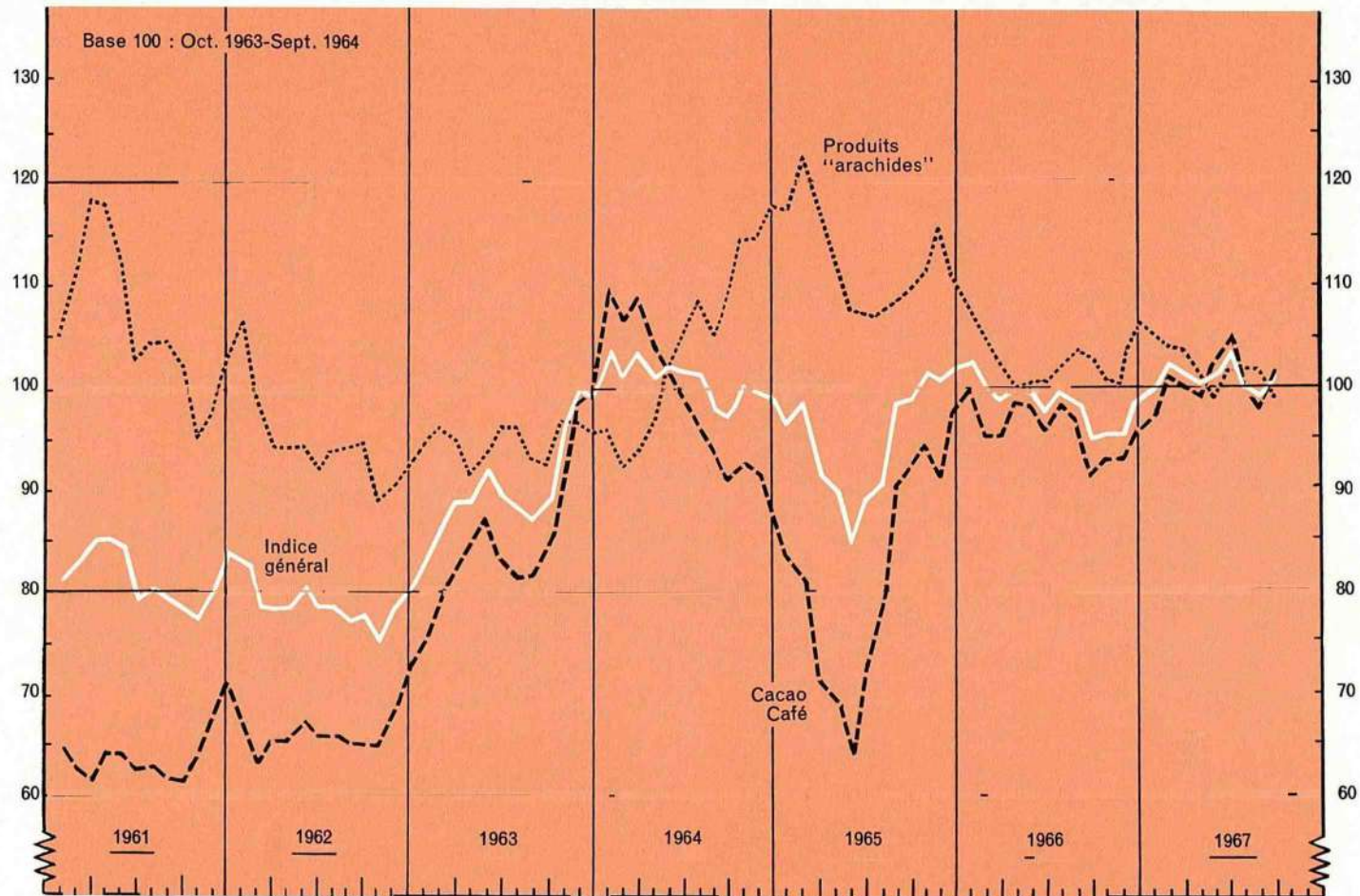
L'évacuation de la forte récolte d'arachides du Niger, qui aurait pu être gravement compromise par les difficultés de transit à travers le Nigeria, a cependant été réalisée sans dommage, sinon sans peine, grâce particulièrement aux efforts de l'O.C.D.N. et du Port de Cotonou.

Sur les marchés internationaux, les cours des matières premières et denrées alimentaires qui avaient, dans leur ensemble, enregistré une légère hausse de septembre 1965 au milieu de l'année 1966, se sont à nouveau affaiblis. Cette évolution a été cependant loin d'être générale, la fluctuation des cours des métaux non ferreux, du caoutchouc, du blé, produits que l'Union monétaire n'exporte pas ou en très faible quantité, ayant été particulièrement importante.

Les cours de la plupart des produits agricoles exportés par l'Union monétaire ne se sont pas écartés, au cours de l'exercice, de leur niveau de l'exercice précédent, à l'exception cependant du cours du cacao qui a connu une très vive et persistante hausse, et des cours des oléagineux fluides qui se sont au contraire dégradés.

La différence d'évolution, ces deux derniers exercices, entre les cours internationaux des produits agricoles exportés par l'Union monétaire et le niveau général des cours des productions agricoles faisant l'objet d'un commerce mondial ressort de la comparaison, présentée par le graphique ci-contre, de l'indice des cours mondiaux des exportations agricoles des pays « producteurs primaires », calculé par le *National Institute of Economic and Social Research* (N.I.E.S.R.) de Londres, et de l'indice des cours internationaux des produits agricoles exportés par l'Union monétaire ouest africaine, calculé par la Direction des Etudes de la Banque Centrale.

Indice des cours mondiaux des produits agricoles ouest africains



Le second graphique illustre la différence d'évolution signalée plus haut entre les cours des graines oléagineuses, exportations essentielles du Sénégal et du Niger, et les cours du cacao et du café, principales exportations de la Côte d'Ivoire et du Togo.

Le Sénégal a été doublement affecté par la baisse de sa récolte d'arachides et la faiblesse des cours internationaux des oléagineux fluides. Il a cependant bénéficié, pour la dernière fois, des conditions privilégiées d'écoulement sur le marché français de l'équivalent en huile et arachides décortiquées de 197.000 tonnes d'huile raffinée, soit environ 414.115 tonnes d'arachides décortiquées, à un prix moyen garanti de 48,75 francs C.F.A. le kilogramme. La Communauté Economique Européenne lui a, par ailleurs, consenti une aide de 0,5 franc C.F.A. par kilogramme d'arachides décortiquées exporté.

La valeur CAF port européen des exportations sénégalaises de graines décor-tiquées, d'huile et de tourteaux d'arachides de la récolte 1966-1967 a été sensiblement inférieure à celle des deux précédentes campagnes.

Estimation de la valeur C.A.F. des exportations d'arachides

<u>Exportations</u>	<u>Récolte des campagnes</u>		
	<u>1964-1965</u>	<u>1965-1966</u>	<u>1966-1967</u>
	Milliards de francs C.F.A.		
Arachides décortiquées	10,0	15,0	7,6
Huile brute	11,8	12,0	11,6
Huile raffinée	3,3	3,3	2,4
Tourteaux	2,5	2,6	3,8
Total	27,6	32,9	25,4
dont : sur France	25,6	27,9	24,6

La baisse des recettes procurées au Sénégal par son unique production agricole exportée a donc été très sensible (de l'ordre de 20 % environ).

A l'inverse, la diversité de sa production agricole, une meilleure tenue sur les marchés internationaux des cours des produits exportés par elle, ont permis à la Côte d'Ivoire un nouveau progrès dans la valeur de ses exportations. Celles-ci se sont accrues de près de 19 % d'un exercice à l'autre, selon les statistiques officielles, passant de 69,4 à 82,6 milliards de francs C.F.A. (tableau 25). Le café excepté, les principales productions agricoles ont participé à cet accroissement (tableau 21).

Tableau N° 21 : Principales productions agricoles exportées
(Campagne 1^{er} octobre - 30 septembre)

PRODUITS	Quantités		Variation	Valeur		Variation
	1965-1966	1966-1967		1965-1966	1966-1967	
	Tonnes		%	Millions francs c.f.a.		%
Côte d'Ivoire						
Café vert.....	177.307	168.828	— 4,8	29.126	28.764	— 1,2
Cacao en fèves	97.870	128.246	— 31,0	7.114	15.231	+ 114,1
Bananes fraîches.....	118.848	148.881	+ 25,3	2.593	3.193	+ 23,1
Ananas frais.....	5.516	8.521	+ 54,5	247	375	+ 51,8
Jus d'ananas.....	7.680	8.212	+ 6,9	362	374	+ 3,3
Conserves d'ananas.....	16.439	25.451	+ 54,8	1.139	1.683	+ 47,8
Amandes de palme	10.591	10.345	— 2,3	314	320	+ 1,9
Coton égrené	5.035	6.129	+ 21,7	413	645	+ 56,2
Caoutchouc naturel	4 828	5.596	+ 15,9	571	572	+ 0,2
Bois en grumes.....	1.463.076	1.576.688	— 7,8	15.367	16.735	+ 8,9
Bois sciés	127.516	138.073	+ 8,3	3.077	3.145	+ 2,2
Dahomey						
Café vert.....	1.061	1.109	— 4,5	92	142	+ 54,3
Arachides décortiquées	3.148	5.222	— 65,9	110	214	+ 94,5
Palmistes	5.012	4.771	— 4,8	205	163	— 20,5
Huile de palme brute.....	11.068	8.369	— 24,4	514	254	— 50,6
Huile de palmiste	15.032	14.593	— 2,9	842	745	— 11,5
Coton égrené	2.506	2.217	— 11,5	306	260	— 15,0
Togo						
Café vert.....	14 469	6.046	— 58,2	2.065	899	— 56,5
Cacao en fèves	16.262	16.573	+ 1,9	1.373	2.177	+ 58,6
Arachides décortiquées	3.363	3.673	+ 9,2	126	140	+ 11,1
Amandes de palme	19.601	11.250	— 42,6	660	349	— 47,1
Graines de coton	2.165	4.333	— 100,1	25	67	+ 168,0
Coton égrené	3.079	3.316	+ 7,7	353	367	+ 4,0

Source : Statistiques officielles du commerce extérieur.

Au Togo et au Dahomey, par contre, la valeur des exportations de produits agricoles a été sensiblement moindre, compensée cependant au Dahomey par des exportations ou réexportations de produits fabriqués.

La valeur des *importations* faites par l'ensemble de l'Union monétaire semble avoir faiblement progressé. Il en a été du moins ainsi des importations en provenance des grands pays industriels, en désignant ainsi les six membres de la Communauté Economique Européenne, le Royaume Uni, les Etats-Unis d'Amérique et le Japon. Selon les statistiques du commerce extérieur de ces pays, leurs échanges avec l'Union monétaire auraient ainsi évolué.

Commerce des « grands pays industriels » avec l'U.M.O.A.

Période 1 ^{er} octobre-30 septembre	Importations de l'U.M.O.A.	Exportations vers l'U.M.O.A.	Balance (E - I)
Milliards de francs C.F.A.			
1963-1964	147	110	— 37
1964-1965	133	105	— 28
1965-1966	148	106	— 42
1966-1967	160	111	— 49
Variation 1965-1966/1966-1967	+ 8 %	+ 4,7 %	

Les achats à l'Union monétaire des grands pays industriels ont donc augmenté plus que leurs ventes, et la valeur de ces achats excède de beaucoup celle des ventes.

Le commerce des Etats-Unis d'Amérique avec l'Union monétaire est un exemple de cette évolution.

Commerce des Etats-Unis d'Amérique avec l'U.M.O.A.

	1 ^{er} octobre-30 septembre		
	1964-1965	1965-1966	1966-1967
Millions de dollars U.S.			
<i>Exportations vers :</i>			
Côte d'Ivoire	10,6	24,3	12,8
Mauritanie.....	4,5	2,5	3,3
Sénégal	7,0	9,6	8,0
Togo.....	1,5	1,2	1,5
U.M.O.A.....	23,6	37,6	25,6
<i>Importations de :</i>			
Côte d'Ivoire	43,5	48,9	69,8
Mauritanie.....	2,8	1,7	0,3
Sénégal	0,2	0,6	0,3
Togo.....	0,3	1,5	0,4
U.M.O.A.....	46,8	52,7	70,8

Les exportations des pays de la Communauté Economique Européenne, autres que la France, sont également supérieures à leurs ventes, encore que la différence se soit beaucoup réduite au cours du dernier exercice.

Echanges des pays de la C.E.E. autres que la France

Période 1 ^{er} octobre-30 septembre	Importations de l'U.M.O.A.	Exportations vers l'U.M.O.A.	Balance (E - I)
Millions de dollars u.s.			
1963-1964.....	119,0	59,5	— 59,5
1964-1965.....	150,2	70,7	— 79,5
1965-1966.....	166,7	74,7	— 92,0
1966-1967.....	184,1	131,6	— 52,5

Les exportations vers l'U.M.O.A. de la République Fédérale Allemande et des Pays-Bas se sont particulièrement développées au cours de l'exercice écoulé, tandis que les ventes de l'Union monétaire à l'Italie et l'Union économique belgo-luxembourgeoise augmentaient.

**Tableau N° 22 : Commerce avec l'Union Monétaire
des pays de la Communauté Economique Européenne (France non comprise)**

ÉTATS	EXPORTATIONS de la C.E.E.*			IMPORTATIONS de la C.E.E.*			BALANCE **	
	Campagnes		Variations	Campagnes		Variations	1965-1966 1966-1967	
	1965-1966	1966-1967		1965-1966	1966-1967			
	Milliers U.S. \$		%	Milliers U.S. \$		%	Milliers U.S. \$	
Côte d'Ivoire.....	31.157	38.488	+ 23,5	97.590	106.617	+ 9,2	—66.433	—68.129
Dahomey	4.737	10.641	+124,6	4.747	2.906	— 38,8	— 10	+ 7.735
Haute-Volta	2.478	3.161	+ 27,6	437	705	+ 61,3	+ 2.041	+ 2.456
Mauritanie	2.135	3.471	+ 62,6	40.286	42.679	+ 5,9	—38.151	—39.208
Niger	2.520	4.326	+ 71,7	882	3.220	+ 265,1	+ 1.638	+ 1.106
Sénégal.....	23.573	64.534	+173,8	7.981	12.593	+ 57,8	+15.592	+51.941
Togo	8.137	7.005	— 13,9	14.811	15.382	+ 3,9	— 6.674	— 8.377
U.M.O.A.	74.737	131.626	+ 76,1	166.734	184.102	+ 10,4	—91.997	—52.476

* Non compris la France.

** Balance pour la C.E.E. (France exclue).

Source : Office Statistique des Communautés Européennes.

<u>Période</u> <u>1^{er} octobre-30 septembre</u>	<u>Allemagne</u> <u>Occidentale</u>	<u>Italie</u>	<u>Pays-Bas</u>	<u>Union</u> <u>Belgo-Lux.</u>
<i>Importations en provenance de l'U.M.O.A. :</i>				
	Millions de dollars u.s.			
1965-1966	75,3	55,8	18,7	15,8
1966-1967	78,1	69,3	18,1	19,9
Variation (%)	+ 3,7	+ 24,2	— 3,2	+ 25,9
<i>Exportations vers l'U.M.O.A. :</i>				
1965-1966	16,7	24,1	15,6	11,7
1966-1967	32,8	23,8	22,8	12,5
Variation (%)	+ 96,4	— 1,2	+ 46,2	+ 6,8

La France demeure le principal marché des productions de l'Union monétaire et son premier fournisseur (tableau 23).

Commerce de la France avec l'Union Monétaire

<u>Période</u> <u>1^{er} octobre-30 septembre</u>	<u>Exportations</u> <u>de France</u>	<u>Importations</u> <u>en France</u>	<u>Balance</u> <u>pour la France</u>
Millions de francs français			
1963-1964	1.516,6	1.580,3	— 63,7
1964-1965	1.533,3	1.467,2	+ 66,1
1965-1966	1.446,6	1.613,2	— 166,6
1966-1967	1.520,3	1.641,6	— 121,3

Le redressement des exportations françaises à destination de l'Union monétaire mérite d'être relevé.

Dans l'ensemble, le commerce extérieur de l'Union monétaire ouest africaine avec les grands pays industrialisés semble s'être développé favorablement durant le dernier exercice.

Les données manquent malheureusement qui nous permettraient d'apprécier s'il en a été de même des échanges avec les autres pays, et notamment avec ceux de l'Amérique Latine et de l'Asie du Sud-Est.

Tableau N° 23 : Commerce extérieur de la France avec l'Union Monétaire

ÉTATS	EXPORTATIONS de France			IMPORTATIONS en France			BALANCE*	
	Campagnes		Variations	Campagnes		Variations	1965-1966	1966-1967
	1965-1966	1966-1967		1965-1966	1966-1967			
	Millions F.F.		± %	Millions F.F.		± %	Millions F.F.	
Côte d'Ivoire	609,3	698,6	+ 14,7	695,0	729,6	+ 5,0	— 85,7	— 31,0
Dahomey	80,5	85,1	+ 5,7	48,5	35,3	— 27,2	+ 32,0	+ 49,8
Haute-Volta	58,0	60,0	+ 3,4	12,4	11,0	— 11,3	+ 45,6	+ 49,0
Mauritanie	56,6	92,1	+ 62,7	74,7	91,1	+ 22,0	— 18,1	+ 1,0
Niger	81,6	80,9	— 0,9	123,5	151,9	+ 23,0	— 41,9	— 71,0
Sénégal	501,0	448,7	— 10,4	569,7	540,6	— 5,1	— 68,7	— 91,9
Togo	59,6	54,9	— 7,9	89,4	82,1	— 8,2	— 29,8	— 27,2
U.M.O.A.	1.446,6	1.520,3	+ 5,1	1.613,2	1.641,6	+ 1,8	— 166,6	— 121,3

* Balance pour la France.

Source : Direction Générale des Douanes Françaises (Statistiques du Commerce Extérieur).

Tableau N° 24 : Orientation du commerce extérieur de l'Union Monétaire*

ÉCHANGES AVEC :	1964			1965			1966		
	Import.	Export.	Balance	Import.	Export.	Balance	Import.	Export.	Balance
Millions de francs c.f.a.									
Pays industriels à économie de marché	112.462	114.273	+ 1.811	112.309	112.175	— 134	114.846	1.886	+ 15.040
Europe de l'Est	685	1.505	+ 820	1.234	1.726	+ 492	1.294	934	— 360
Autres pays développés	1.194	3.274	+ 2.080	1.669	4.155	+ 2.486	1.135	6.002	+ 4.867
Pays export. de produits pétrol.	3.525	115	— 3.410	2.421	525	— 1.896	1.854	334	— 1.520
Autres pays :									
— d'Afrique*	8.885	9.558	+ 673	8.270	8.488	+ 218	9.859	9.076	— 783
— d'Amérique	102	533	+ 431	1.950	213	— 1.737	1.836	244	— 1.592
— d'Asie et d'Océanie	7.688	602	+ 7.086	7.737	1.233	— 6.504	8.260	959	— 7.301
Indéterminés et provisions de bord	28	117	+ 89	111	48	— 63	145	154	+ 9
TOTAL	134.569	129.977	— 4.592	135.701	128.563	— 7.138	139.229	147.589	+ 8.360

(*) Non compris les échanges entre États de l'U.M.O.A.

Source : Statistiques officielles des États de l'U.M.O.A.

Le commerce de l'Union monétaire avec ces pays, ainsi que l'établit le tableau 24, présente en effet un profond déséquilibre. Celui-ci pourrait cependant s'atténuer, étant surtout causé par les considérables importations de riz et de biens de consommation courante susceptibles d'être produits localement.

Selon les statistiques officielles disponibles, la balance commerciale de l'Union monétaire considérée dans son ensemble, en équilibre sur la campagne 1965-1966, aurait présenté un solde positif appréciable (8 milliards de francs c.f.a. environ) au cours de la campagne 1966-1967, en raison d'une progression des exportations (+ 8 %) sensiblement plus élevée que celle des importations (+ 2,5 %). Cet excédent est cependant le fait de la Côte d'Ivoire et de la Mauritanie, la valeur des importations des autres Etats de l'Union monétaire dépassant de beaucoup celle de leurs exportations.

Tableau N° 25 : Commerce extérieur des Etats de l'U.M.O.A.*

ÉTATS	EXPORTATIONS			IMPORTATIONS			BALANCE	
	Campagnes		Variations	Campagnes		Variations	1965-1966	1966-1967
	1965-1966	1966-1967		1965-1966	1966-1967			
	Millions F c.f.a.		± %	Millions F c.f.a.		± %	Millions F c.f.a.	
Côte d'Ivoire	69.435	82.580	+ 18,9	62.964	64.337	+ 2,2	+ 6.471	+ 18.243
Dahomey	2.949	3.159	+ 7,1	8.526	9.846	+ 15,5	— 5.577	— 6.687
Haute-Volta	3.680	4.167	+ 13,2	9.169	8.973	— 2,1	— 5.489	— 4.806
Mauritanie	16.772	17.600	+ 4,9	5.270	7.800	+ 48,0	+ 11.502	+ 9.800
Niger	8.785	6.800	— 22,6	10.365	10.919	+ 5,3	— 1.580	— 4.119
Sénégal	35.568	34.797	— 2,2	38.518	36.500	— 5,2	— 2.950	— 1.703
Togo	8.803	8.806	— 8,4	11.239	11.365	+ 1,1	— 2.436	— 2.559

* Y compris échanges inter-Etats enregistrés.

Source : Statistiques officielles du commerce extérieur.

L'évolution des échanges extérieurs, de leur structure et de leur valeur, n'est pas seulement d'une grande importance pour l'activité courante et le développement de l'économie de l'Union, mais aussi, dans l'organisation présente de leur fiscalité, pour leurs finances publiques.

Les taxes perçues sur les produits exportés et plus encore celles perçues sur les marchandises importées constituent plus des 7/10 des ressources budgétaires des Etats, assurant ainsi l'alimentation de multiples fonds para-budgétaires et organismes divers.

La diminution de la valeur des exportations, l'obligation de rapprocher le prix FOB de certaines d'entre elles des cours mondiaux, ont entraîné une baisse sensible (— 8 %) du montant des droits sur les exportations liquidés durant le dernier exercice.

Le montant des droits perçus sur les importations a, par contre, continué à s'élever (+ 4 %), cette croissance étant même d'un taux supérieur à celui des deux dernières années. Cette progression est imputable, semble-t-il, moins au développement des importations qu'à un accroissement des taux.

Tableau N° 26 : Droits et taxes liquidés par les services des douanes

TAXES LIQUIDÉES du 1 ^{er} octobre - 30 septembre	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Niger	Sénégal Maurita- nie (a)	Togo	U.M.O.A.	Variations %
Millions de francs c.f.a.								
Taxes sur les importations								
1964-1965	20.140	3.260	3.968	2.429	16.987	3.029	49.813	+ 3,9
1965-1966	20.528	3.328	3.695	3.049	16.997	3.458	51.055	+ 2,4
1966-1967	22.028	3.156	3.351	3.204	17.516	3.881	53.136	+ 4,1
Taxes sur les exportations								
1964-1965	9.878	228	157	567	3.747	801	15.378	+ 9,6
1965-1966	10.587	191	150	793	3.071	736	15.528	+ 1,0
1966-1967	9.530	212	172	606	3.157	622	14.299	— 7,9
Total (b)								
1964-1965	30.073	3.514	4.152	2.997	20.759	3.934	65.429	+ 5,3
1965-1966	31.172	3.544	3.879	3.842	20.094	4.340	66.871	+ 2,2
1966-1967	31.616	3.395	3.554	3.810	20.706	4.661	67.742	+ 1,3
Pour cent								
Variations								
64-65/65-66	+ 3,6	+ 0,9	— 6,6	+ 28,2	— 3,3	+ 10,3	+ 2,2	—
65-66/66-67	+ 1,4	— 4,2	— 9,1	— 0,8	+ 3,0	+ 7,4	+ 1,3	—

(a) Sénégal y compris taxe sur le chiffre d'affaires à l'importation et taxe compensatrice.

(b) Y compris « produits divers : amendes, ventes en douane ».



(Photo Service Information Dahomey)

L'ÉVOLUTION DE LA MONNAIE
ET DU CRÉDIT

2.1 - L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE LA SITUATION MONÉTAIRE

L'économie ouest africaine connaît une ample variation saisonnière dont le déroulement est affecté cependant par des décisions qui ne sont point seulement liées aux saisons, telle la détermination de la date d'ouverture de la commercialisation des récoltes ; aussi la considération de l'intensité moyenne des phénomènes, si artificiel qu'en paraisse le calcul, est-elle parfois nécessaire à une meilleure appréciation de leur évolution.

Le tableau 27 présente, pour ce faire, le montant moyen, au cours de chacun des cinq derniers exercices, des principaux postes de la situation intégrée des institutions monétaires de l'Union monétaire ouest africaine (a).

Tableau N° 27 : Situation intégrée des institutions monétaires de l'U. M. O. A.

POSTES	Position moyenne mensuelle en cours de campagne				
	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966	1966-1967
	Millions de francs c.f.a.				
Avoirs extérieurs (nets)	37.001	32.348	32.092	37.310	39.439
Crédits à l'économie	78.894	92.920	104.100	102.304	103.273
ACTIF = PASSIF	115.895	125.268	136.192	139.614	142.712
Engagements monétaires à l'égard :					
— des entreprises et particuliers	89.294	94.511	104.976	106.857	109.790
— du Trésor public et Postes	21.030	25.128	23.007	22.246	21.411
Autres éléments (nets)	5.571	5.629	8.209	10.511	11.511

(a) Par « institutions monétaires » sont ici entendues, la Banque Centrale, les banques commerciales et de développement établies dans l'Union, ainsi que « l'activité monétaire » des Trésors publics et Offices postaux, plus précisément les crédits consentis par les premiers aux redevables de droits indirects (sous forme d'obligations cautionnées) et les dépôts collectés par les seconds en comptes de chèques postaux. Par contre, tant pour respecter une définition généralement suivie que par faute de données, ne sont pas compris dans les opérations des « institutions monétaires », les dépôts d'entreprises et collectivités publiques collectés par les Trésors publics et les prêts et avances consentis par eux, tant aux entreprises et collectivités publiques qu'aux particuliers et entreprises privées.

Les variations d'un exercice à l'autre du niveau moyen des postes essentiels s'établissent comme suit en valeur absolue :

Variations du niveau moyen	1962-1963 à 1963-1964	1963-1964 à 1964-1965	1964-1965 à 1965-1966	1965-1966 à 1966-1967
Milliards de francs C.F.A.				
1. Crédits à l'économie.....	+ 14,0	+ 11,2	— 1,8	+ 1,0
2. Avoirs extérieurs (nets)	— 4,6	— 0,2	+ 5,2	+ 2,1
Engagements monétaires à l'égard :				
3. des particuliers et entreprises.....	+ 5,2	+ 10,5	+ 1,9	+ 2,9
4. des Trésors publics et Postes	+ 4,1	— 2,1	— 0,8	— 0,8
5. Autres éléments (nets).....	+ 0,1	+ 2,6	+ 2,3	+ 1,0

Cette évolution se perçoit mieux en valeur relative par comparaison des taux d'expansion d'un exercice à l'autre des principaux postes.

	Crédits à l'économie	Avoirs extérieurs (nets)	Engagements monétaires à l'égard des particuliers et entreprises
Taux d'expansion annuel en %			
1962-1963 à 1963-1964.....	+ 17,8	— 12,6	+ 5,8
1963-1964 à 1964-1965.....	+ 12,0	— 0,8	+ 11,1
1964-1965 à 1965-1966.....	— 2,7	+ 16,3	+ 1,8
1965-1966 à 1966-1967.....	+ 0,9	+ 5,7	+ 2,7
Taux moyen annuel			
1962-1963 à 1966-1967.....	+ 7,0	+ 1,5	+ 5,3

Comparé à l'année précédente, l'exercice 1966-1967 se caractérise par :

- un niveau moyen relativement élevé des avoirs extérieurs (nets) des institutions monétaires dont le montant a cependant connu d'assez grandes fluctuations en cours d'exercice, ayant été de 39,5 milliards de francs C.F.A. fin septembre 1966, de 42,1 milliards en février-avril, pour se réduire à 34,2 milliards fin juillet et atteindre 35,6 milliards en fin d'exercice ;

- un taux d'expansion modéré, mais un peu plus élevé que celui de l'exercice précédent, des engagements monétaires à l'égard des entreprises et particuliers, c'est-à-dire des créances constituées par les encaisses de ces derniers en billets et pièces de la Banque Centrale, leurs dépôts en banque et en comptes postaux ;
- un niveau moyen des crédits à l'économie à peine plus élevé que celui de l'exercice précédent, la différence entre les deux exercices étant surtout marquée par une pointe saisonnière moins élevée (112,8 milliards en 1966-1967 contre 118,3 milliards en 1965-1966), résultant de la baisse de valeur des récoltes à commercialiser.

Si le niveau des crédits consentis à l'économie par les institutions monétaires est resté à peu près stable, la contribution à leur financement des Trésors publics et de leurs annexes, les Services postaux, s'est à nouveau réduite ; aussi, le montant net des « crédits domestiques » (pour employer la terminologie du Fonds Monétaire International), qui mesure la création fiduciaire de monnaie par les institutions monétaires, a-t-il été plus élevé de 2 % en moyenne.

	Crédits à l'économie	Créances des Trésors publics sur les institutions monétaires	Crédits domestiques
	Milliards de francs C.F.A.		
Moyenne des exercices			
1962-1963	78,9	21,0	57,8
1963-1964	92,9	25,1	67,8
1964-1965	104,1	23,0	81,1
1965-1966	102,3	22,2	80,1
1966-1967	103,3	21,4	81,9

La caractéristique principale de la situation des institutions monétaires de l'Union demeure la position créditrice à leur égard des Trésors publics, mais cette position tend à se réduire.

L'évolution de la situation de l'ensemble des institutions monétaires de l'Union s'est ainsi poursuivie, très mesurée au cours de l'exercice sous revue, et demeure saine dans son ensemble.

La situation monétaire propre de chacun des Etats de l'Union présente cependant des différences sensibles qu'il paraît utile de relever.

En Côte d'Ivoire, l'encours moyen des « crédits domestiques » a été, au cours de l'exercice 1966-1967, supérieur de 10,7 % à celui de l'exercice précédent, retrouvant le niveau de l'exercice 1964-1965. Cette progression relativement forte est due, pour partie, à une diminution des concours nets du Trésor public, le montant des crédits à l'économie ayant progressé seulement de 4,7 % et son niveau moyen étant de peu supérieur à celui de l'exercice 1964-1965 (47,9 au lieu de 47,7 milliards de francs C.F.A.).

Tableau N° 28 : Situation intégrée des institutions monétaires de Côte d'Ivoire

POSTES	Position moyenne mensuelle en cours de campagne				
	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966	1966-1967
	Millions de francs c.f.a.				
Avoirs extérieurs (nets)	8.262	11.384	13.650	18.770	17.619
Crédits à l'économie	31.135	39.484	47.652	45.785	47.948
ACTIF = PASSIF	39.397	50.868	61.302	64.555	65.567
Engagements monétaires à l'égard					
— des entreprises et particuliers	32.633	40.428	50.167	50.503	52.088
— du Trésor public et Postes	5.721	9.960	9.645	11.375	9.865
Autres éléments (nets)	1.043	480	1.490	2.677	3.614

L'accroissement des crédits domestiques a été, pour partie, utilisé à des règlements extérieurs entraînant une réduction des avoirs nets des institutions monétaires de 17,5 milliards de francs C.F.A. en début d'exercice, à 13,2 milliards à sa clôture, au 30 septembre 1967. Le rapport entre les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires et leurs engagements à l'égard des entreprises et particuliers (billets en circulation et dépôts) est cependant demeuré satisfaisant, s'élevant à 36,8 % au 30 septembre 1967 ; à même date, le montant net des avoirs extérieurs représentait encore la valeur des importations d'un trimestre.

L'augmentation de 3,6 milliards de francs de l'encours moyen des crédits s'est ainsi traduite par un accroissement de 1,5 milliard seulement des disponibilités monétaires des entreprises et particuliers (+ 3,1 %), celles détenues sous forme de dépôts s'accroissant de 3,8 %, la circulation fiduciaire de 2,3 % seulement. Pour faible qu'il paraisse, ce développement du niveau de la circulation fiduciaire est supérieur à celui enregistré l'exercice précédent (+ 1,9 %).

Au **Dahomey**, la situation des institutions monétaires est restée étale. Elle est la seule des pays de l'Union à avoir présenté en permanence, fin avril 1967 excepté, un endettement net du Trésor public à l'égard des institutions monétaires. Cet endettement est cependant resté d'un niveau modeste, les règles statutaires de la Banque Centrale limitant les concours susceptibles d'être apportés par elle aux Trésors publics de l'Union.

Pour autant cependant qu'il n'a pu être couvert par des aides extérieures, le déficit des finances publiques s'est traduit par un retard dans le paiement des dépenses et dettes publiques, ayant souvent contraint les entreprises créancières à maintenir, ou même à développer, leur recours au crédit bancaire. Ce financement indirect par les entreprises du déficit des finances publiques a gonflé les crédits à l'économie dont l'encours moyen a été cependant se réduisant :

<u>Exercice</u>	<u>Millions de francs C.F.A.</u>	<u>Variation annuelle</u>
		± %
1962-1963.....	4.269	—
1963-1964.....	4.944	+ 15,8
1964-1965.....	5.026	+ 1,7
1965-1966.....	4.755	— 5,4
1966-1967.....	4.601	— 3,3

Tableau N° 29 : Situation intégrée des institutions monétaires du Dahomey

POSTES	Position moyenne mensuelle en cours de campagne				
	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966	1966-1967
	Millions de francs c.f.a.				
Avoirs extérieurs (nets)	2.069	1.369	1.309	1.545	1.548
Crédits à l'économie	4.269	4.944	5.026	4.755	4.601
ACTIF = PASSIF	6.338	6.313	6.335	6.300	6.149
Engagements monétaires à l'égard :					
— des entreprises et particuliers	6.110	6.149	6.282	6.300	6.334
— du Trésor public et Postes.....	179	133	26	—222	—320
Autres éléments (nets).....	49	31	27	222	135

Le montant moyen des disponibilités monétaires des entreprises et particuliers est resté à peu près stable, la circulation fiduciaire ayant cependant poursuivi sa contraction :

	Billets et monnaies	Dépôts en banque et C.C.P.	Total
<u>Montant moyen</u>	Millions de francs C.F.A.		
1962-1963.....	3.203	2.907	6.110
1963-1964.....	3.290	2.857	6.147
1964-1965.....	3.383	2.899	6.282
1965-1966.....	3.279	3.021	6.300
1966-1967.....	3.206	3.128	6.334
<u>Variations</u>	Pour cent		
1962-1963 à 1963-1964.....	+ 2,7	— 1,8	+ 0,6
1963-1964 à 1964-1965.....	+ 2,8	+ 1,5	+ 2,2
1964-1965 à 1965-1966.....	— 0,1	+ 4,2	+ 0,3
1965-1966 à 1966-1967.....	— 2,2	+ 3,5	+ 0,5

Les contributions extérieures à la couverture des dépenses locales ont maintenu les avoirs extérieurs (nets) des institutions monétaires à un niveau relativement élevé ; le rapport du montant des avoirs (nets) aux engagements monétaires à l'égard des entreprises et particuliers était de 22,8 % au 30 septembre 1967. Le montant, à cette date, des avoirs extérieurs des institutions monétaires, 1.295 millions de francs C.F.A., ne résulte cependant que du report du règlement des dettes contractées dans le premier semestre 1965 et les années antérieures à l'égard de l'Administration française des Postes.

Les transferts de fonds par virements ou mandats postaux sur la France étant d'un montant largement supérieur aux transferts postaux en sens inverse, la différence doit, en principe, être périodiquement réglée à l'Administration française des Postes par le Trésor public dahoméen, auquel l'Office des Postes et Télécommunications verse ses disponibilités. Le Trésor public dahoméen, ayant été amené à utiliser pour la couverture du déficit budgétaire les fonds déposés par l'Office des Postes, a différé le règlement de ses dettes à l'Administration postale française. Le montant de ces dettes atteignait 2.461 millions de francs C.F.A. au 30 septembre 1965, dépassant d'environ un demi-milliard le montant des avoirs extérieurs nets des institutions monétaires dahoméennes.

Le redressement de la situation des finances publiques engagé par le Gouvernement du Dahomey à la fin de 1965 s'est manifesté non seulement par le règlement dans les délais normaux du solde des transferts postaux courants, mais également par un effort appréciable d'amortissement des dettes anciennes. Le tableau ci-après rend compte de cette évolution de la « dette postale », ainsi qu'il est convenu de l'appeler, du Dahomey. L'effort fait pour la réduire y apparaît d'autant plus appréciable que dans le même temps l'Administration postale dahoméenne voyait grossir les dettes à son égard de certaines autres administrations postales africaines.

<u>Situation au 30 septembre</u>	<u>Dahomey France</u>	<u>Dahomey U.M.O.A.</u>	<u>Dahomey Autres</u>	<u>Total</u>
Millions de francs C.F.A.				
1964	— 1.692,4	+ 36,6	+ 36,0	— 1.619,8
1965	— 2.461,7	— 16,6	+ 55,5	— 2.422,7
1966	— 1.961,2	+ 185,4	+ 53,0	— 1.722,8
1967	— 1.997,4	+ 112,6	+ 77,3	— 1.807,5
<u>Variations</u>				
1964-1965	— 769,3	— 53,2	+ 19,5	— 802,9
1965-1966	+ 500,5	+ 202,0	— 2,5	+ 699,9
1966-1967	— 36,2	— 72,8	+ 24,3	— 84,7

L'exposé qui précède, volontairement limité aux aspects essentiels de la situation monétaire, explique du moins que le fonctionnement du système monétaire dahoméen ait pu demeurer satisfaisant, la situation de son système bancaire saine et sa monnaie convertible sans restriction, en dépit d'un déficit accusé des finances publiques et de dettes extérieures exigibles excédant les avoirs des institutions monétaires.

La situation monétaire de la **Haute-Volta** enregistre le succès, mais aussi l'extrême âpreté de la lutte que doit mener un pays, bien peu favorisé par la nature, pour tenter un développement réel sans prestidigitations monétaires.

L'endettement du Trésor public voltaïque à l'égard de la Banque Centrale n'a jamais dépassé, en durée et montant, les limites fixées par les statuts de celle-ci, et en fin d'exercice la position du Trésor public à l'égard des institutions monétaires était largement créditrice.

L'austérité budgétaire s'est cependant traduite, il ne saurait en être autrement, par une contraction de l'activité et des recettes des fournisseurs de l'Etat et de ses

agents, réduisant leur recours au crédit. Dans le même temps cependant, le développement de certaines productions agricoles, et particulièrement celle du coton, a nécessité un plus large concours du système bancaire.

Encours moyen des crédits à l'économie

	<u>1965-1966</u>	<u>1966-1967</u>	<u>Variation</u>
	Millions de francs c.f.a.		± %
<i>Ensemble des crédits à l'économie</i>	3.839	3.361	— 4,4
dont :			
Crédits à moyen et long terme	816	835	+ 2,3
Crédits à court terme	3.023	2.826	— 6,5
dont, aux entreprises :			
— de distribution de marchandises	1.493	1.274	— 14,7
— de génie civil et construction	406	287	— 29,0
— de production, commercialisation et transformation de produits agricoles	192	348	+ 81,2

La balance des paiements courants ayant continué à présenter un solde positif, la contraction des crédits n'a pas été accompagnée d'une contraction des disponibilités monétaires ; le niveau moyen de celles-ci s'est, au contraire, élevé de 3,5 %.

Tableau N° 30 : Situation intégrée des institutions monétaires de Haute-Volta

POSTES	Position moyenne mensuelle en cours de campagne				
	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966	1966-1967
	Millions de francs c.f.a.				
Avoirs extérieurs (nets)	3.444	2.854	2.556	2.810	3.513
Crédits à l'économie	2.517	3.427	4.002	3.839	3.661
ACTIF = PASSIF	5.961	6.281	6.558	6.649	7.174
Engagements monétaires à l'égard :					
— des entreprises et particuliers	5.396	6.010	6.295	6.201	6.421
— du Trésor public et Postes	252	— 1	— 57	9	101
Autres éléments (nets)	313	272	320	439	652

Montant moyen en cours d'exercice

	1965-1966	1966-1967	Variation
	Millions de francs C.F.A.		± %
Billets et pièces	4.201	4.324	+ 2,9
Dépôts en banque et C.C.P.....	2.000	2.097	+ 4,8
Total.....	6.201	6.421	+ 3,5

La circulation fiduciaire moyenne s'est accrue de + 2,9 %, progression comparable à celle de la Côte d'Ivoire (+ 2,3 %). Les engagements des institutions monétaires (billets en circulation et dépôts) à l'égard des entreprises et particuliers s'élèvent, fin septembre 1967, à 6,1 milliards de francs C.F.A., en contrepartie desquels s'inscrivent, à la même situation, des avoirs extérieurs d'un montant net de 4 milliards de francs C.F.A.. Ces avoirs extérieurs ne sont grevés d'aucun transfert en suspens, le service des Postes voltaïque ayant toujours réglé à échéance ses dettes extérieures et le Gouvernement de Haute-Volta ayant obtenu un aménagement du remboursement de sa dette à l'égard du Ghana lui permettant d'en respecter les échéances au même titre que celles de ses autres dettes.

S'il peut ne pas être relâché, et recevoir appui de la mise en chantier rapide de grands équipements financés par une aide extérieure, l'effort exemplaire de la Haute-Volta assurera la consolidation de son succès dans un avenir prochain.

La situation monétaire de la **Mauritanie** demeure encore quelque peu difficile à établir distinctement de celle du Sénégal, bien que son détachement de celle de ce pays se soit accéléré ces dernières années, et particulièrement au cours du dernier exercice.

Tableau N° 31 : Situation intégrée des institutions monétaires de Mauritanie

POSTES	Position moyenne mensuelle en cours de campagne				
	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966	1966-1967
	Millions de francs c.f.a.				
Avoirs extérieurs (nets)	3.442	2.445	2.513	2.682	3.044
Crédits à l'économie	1.197	1.124	1.343	1.452	1.735
ACTIF = PASSIF	4.639	3.569	3.856	4.134	4.779
Engagements monétaires à l'égard :					
— des entreprises et particuliers	2.804	2.472	2.341	2.508	3.353
— du Trésor public et Postes.....	1.857	1.087	1.353	1.418	1.178
Autres éléments (nets).....	— 22	10	162	208	248

Le développement des crédits à l'économie, dont les causes seront exposées plus loin, a été particulièrement sensible, leur montant moyen en cours d'exercice s'élevant de 1,4 à 1,7 milliard de francs C.F.A.. L'importance des ressources apportées par le Trésor public mauritanien au système bancaire s'étant réduite en même temps, une création fiduciaire de monnaie de quelque importance s'est pour la première fois manifestée ; elle demeure modeste, représentant 16,6 % du montant total des dépôts des particuliers et entreprises recensés dans les banques et comptes postaux de Mauritanie, et des billets et pièces de la Banque Centrale dont la responsabilité de l'émission est imputable à son agence de Nouakchott.

L'importance des crédits consentis par les institutions monétaires a continué à caractériser la situation monétaire du **Niger**.

<u>Encours moyen</u>	<u>Crédits à l'économie</u>	<u>Avoirs extérieurs (nets)</u>	<u>Circulation fiduciaire*</u>
Millions de francs C.F.A.			
1962-1963	3.982	2.195	2.147
1963-1964	5.301	1.252	2.293
1964-1965	6.338	694	2.248
1965-1966	7.498	— 59	2.947
1966-1967	8.399	— 173	3.373

* Encaisse des particuliers et entreprises.

Tableau N° 32 : Situation intégrée des institutions monétaires du Niger

POSTES	Position moyenne mensuelle en cours de campagne				
	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966	1966-1967
Millions de francs c.f.a.					
Avoirs extérieurs (nets)	2.195	1.252	694	— 59	— 173
Crédits à l'économie	3.982	5.301	6.338	7.498	8.399
ACTIF = PASSIF	6.177	6.553	7.032	7.439	8.226
Engagements monétaires à l'égard :					
— des entreprises et particuliers	4.583	4.886	4.918	5.581	6.072
— du Trésor public et Postes	1.182	1.002	1.469	1.141	1.121
Autres éléments (nets)	412	665	645	717	1.033

Le développement remarquable de la production d'arachides, laquelle a doublé, comme le montant moyen des crédits, au cours des cinq dernières années, l'essor de la production du coton, les débuts d'établissement d'une industrie dans des conditions particulièrement difficiles, sont les principales causes de ce large recours au crédit, provoqué également par les difficultés d'évacuation des récoltes et d'approvisionnement d'un pays entièrement dépendant de ses voisins pour ses relations ultramarines et aussi par quelques opérations commerciales délicates.

Il faut, au Niger, offrir aux producteurs d'arachides et de coton les biens à l'achat desquels ils consacrent, quelques semaines par an, le produit de la vente d'une récolte dont l'exportation sur les marchés extérieurs et le règlement n'interviendront que de longs mois après. Un tel décalage entre les dépenses et les recettes extérieures aurait requis d'un système monétaire livré à ses seules ressources, sous peine de défaillance dans ses paiements extérieurs, des réserves monétaires importantes, maintenues au besoin par de sévères restrictions de change et d'importation. Pour le plus grand bien du développement du Niger, la continuité et la liberté de ses règlements extérieurs ont pu être assurées sur les ressources de change mises en commun par les membres de l'Union monétaire.

Le facteur essentiel d'évolution de la situation monétaire du **Sénégal** demeure la dépendance de son économie à l'égard de l'arachide. Le dernier exercice en apporte une nouvelle démonstration.

Tableau N° 33 : Situation intégrée des institutions monétaires du Sénégal

POSTES	Position moyenne mensuelle en cours de campagne				
	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966	1966-1967
	Millions de francs c.f.a.				
Avoirs extérieurs (nets)	14.048	9.387	6.496	5.094	5.987
Crédits à l'économie	32.260	34.541	35.856	35.617	33.360
ACTIF = PASSIF	46.308	43.928	42.352	40.711	39.347
Engagements monétaires à l'égard :					
— des entreprises et particuliers	34.188	30.463	30.275	30.073	29.264
— du Trésor public et Postes	10.049	10.931	8.627	6.897	7.139
Autres éléments (nets)	2.071	2.534	3.450	3.741	2.944

Bien qu'il ait été possible de différer une dernière année l'ajustement aux cours mondiaux du prix de revient de l'arachide sénégalaise, la baisse sensible du volume de la récolte a réduit le revenu des producteurs, faisant peser plus lourdement le poids de leur endettement chronique.

Le niveau moyen des disponibilités monétaires a continué à se contracter pour la quatrième année consécutive; celui de la circulation fiduciaire, qui s'était sensiblement relevé l'exercice précédent, à la suite de l'excellente récolte d'arachides, s'est à nouveau abaissé.

	<u>Disponibilités monétaires</u>	<u>Circulation fiduciaire</u>
	Milliards de francs C.F.A.	
1962-1963	34,2	14,7
1963-1964	30,5	13,2
1964-1965	30,3	13,0
1965-1966	30,1	13,5
1966-1967	29,3	12,9

La contraction de la circulation fiduciaire qui se poursuit au taux moyen de 3 % l'an traduit la pression extrême imposée aux populations rurales pour l'alignement de leur productivité aux conditions du marché international, où leur production entre en concurrence avec celle des agricultures les plus évoluées et les plus subventionnées des grands pays industrialisés.

Dans cette grande épreuve, la situation monétaire du Sénégal est cependant demeurée saine.

Le contrôle exercé sur la distribution du crédit aux entreprises a conduit celles-ci à porter meilleure attention à un aménagement convenable du financement de leur activité, ce qui a pu parfois les conduire à réduire leur dépendance du crédit bancaire.

L'Etat sénégalais a pu maintenir l'équilibre de ses finances et le consolider par une vigoureuse action d'assainissement des finances des collectivités publiques et de certains établissements publics.

Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires du Sénégal, bien que s'étant sensiblement réduits ces dernières années, représentent encore la valeur de près de deux mois d'importations.

L'originalité de la situation des institutions monétaires du **Togo**, comme celle de son Trésor public, est dans son étroite dépendance de celle de l'Office des Produits Agricoles du Togo (O.P.A.T.). Celui-ci, qui assure l'exportation sur les marchés ultramarins de toutes les productions agricoles togolaises de quelque importance, a conduit ses opérations de manière à maintenir au Trésor public un concours relativement considérable, à réduire au minimum son recours au système bancaire, contribuant au contraire à son bon fonctionnement par le dépôt d'importantes disponibilités.

Ainsi s'explique la très forte position créditrice du Trésor public à l'égard des institutions monétaires, le niveau relativement modéré des crédits à l'économie et la faible création de monnaie fiduciaire. Au 30 septembre 1967, les engagements des institutions monétaires à l'égard des entreprises et particuliers étaient couverts à raison de 97,0 % par leurs avoirs extérieurs.

Tableau N° 34 : Situation intégrée des institutions monétaires du Togo

POSTES	Position moyenne mensuelle en cours de campagne				
	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966	1966-1967
	Millions de francs c.f.a.				
Avoirs extérieurs (nets)	1.935	2.152	3.170	4.311	5.564
Crédits à l'économie	3.534	4.099	3.883	3.359	3.569
ACTIF = PASSIF	5.469	6.251	7.053	7.670	9.133
Engagements monétaires à l'égard :					
— des entreprises et particuliers	3.580	4.103	4.797	5.692	6.258
— du Trésor public et Postes.....	1.789	2.008	1.931	1.622	2.323
Autres éléments (nets).....	100	140	325	356	552

2.2 - L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

Avant d'examiner l'évolution des crédits dispensés par les institutions monétaires de l'Union, il convient de rappeler au moins que ces crédits ne sont point les seuls contribuant au financement de l'économie des pays membres.

Les Etats, les collectivités et établissements publics de l'Union, les entreprises privées et les particuliers même, qui exercent une activité, font, en effet, appel à toutes les sources extérieures de financement dont l'accès leur est ouvert. L'établissement et l'équipement des entreprises minières et industrielles de quelque importance ne se passent guère d'un concours financier extérieur, ne serait-ce que sous la forme de crédits consentis par les fournisseurs étrangers de matériel ou de travaux.

L'importance de ces concours financiers extérieurs, qu'ils soient consentis sous forme de participation, de réinvestissement de profit ou de prêt, n'a pas encore pu faire l'objet d'un recensement complet ; ces concours, « publics » ou « privés », tiennent cependant un rôle capital dans l'équipement et le développement des secteurs les plus évolués de l'économie ouest africaine.

On ne saurait donc mesurer le concours dont bénéficie l'activité, et particulièrement l'équipement des entreprises de l'Union, au seul montant des crédits accordés par ses institutions monétaires.

Les crédits consentis par ces institutions, les seuls à retenir désormais notre attention, ont été, durant l'exercice écoulé, comme nous l'avons indiqué plus haut, d'un niveau très légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent, exception faite d'une pointe saisonnière moins accusée, due à un moindre besoin de crédits à court terme, les récoltes à commercialiser ayant été de volume relativement plus faible.

Encours des crédits consentis

<u>Fin de mois</u>	<u>1965-1966</u>	<u>1966-1967</u>	<u>Variation</u>
	Milliards de francs C.F.A.		± %
Septembre.....	94,9	94,6	— 0,32
Octobre.....	92,5	94,4	+ 2,05
Novembre.....	91,1	96,3	+ 5,70
Décembre.....	101,5	102,1	+ 0,59
Janvier.....	114,0	111,2	— 2,46
Février.....	118,3	112,8	— 4,65
Mars.....	112,8	111,9	— 0,80
Avril.....	109,6	109,0	— 0,55
Mai.....	104,8	105,6	+ 0,76
Juin.....	100,5	104,0	+ 3,48
Juillet.....	98,9	102,1	+ 3,23
Août.....	96,5	100,2	+ 3,83
Septembre.....	94,6	98,3	+ 3,91
Moyenne.....	102,3	103,3	+ 0,97

Cette évolution du montant global des crédits a été naturellement quelque peu différente selon les Etats, selon les caractères propres de leur économie, comme le met en relief la variation d'une année à l'autre des crédits en cours aux 31 mars et 30 septembre.

Variation des crédits en cours

	31 mars 1966 au 31 mars 1967	30 septembre 1966 au 30 septembre 1967
	± %	
Côte d'Ivoire.....	+ 2,3	+ 6,7
Dahomey	+ 2,5	— 8,2
Haute-Volta	+ 0,8	— 2,0
Mauritanie.....	+ 38,7	+ 48,2
Niger	+ 12,8	+ 7,8
Sénégal	— 7,9	— 1,4
Togo	— 11,4	+ 13,5
Ensemble.....	— 0,7	+ 4,0

Tableau N° 35 : Crédits à l'économie consentis par les institutions monétaires *

ÉTATS	30 sept. 1964	31 mars 1965	30 sept. 1965	31 mars 1966	30 sept. 1966	31 mars 1967	30 sept. 1967
Millions de francs c.f.a.							
Côte d'Ivoire.....	40.256	55.633	43.674	48.765	44.364	49.878	47.339
Dahomey	4.914	5.312	4.784	4.910	4.489	5.035	4.122
Haute-Volta	3.884	4.257	4.009	3.974	3.364	4.005	3.296
Mauritanie	1.245	1.491	1.484	1.402	1.420	1.945	2.105
Niger	4.971	7.431	5.825	8.282	6.816	9.343	7.349
Sénégal	29.333	42.696	31.760	41.507	30.961	38.226	30.522
Togo	4.020	3.942	3.345	3.926	3.186	3.477	3.616
TOTAL	88.623	120.762	94.881	112.766	94.600	111.909	98.349

* Ensemble des crédits à court terme, moyen terme et long terme.

Tableau N° 36 : Crédits à l'économie consentis par les institutions monétaires

RÉPARTITION DES CRÉDITS	30septembre 1964	31 mars 1965	30septembre 1965	31 mars 1966	30septembre 1966	31 mars 1967	30septembre 1967
Millions de francs c.f.a.							
a) Selon les institutions les ayant octroyés :							
Trésor public (obligations cautionnées)	5.205	6.346	5.569	5.897	5.092	4.305	4.550
Banques commerciales.....	66.580	88.561	68.433	75.291	63.699	75.851	65.270
Autres établissements de crédit	16.838	25.855	20.879	31.578	25.827	31.753	28.529
b) Selon les institutions portant le financement :							
Trésors	5.071	6.066	3.743	5.140	2.547	3.060	1.961
Banques commerciales.....	41.165	49.157	43.971	45.231	45.204	49.289	48.528
Autres établissements de crédit	16.205	19.792	21.259	22.278	24.454	24.036	26.181
Banque centrale	26.182	45.747	25.908	40.117	22.413	35.524	21.679
c) Selon la durée :							
Court terme	75.636	107.499	78.642	95.560	76.615	93.689	78.603
Moyen terme.....	8.521	8.127	9.711	9.754	9.811	9.503	10.705
Long terme	4.466	5.136	6.528	7.452	8.192	8.717	9.041
d) Selon le secteur bénéficiaire :							
Secteur public	7.937	25.350	12.655	25.085	16.659	29.567	20.611
Secteur privé	69.772	83.971	70.102	72.189	66.479	70.687	65.350
Non recensés	10.914	11.441	12.124	15.492	11.480	11.655	12.388
TOTAL DES CRÉDITS	88.623	120.762	94.881	112.766	94.618	111.909	98.349

L'évolution du montant global des crédits trouve généralement son explication dans l'évolution des crédits à court terme qui constituent la masse principale (les 8/10) des crédits distribués par les institutions monétaires.

Répartition des crédits à l'économie

	<u>31 mars 1966</u>	<u>30 septembre 1966</u>	<u>31 mars 1967</u>	<u>30 septembre 1967</u>
<u>Crédits :</u>	Milliards de francs C.F.A.			
à court terme	95,6	76,6	93,7	78,6
à moyen terme	9,7	9,8	9,5	10,7
à long terme	<u>7,5</u>	<u>8,2</u>	<u>8,7</u>	<u>9,0</u>
	<u>112,8</u>	<u>94,6</u>	<u>111,9</u>	<u>98,3</u>
	pour cent			
Proportion des crédits à court terme.....	<u>84,7</u>	<u>81,0</u>	<u>83,7</u>	<u>79,9</u>

L'accroissement d'un exercice à l'autre du montant des crédits à court terme a été cependant faible (+ 2,6 %), celui des crédits à moyen et long terme ayant été au contraire appréciable (+ 9,7 %).

Le tableau 36 présente en montant, et le tableau 37 en importance relative, la répartition des crédits :

- selon les institutions monétaires les ayant octroyés : les banques commerciales, pour les deux tiers ;
- selon les institutions en portant le financement : la Banque Centrale, dans la proportion de 22 à 32 % ;
- selon le secteur bénéficiaire : le « secteur public », dans une proportion croissante et qui approche du quart.

Tableau N° 37 : Répartition de l'ensemble des crédits consentis par les institutions monétaires

RÉPARTITION DES CRÉDITS	30 septembre 1965	31 mars 1966	30 septembre 1966	31 mars 1967	30 septembre 1967
Pour cent du total					
a) Selon les Institutions les ayant octroyés :					
Trésor public (oblig. cautionnées)	5,9	5,2	5,4	3,8	4,6
Banques commerciales	72,1	66,8	67,3	67,8	66,4
Autres établissements de crédit	22,0	28,0	27,3	28,4	29,0
b) Selon les Institutions portant le financement					
Trésors	3,9	4,6	2,7	2,7	2,0
Banques commerciales	46,4	40,1	47,8	44,0	49,3
Autres établissements de crédit	22,4	19,7	25,8	21,6	26,6
Banque Centrale	27,3	35,6	23,7	31,7	22,1
c) Selon la durée					
Court terme	82,9	84,7	81,0	83,7	79,9
Moyen terme	10,2	8,7	10,4	8,5	10,9
Long terme.....	6,9	6,6	8,6	7,8	9,2
d) Selon le secteur bénéficiaire					
Secteur public	13,3	22,3	17,6	26,4	21,0
Secteur privé	73,9	64,0	70,3	63,2	66,4
Non recensés	12,8	13,7	12,1	10,4	12,6
TOTAL DES CRÉDITS	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

2.3 - LA CONTRIBUTION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES AU FINANCEMENT A MOYEN ET LONG TERME

Le montant utilisé des crédits à moyen et long terme ouverts par le système bancaire a progressé de 9,7 % en cours d'exercice, taux voisin de celui enregistré l'exercice précédent (+ 10,9 %), mais bien inférieur à celui des exercices antérieurs.

Cette progression moyenne a été largement dépassée en Côte d'Ivoire (+ 24 %), au Niger (+ 21 %) et au Togo (+ 16 %), une diminution se manifestant, par contre, au Sénégal, et particulièrement au Dahomey.

Crédits à moyen et long terme consentis par le système bancaire

	Encours au 30 septembre				
	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>	<u>1967</u>
	Millions de francs C.F.A.				
Côte d'Ivoire.....	4.493	5.152	7.298	8.935	11.120
Dahomey	1.011	1.103	1.112	1.043	639
Haute-Volta	459	684	811	851	867
Mauritanie.....	195	379	414	397	435
Niger	223	631	671	983	1.185
Sénégal	3.486	4.059	5.165	4.824	4.378
Togo	<u>977</u>	<u>979</u>	<u>768</u>	<u>970</u>	<u>1.121</u>
Total	10.844	12.987	16.239	18.003	19.745
Taux de progression annuelle.....	—	+ 19,8	+ 25,0	+ 10,9	+ 9,7

Si l'accroissement des crédits utilisés est faible, il s'est du moins effectué en faveur des activités d'équipement ou de production, comme le montre la comparaison de la répartition des crédits à moyen et long terme utilisés au 30 septembre 1962 et au 30 septembre 1967 donnée au tableau 38.

Tableau 38 : Répartition par activités bénéficiaires des crédits à moyen et long terme consentis par les banques

BRANCHES D'ACTIVITÉ BÉNÉFICIAIRES	30 septembre 1962	30 septembre 1963	30 septembre 1964	30 septembre 1965	30 septembre 1966	30 septembre 1967
Millions de francs c.f.a.						
Activités agricoles.....	1.127	1.423	1.508	827	831	988
Production et distribution d'eau, gaz et électricité	413	375	453	1.001	1.136	986
Produits extract. raffin. prod. pétroliers.....	—	256	257	887	1.189	1.189
Mines	939	1.145	1.308	1.029	1.005	734
Industries	634	805	1.228	1.591	2.646	3.136
Génie civil et constructions immobilières	435	1.253	1.663	2.861	3.246	4.154
Transport, Transit.....	272	221	217	557	823	815
Importations et distribution produits pétroliers.....	176	280	267	327	221	186
Commerce.....	304	244	382	427	278	290
Services divers	103	132	287	1.073	1.408	1.963
Organismes de crédit.....	19	186	112	56	10	3
Total des crédits recensés	4.422	6.320	7.682	10.636	12.793	14.444
Non recensés et ajustement.....	4.820	4.524	5.305	5.603	5.210	5.302
Total	9.242	10.844	12.987	16.239	18.003	19.746

La stabilité relative des « crédits non recensés », parce que de faible montant, témoigne, semble-t-il, des difficultés rencontrées, soit à mobiliser des ressources applicables à des « crédits sociaux », soit à assurer le recouvrement des crédits antérieurement consentis, soit enfin à développer, sinon à créer, une organisation efficace de distribution du crédit aux petites entreprises artisanales, commerciales ou agricoles.

En ce qui concerne les petites entreprises artisanales et commerciales, cette tâche de promotion, difficile et peu rémunératrice, incombe sans aucun doute, et au premier chef, aux banques de développement et aux autres établissements de crédit spécialisés. Toutefois, les banques commerciales pourraient cependant y prendre une certaine part, leurs relations avec leur clientèle — déposants ou emprunteurs à court terme — leur facilitant l'approche et la sélection des entreprises, à la bonne gestion desquelles elles pourraient contribuer par une assistance comptable organisée, encore que dans ce domaine tout reste à faire.

Par contre, dans le secteur agricole, d'innombrables obstacles restent à surmonter, car l'existence ou la création de caisses de crédit agricole ne résout pas le problème essentiel qui réside surtout dans la mise sur pied de structures valables. Il s'agit là d'un problème extrêmement complexe, car il conduit à définir les droits de propriété ou d'usage des terres, très souvent fort différents sur le territoire d'un même Etat, d'une région à une autre, entre des exploitations individuelles ou collectives, à choisir de mettre en place, quelles que soient les solutions adoptées, des encadrements efficaces et enfin d'asseoir le remboursement des dettes par priorité sur les apports de récoltes. Dans ce domaine, certains Etats sont déjà arrivés à des résultats appréciables (Sénégal par exemple), mais pour l'ensemble de l'Union monétaire, les solutions obtenues sont partielles.

Le développement de la productivité agricole dépend ainsi moins de la masse des crédits qui pourront lui être affectés que d'une œuvre immense d'organisation et d'éducation qu'il y a lieu de réaliser préalablement et dont l'initiative repose dans tous les cas sur les pouvoirs publics.

La part relative des banques commerciales et des autres établissements de crédit dans la distribution des crédits à moyen et long terme est ci-après indiquée.

Pour leur majeure partie, les crédits à moyen terme et surtout les crédits à long terme consentis par les banques de développement et autres établissements de crédit sont financés par elles sur des ressources mises spécialement à leur disposition par les Etats ou par des institutions de crédit extérieures, la *Caisse Centrale de Coopération Economique*, principalement, et, plus récemment, le *Kreditanstalt für Wiederaufbau* et l'*Agence pour le Développement International* des Etats-Unis d'Amérique.

Crédits à moyen et long terme consentis par le système bancaire

	Banques commerciales	Autres établissements de crédit		Total
	M. T.	M. T.	L. T.	
<u>Encours au 30 septembre</u>	Millions de francs C.F.A.			
1963	3.311	4.732	2.801	10.844
1964	3.647	4.874	4.466	12.987
1965	3.808	5.903	6.528	16.239
1966	3.894	5.827	8.192	18.003
1967	4.054	6.651	9.040	19.745
Variation	Pour cent			
30 sept. 1966-30 sept. 1967	+ 1,7	+ 14,1	+ 10,3	+ 9,7

Tableau N° 39 : Financement des crédits à moyen terme

BANQUES	30 septembre 1965	31 mars 1966	30 septembre 1966	31 mars 1967	30 septembre 1967
Millions de francs c.f.a.					
A - Banques commerciales					
Crédits consentis	3.808	3.518	3.984	3.698	4.054
Concours Banque Centrale ..	2.778	2.284	2.777	2.716	2.765
<i>Proportion du concours Banque Centrale</i>	<i>72,9%</i>	<i>64,9%</i>	<i>69,7%</i>	<i>73,4%</i>	<i>68,2%</i>
B - Banques de développement*					
Crédits consentis	4.344	4.465	4.130	3.898	3.935
Concours Banque Centrale ..	430	1.179	856	1.327	1.470
<i>Proportion du concours Banque Centrale</i>	<i>9,9%</i>	<i>26,4%</i>	<i>20,7%</i>	<i>34,0%</i>	<i>37,4%</i>
C - Ensemble du système bancaire**					
Crédits consentis	9.711	9.754	9.811	9.503	10.705
Concours Banque Centrale ..	3.209	3.462	3.633	4.043	4.235
<i>Proportion du concours Banque Centrale</i>	<i>33,0%</i>	<i>35,5%</i>	<i>37,0%</i>	<i>42,5%</i>	<i>39,6%</i>

* Non compris C.A.A.-C.I.

** Y compris C.A.A.-C.I.

Dans le cadre de ses statuts, la Banque Centrale s'est, pour sa part, efforcée de faciliter aux banques de développement, aussi bien qu'aux banques commerciales, l'application d'une proportion raisonnable des ressources collectées par elles auprès de leur clientèle à des emplois à moyen terme réescomptables pouvant contribuer au financement d'activités de production.

A cette fin, elle reconnaît à chacune des banques inscrites dans l'Union monétaire un « potentiel d'engagement par réescompte d'effets à moyen terme » calculé annuellement, en considération de la nature et de l'importance des diverses ressources et engagements de l'établissement considéré. Par ailleurs, compte tenu des besoins exprimés par les Comités monétaires nationaux, le Conseil d'administration de la Banque Centrale détermine, chaque semestre, un plafond des concours à moyen terme susceptibles d'être consentis par celle-ci au profit des entreprises de chacun des Etats de l'Union.

Les banques désireuses de présenter au réescompte de la Banque Centrale des effets représentatifs de crédits à moyen terme sont admises à le faire, sous la réserve que les crédits ouverts et les bénéficiaires satisfassent aux dispositions des statuts de la Banque Centrale et aux conditions générales déterminées par son Conseil d'administration, cette autorisation de réescompte devant être obtenue par les banques préalablement à l'octroi du crédit.

Le tableau 40 présente :

- les « potentiels de réescompte d'effets à moyen terme » calculés pour la période du 1^{er} décembre 1966 au 30 novembre 1967 pour l'ensemble des banques de chacun des Etats de l'Union ;
- les plafonds de concours à moyen terme autorisés par le Conseil d'administration de la Banque Centrale pour la période du 1^{er} juin au 30 novembre 1967 ;
- les autorisations de réescompte effectivement accordées par la Banque Centrale et demeurant en cours au 30 septembre 1967 ;
- et enfin, le montant des effets à moyen terme effectivement réescomptés par la Banque Centrale au 30 septembre 1967.

Il apparaît ainsi que le « plafond » du concours à moyen terme de la Banque Centrale n'est pas limité par le « potentiel » qu'elle reconnaît aux banques, mais est seulement déterminé en fonction des besoins évalués par les Comités monétaires nationaux ; les « plafonds » actuels pleinement utilisés absorberaient, au plus, 53 % des potentiels reconnus.

**Tableau N° 40 : Concours de la Banque Centrale au crédit à moyen terme
au 30 septembre 1967**

ÉTATS	Potentiel de réesc. (a)	Plafond autorisé par le C. A. (b)	Autorisat. accordées en cours	Effets rées- comptés	Rapports		
					Plafond	Autorisat.	Utilisations
					Potentiel	Plafond	Autorisat.
Millions de francs c.f.a.					%		
Côte d'Ivoire	19.280	7.000	5.612	2.289	36,3	80,1	40,7
Dahomey	1.430	500	149	45	34,9	29,8	30,2
Haute-Volta	1.330	200	97	71	15,0	48,5	73,1
Mauritanie	760	400	331	—	52,6	82,7	—
Niger	1.560	500	359	350	32,0	71,8	97,4
Sénégal	8.310	4.400	2.160	1.090	52,9	49,1	50,4
Togo	1.390	400	257	75	28,8	64,2	29,2
TOTAL	34.060	13.400	8.965	3.920	39,3	66,9	43,7

(a) Montant global du potentiel d'engagement de réescompte à moyen terme reconnu aux banques et autres établissements de crédit (y compris la Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire) pour la période du 1^{er} décembre 1966 au 30 novembre 1967.

(b) Plafond global semestriel fixé pour la période du 1^{er} juin 1967 au 30 novembre 1967.

**Tableau N° 41 : Autorisations de réescompte à moyen terme
données par la Banque Centrale ***

ÉTATS	1 ^{er} octobre 1965 — 30 septembre 1966			1 ^{er} octobre 1966 — 30 septembre 1967		
	Opérations immobil.	Opérations de product.	Total	Opérations immobil.	Opérations de product.	Total
Millions de francs c. f. a.						
Côte d'Ivoire	939	802	1.741	705	1.019	1.724
Dahomey	24	9	33	71	—	71
Haute-Volta	4	30	34	8	12	20
Mauritanie	64	—	64	26	163	189
Niger	158	56	214	96	46	142
Sénégal	75	203	278	248	207	455
Togo	7	130	137	3	—	3
U. M. O. A.	1.271	1.230	2.501	1.157	1.447	2.604

* Autorisations nouvelles données en cours d'exercice.

L'importance du concours effectif de la Banque Centrale au financement par le système bancaire des crédits à moyen terme ne se mesure pas au portefeuille d'effets représentatifs de tels crédits qu'elle détient ; les banques bénéficiaires d'autorisation de réescompte sont en effet libres de leur utilisation et y font recours, en considération des possibilités et besoins de leur trésorerie.

La proportion réescomptée par la Banque Centrale des crédits à moyen terme consentis pour les banques de l'Union a été de 4/10 environ du montant des crédits, plus forte s'agissant des crédits consentis par les banques commerciales (68 %) que pour ceux dispensés par les banques de développement (37 %) (tableau 39).

La donnée la plus significative de l'intervention de la Banque Centrale est celle du montant des autorisations en cours ; son évolution est rappelée ci-après :

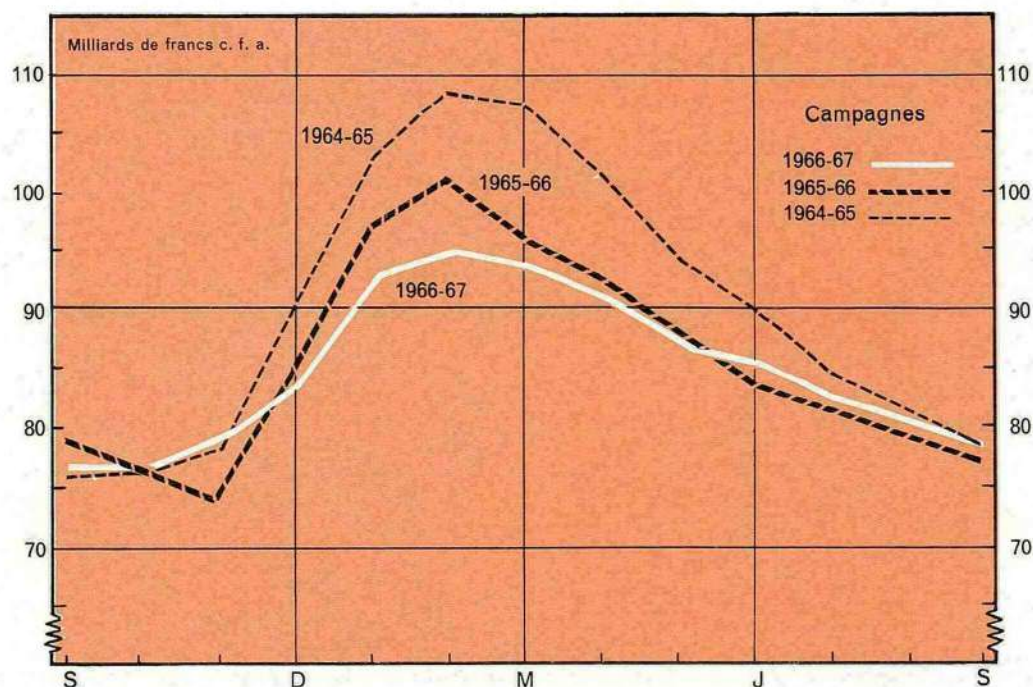
Autorisations de réescompte d'effets à moyen terme

<u>Encours au 30 septembre</u>	accordées aux banques		<u>Total</u>
	<u>commerciales</u>	<u>de développement</u>	
	Millions de francs C.F.A.		
1963	4.266	1.604	5.870
1964	4.222	2.389	6.611
1965	4.468	2.616	7.084
1966	4.417	3.266	7.683
1967	4.686	3.259	7.945

Au cours du dernier exercice, des autorisations nouvelles, d'un montant total de 2,6 milliards de francs C.F.A. ont été accordées, dont le tableau 41 donne la distribution par Etat et nature des opérations financées.

La place donnée par le Conseil d'administration de la Banque Centrale aux concours à moyen terme peut s'apprécier par rapport à l'ensemble des concours estimés devoir être apportés, en permanence, par émission monétaire au financement de l'activité économique ; cette proportion était de 33,6 % du total des plafonds au 30 septembre dernier.

Tableau N° 42 : Crédits à court terme consentis à l'économie *



FIN DE MOIS	Campagnes				Variations 1965-1966 à 1966-1967	
	1963-1964	1964-1965	1965-1966	1966-1967	Absolue	Relative
	En cours en millions de francs c.f.a.					± %
Septembre	63.841	75.635	78.642	76.616	- 2.026	- 2,6
Octobre	64.849	76.204	76.037	76.425	+ 388	+ 0,5
Novembre	66.633	77.978	74.173	78.190	+ 4.017	+ 5,4
Décembre	78.014	90.486	84.140	83.991	- 149	- 0,2
Janvier	87.539	102.684	96.496	93.195	- 3.301	- 3,4
Février	95.043	108.559	100.958	94.708	- 6.250	- 6,2
Mars	94.522	107.499	95.560	93.689	- 1.871	- 2,0
Avril	91.709	101.881	91.947	90.674	- 1.273	- 1,4
Mai	89.643	94.688	87.571	87.167	- 404	- 0,5
Juin	86.846	90.373	83.309	85.267	+ 1.958	+ 2,4
Juillet	82.587	84.961	81.481	82.994	+ 1.513	+ 1,9
Août	77.516	82.089	78.851	80.999	+ 2.148	+ 2,7
Septembre	75.635	78.642	76.616	78.603	+ 1.987	+ 2,6
Moyenne	81.106	90.129	85.060	84.809	- 251	- 0,3

* Crédits du système bancaire, et obligations cautionnées.

2.4 - L'ÉVOLUTION DES CRÉDITS A COURT TERME

Les crédits à court terme sont l'apport essentiel — et normal — des institutions monétaires au financement d'une économie. Ils constituent les 8/10 des concours consentis par les institutions monétaires de l'Union telles que nous les avons définies plus haut, à savoir :

- les banques commerciales,
- certaines banques de développement,
- les Trésors publics, sous forme d'obligations cautionnées souscrites par les redevables en contrepartie des droits indirects qu'ils ont à régler,

la Banque Centrale leur apportant son concours dans la mesure du nécessaire.

Le montant global des crédits à court terme consentis, qui atteignait 76,6 milliards de francs C.F.A. au début du dernier exercice, 78,6 milliards à sa fin, s'est élevé à 94,7 milliards fin février 1967.

L'encours moyen au long de l'exercice a été voisin de 84,8 milliards de francs C.F.A., à peine inférieur (— 0,3 %) à celui enregistré au cours de la précédente campagne (85,1 milliards).

Le tableau et le graphique ci-contre retracent l'évolution à la fin de chaque mois du montant global des crédits à court terme durant les dernières campagnes. La campagne 1966-1967 apparaît ainsi se distinguer des précédentes, surtout par sa pointe saisonnière moins accusée.

Dans la condition présente — essentiellement agricole — de l'économie ouest africaine, le montant des crédits à court terme et l'évolution en cours d'année de ce montant sont largement influencés par :

- l'importance des récoltes,
- les prix payés aux producteurs,
- les possibilités d'écoulement,
- le rythme des évacuations,
- les cours de vente, tant sur les marchés intérieurs qu'à l'exportation.

L'évolution des « sommets » et des « creux » peut donc être sensiblement différente de celle des encours moyens.

	<u>Encours moyen</u>	<u>Maximum</u>	<u>Minimum</u>
Milliards de francs C.F.A.			
1963-1964	81,1	95,0	63,8
1964-1965	90,1	108,6	75,6
1965-1966	85,1	101,0	74,2
1966-1967	84,8	94,7	76,4
Variations annuelles		Pour cent	
1963-1964 à 1964-1965	+ 11,1	+ 14,3	+ 18,5
1964-1965 à 1965-1966	— 5,5	— 7,0	— 1,9
1965-1966 à 1966-1967	— 0,3	— 6,2	+ 3,0

Des récoltes de café ivoirien et togolais, d'arachides sénégalaises de valeur bien inférieure en 1966-1967 expliquent le sensible abaissement *du maximum* saisonnier, puisque les crédits de commercialisation n'ont atteint, en pointe, que 35 milliards contre 42 en 1966.

Par contre, comme permet de le constater le tableau ci-après, l'encours moyen n'a que peu fléchi par rapport à l'exercice 1965-1966 en raison de variations à peu près compensatrices entre les différents secteurs d'activité.

Encours moyen des crédits à court terme

	<u>1965-1966</u>	<u>1966-1967</u>	<u>Variation</u>
	Milliards de francs C.F.A.		± %
<u>Ensemble des crédits à l'économie</u>	85,1	84,8	— 0,3
<u>Ensemble des crédits bancaires recensés</u>	72,4	73,2	+ 1,1
dont crédits utilisés par les entreprises :			
— de production et commerce de produits agricoles et pêche	22,5	23,7	+ 5,5
— de transformation de ces produits	5,4	5,9	+ 9,5

En dépit de pointes saisonnières moins marquées, les *crédits utilisés pour la commercialisation et la transformation locale des produits agricoles* n'ont pas pour autant diminué ; ils ont même marqué un léger accroissement.

Encours moyen des crédits à court terme utilisés pour la production, la commercialisation et la transformation des produits agricoles et de la pêche

<u>Etats</u>	<u>1965-1966</u>	<u>1966-1967</u>	<u>Variation</u>
	Millions de francs C.F.A.		± %
Côte d'Ivoire	11.392	11.783	+ 3,4
Niger	2.045	2.719	+ 32,9
Sénégal	13.222	13.797	+ 4,3
Haute-Volta	192	348	+ 81,2
Dahomey	156	187	+ 19,9
Togo	181	129	— 28,3

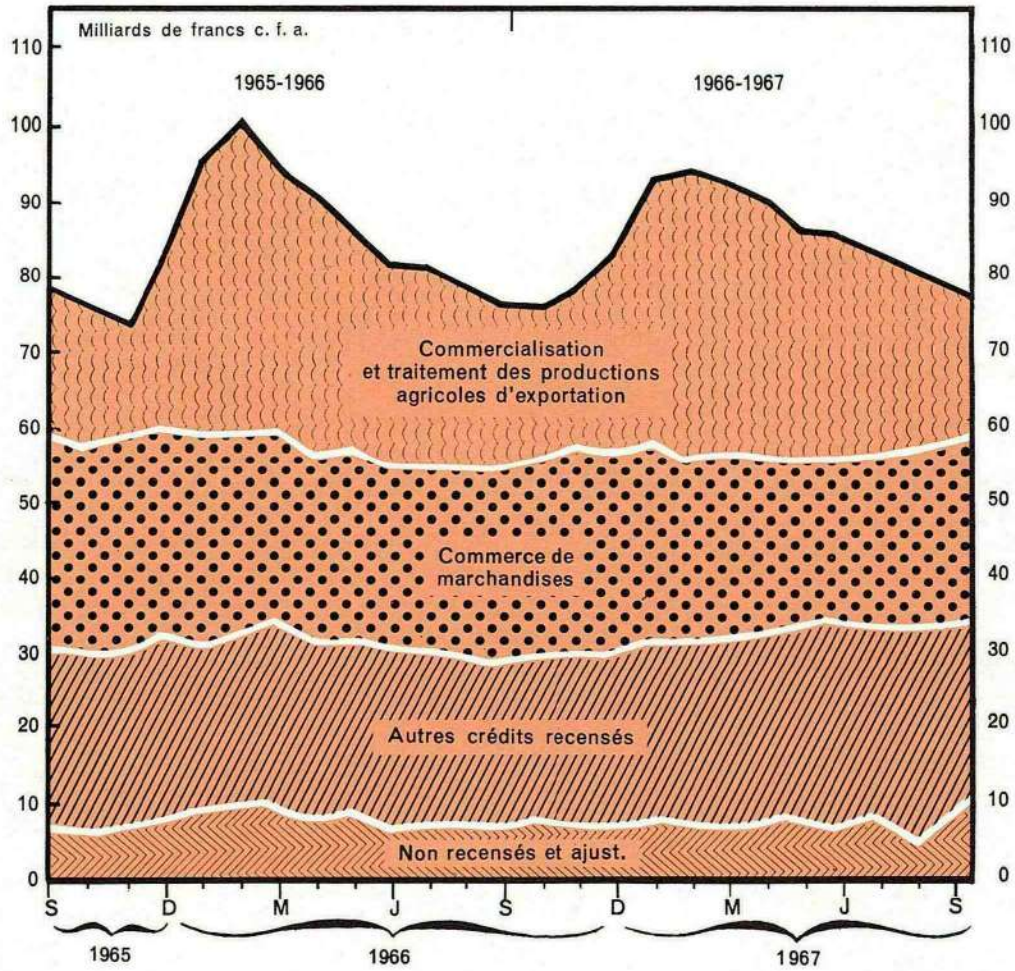
Cette évolution, apparemment surprenante, trouve son explication dans différents facteurs :

- En **Côte d'Ivoire**, les apports de cacao ayant été exceptionnels (140.000 tonnes contre 100.000 à 110.000 en moyenne), les besoins de septembre à février ont été plus élevés que les autres années.

Par ailleurs, le développement des industries locales de transformation, les actions de diversification des cultures et les appuis financiers accordés au titre de relais d'opérations financières en faveur d'entités agricoles en cours d'établissement, ont entraîné des appels aux crédits n'obéissant pas à des rythmes saisonniers ; une légère progression des crédits s'est ainsi manifestée au lieu du fléchissement qu'une médiocre récolte de café aurait dû entraîner.

- Au **Niger**, l'évacuation de la forte récolte d'arachides a été freinée par les difficultés du Nigeria entraînant ainsi le maintien d'un financement élevé.
- En **Haute-Volta**, la commercialisation des récoltes d'arachides et de coton, beaucoup plus fortes, a requis l'accroissement des crédits de campagne.
- Le financement de l'achat d'une récolte de coton, de 50 % plus élevée, est également la principale raison de l'accroissement des crédits au **Dahomey**.
- Au **Togo**, une récolte de café inférieure de près de la moitié, l'aisance de trésorerie de l'O.P.A.T. expliquent un moindre recours au crédit bancaire.
- Au **Sénégal**, la mauvaise récolte d'arachides a bien provoqué une réduction importante des crédits de commercialisation, mais, parallèlement, l'exécution d'importants programmes agricoles et certaines facilités de report d'échéance en faveur des régions sinistrées ont plus que compensé la diminution des emplois de campagne.

Répartition des crédits à court terme utilisés



Le recours au crédit à court terme des *exploitations minières* a légèrement diminué d'un exercice à l'autre, sans que ce mouvement ait une grande signification, la plupart des entreprises intéressées disposant de possibilités beaucoup plus importantes à l'extérieur et ne recourant au crédit local qu'à titre d'appoint.

Encours moyen d'utilisations de crédits à court terme

	1965-1966	1966-1967
Exploitations minières de :	Millions de francs C.F.A.	
Côte d'Ivoire.....	266	266
Mauritanie.....	87	20
Togo.....	—	—
Sénégal.....	675	679
	1.028	965

Tableau N° 43 : Répartition par branches d'activité bénéficiaires des crédits à court terme *

BRANCHES D'ACTIVITÉ BÉNÉFICIAIRES DES CRÉDITS A COURT TERME		1966				1967		
		31 mars	30 juin	30 sept.	31 déc.	31 mars	30 juin	30 sept.
Encours en millions de francs c.f.a.								
I	Agriculture, élevage, pêche	1.213	1.210	1.298	1.518	1.867	2.289	2.306
II	Mines métalliques et phosphates	1.044	1.100	782	741	1.177	1.099	1.012
III	Raffinage de produits pétroliers.	329	247	314	343	344	353	140
IV	Industries { café, cacao,	4.712	5.196	6.038	2.951	4.803	5.899	5.784
	corps gras.....							
	autres	5.909	6.286	6.225	6.595	6.695	6.851	6.959
V	Génie civil, constructions.....	5.233	5.219	4.592	4.894	4.947	5.444	5.025
VI	Transport, transit	2.844	3.038	2.787	3.034	2.541	3.212	2.936
VII	Commerce import-export	13.658	11.857	12.603	13.357	11.682	9.665	10.933
VIII	Com. import. et marchand. gén..	13.367	13.270	14.010	14.061	13.886	13.748	14.441
IX	Distribution produits pétroliers .	3.913	3.725	3.381	3.218	3.611	3.680	3.539
X	Commerce d'exportation	31.520	23.646	16.136	23.549	32.535	23.602	15.475
XI	Services divers.....	648	706	561	531	635	607	929
XII	Organismes de crédits	1.812	1.697	1.612	1.897	2.064	1.939	1.740
	Total des crédits recensés	86.202	77.197	70.339	76.689	86.787	78.388	71.219
	Autres crédits et ajustement ...	9.358	6.112	6.277	7.302	6.902	6.879	7.384
	Total des crédits court terme	95.560	83.309	76.616	83.991	93.689	85.267	78.603

* Crédits du système bancaire (y compris débiteurs divers) et obligations cautionnées.

Les crédits à court terme consentis aux *entreprises de travaux publics et bâtiment* ont été dans l'ensemble de l'Union d'un niveau sensiblement inférieur (— 9 %).

Encours moyen de crédits à court terme

	<u>1965-1966</u>	<u>1966-1967</u>	<u>Variation</u>
	Millions de francs C.F.A.		± %
Côte d'Ivoire	2.382	2.182	— 8,4
Dahomey	426	491	+ 15,2
Haute-Volta	406	287	— 29,3
Mauritanie	148	155	+ 4,7
Niger	410	467	+ 13,9
Sénégal	895	693	— 22,6
Togo	120	46	— 61,7
U.M.O.A.	4.787	4.321	— 9,3

La contraction des crédits traduit souvent un ralentissement d'activité des entreprises de ce secteur, les travaux les plus importants pouvant cependant bénéficier de financement extérieur ; à l'inverse, un recours plus large au crédit est parfois la conséquence de retards apportés aux règlements des travaux.

Les *industries de transformation* (autres que celles transformant des productions agricoles locales en vue de leur exportation) ont sensiblement accru leur recours au crédit tant en Côte d'Ivoire qu'au Niger et au Togo, en raison, notamment, de l'entrée en activité d'entreprises nouvelles ; l'accroissement ainsi enregistré dépasse la contraction des mêmes crédits au Sénégal et en Haute-Volta.

	<u>1965-1966</u>	<u>1966-1967</u>	<u>Variation</u>
	Millions de francs C.F.A.		± %
Côte d'Ivoire	1.817	2.008	+ 10,5
Dahomey	69	68	—
Haute-Volta	91	46	— 49,5
Niger	84	280	+ 233,3
Sénégal	1.415	1.304	— 7,9
Togo	56	118	+ 110,7
	3.532	3.824	+ 8,2

En Côte d'Ivoire, seul Etat de l'Union où ces activités sont de quelque importance, *l'exploitation forestière*, le commerce et les industries du bois ont sensiblement augmenté leur recours au crédit.

<u>Crédits utilisés</u>	<u>1965-1966</u>	<u>1966-1967</u>
	Millions de francs C.F.A.	
Maximum	2.810	2.821
Minimum	2.094	2.471
Encours moyen	2.435	2.507

Cette évolution tient, pour partie, à l'extension des industries locales de transformation dont les besoins de fonds de roulement se sont trouvés accrus, mais aussi à des facteurs moins favorables tenant aux difficultés éprouvées par les industries transformatrices européennes, lesquelles ont à plusieurs reprises, dans le courant de l'exercice, freiné leurs achats, avec comme conséquence des fluctuations sensibles dans le volume des stocks sur parcs et des financements qui en ont été la contrepartie.

La contraction des crédits la plus remarquable cependant, bien que d'une moindre ampleur relative, est celle des crédits aux *entreprises d'importation et de distribution de marchandises diverses*.

Encours moyen de crédits à court terme

	<u>1965-1966</u>	<u>1966-1967</u>	<u>Variation</u>
	Millions de francs C.F.A.		± %
Côte d'Ivoire	10.676	10.498	— 1,7
Dahomey	1.757	1.900	+ 8,1
Haute-Volta	1.493	1.274	— 14,7
Mauritanie	152	250	+ 64,5
Niger	2.669	2.635	— 1,3
Sénégal	6.969	6.061	— 13,0
Togo	1.236	1.352	+ 9,4
U.M.O.A.	24.952	23.970	— 3,9

La forte expansion enregistrée en Mauritanie traduit les modifications apportées à l'organisation et aux circuits d'importation et de distribution des marchandises, modifications dont la Société Nationale d'Importation et d'Exportation (SONIMEX) est le principal instrument.

En Côte d'Ivoire, le montant moyen des crédits consentis aux entreprises commerciales a été à peine inférieur à celui de l'exercice précédent. Les chiffres d'affaires recensés par la Banque Centrale ont cependant légèrement progressé d'une année à l'autre (+ 2,3 %) ; cette évolution a cependant été variable selon les marchandises traitées : progression un peu supérieure pour les textiles (+ 3,9 %), plus forte pour les matières premières et biens d'équipement (+ 12,5 %) et les véhicules (+ 9,7 %), compensant une diminution sensible des commerces de détail et d'alimentation (— 8,8 %).

La contraction des crédits enregistrés en Haute-Volta (— 14,7 %) résulte tant d'un allègement des stocks des entreprises commerciales que d'une baisse réelle de leurs ventes : les chiffres d'affaires recensés par la Banque Centrale ayant diminué de 10,7 % d'un exercice à l'autre ; c'est là le prix, semble-t-il, d'une politique d'austérité imposée au secteur public pour l'assainissement de sa situation financière.

Au Sénégal, s'est fait sentir la baisse des revenus distribués provoquée par une récolte d'arachides bien inférieure à la précédente.

Au Niger, la faible réduction des crédits résulte, semble-t-il, d'un allègement des stocks excessifs de quelques marchandises, de textiles spécialement, constitués par certains importateurs, l'excellente récolte d'arachides 1966-1967 ayant favorisé un accroissement des ventes aux consommateurs (+ 3,7 % des chiffres d'affaires marchandises recensés par la Banque Centrale).

Au Togo, l'accroissement (+ 9,4 %) de l'encours moyen des crédits est parallèle à l'augmentation enregistrée par la Banque Centrale du chiffre d'affaires des principales entreprises commerciales (+ 10,4 %) dont les ventes ont marqué une pointe exceptionnelle en décembre 1966-janvier 1967.

Au Dahomey, au contraire, l'augmentation des crédits utilisés (+ 8,1 %) contraste avec la diminution (— 6,4 %) du chiffre d'affaires « marchandises » des principales entreprises commerciales et exprime plutôt les conditions difficiles de l'activité économique.

2.5 - LE FINANCEMENT DES CRÉDITS A COURT TERME ET LE CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE

La Banque Centrale n'intervient pas directement dans le financement des entreprises publiques ou privées, mais apporte, lorsque nécessaire et utile, son concours aux établissements de crédit publics et privés assurant ce financement, ainsi qu'aux Trésors publics, en réescomptant les obligations cautionnées souscrites à l'ordre de ces derniers.

La participation des banques commerciales, des autres établissements de crédit et des Trésors publics dans la distribution des crédits à court terme est indiquée par le tableau 44. L'importance relative des opérations des établissements de crédit autres que les banques commerciales a continué de croître, bien que demeurant faible dans leur montant, les crédits à court terme étant pour les trois quarts de leur montant total octroyés par des banques commerciales.

Répartition des crédits à court terme

	<u>31 mars</u>			<u>30 septembre</u>		
	<u>1965</u>	<u>1966</u>	<u>1967</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>	<u>1967</u>
<u>Crédits consentis par :</u>	pour cent du montant total des crédits					
Trésors publics (oblig. caut.)	6,0	6,2	4,6	7,2	6,7	5,8
Banques commerciales	79,5	75,2	77,0	82,2	78,1	77,9
Autres établissements de crédit	14,5	18,6	18,4	10,6	15,2	16,3

Tableau N° 44 : Crédits à court terme octroyés à l'économie par les institutions monétaires

CRÉDITS	1965	1966				1967		
	31 décembre	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre	31 mars	30 juin	30 septembre
Millions de francs c.f.a.								
Consentis par								
— Trésors publics (oblig. caut.)	5.434	5.897	5.261	5.092	4.790	4.305	4.384	4.550
— Banques commerciales.....	65.038	71.774	62.686	59.716	65.824	72.153	66.271	61.216
— Autres Etablissements de crédit	13.668	17.889	15.362	11.808	13.377	17.231	14.612	12.837
Portés par								
— Trésors publics (oblig. caut.)	3.065	5.140	4.865	2.547	2.224	3.060	2.622	1.962
— Banques commerciales.....	43.131	43.998	44.239	43.998	44.024	48.397	47.344	47.239
— Autres Etablissements de crédit	9.272	9.768	9.448	11.292	10.466	10.751	10.183	11.959
— Banque Centrale	28.672	36.654	24.757	18.779	27.277	31.481	25.118	17.443
Consentis au								
— Secteur privé	60.391	65.332	59.117	58.858	60.396	63.649	59.715	57.742
— Secteur public	16.697	20.870	18.023	11.481	16.293	23.138	18.673	13.477
— Non recensés	7.052	9.358	6.169	6.277	7.302	6.902	6.879	7.384
Total des crédits	84.140	95.560	83.309	76.616	83.991	93.689	85.267	78.603
<i>— dont portés par la Banque Centrale (%)</i>	<i>34,1</i>	<i>38,4</i>	<i>29,7</i>	<i>24,5</i>	<i>32,5</i>	<i>33,6</i>	<i>29,5</i>	<i>22,2</i>

Compte tenu de l'évolution de l'ensemble des emplois à court terme du système bancaire et des ressources dont celui-ci a bénéficié pour en assurer la contre-partie, la proportion des crédits mobilisés auprès de la Banque Centrale s'est réduite sensiblement. Cette proportion a été en effet :

de 42,1 % au 31 mars 1965	de 30,5 % au 30 septembre 1965
de 40,4 % au 31 mars 1966	de 25,7 % au 30 septembre 1966
de 34,8 % au 31 mars 1967	de 22,9 % au 30 septembre 1967

L'écart qui a été constaté a été particulièrement important en mars 1967, époque traditionnelle de la pointe des crédits, en raison des récoltes médiocres d'arachides au Sénégal et de café en Côte d'Ivoire ; il a été entretenu, par la suite, par le rapatriement en Côte d'Ivoire d'importantes disponibilités extérieures de la Caisse Autonome d'Amortissement qui, mises à la disposition des banques commerciales, ont réduit parallèlement leurs besoins de réescompte.

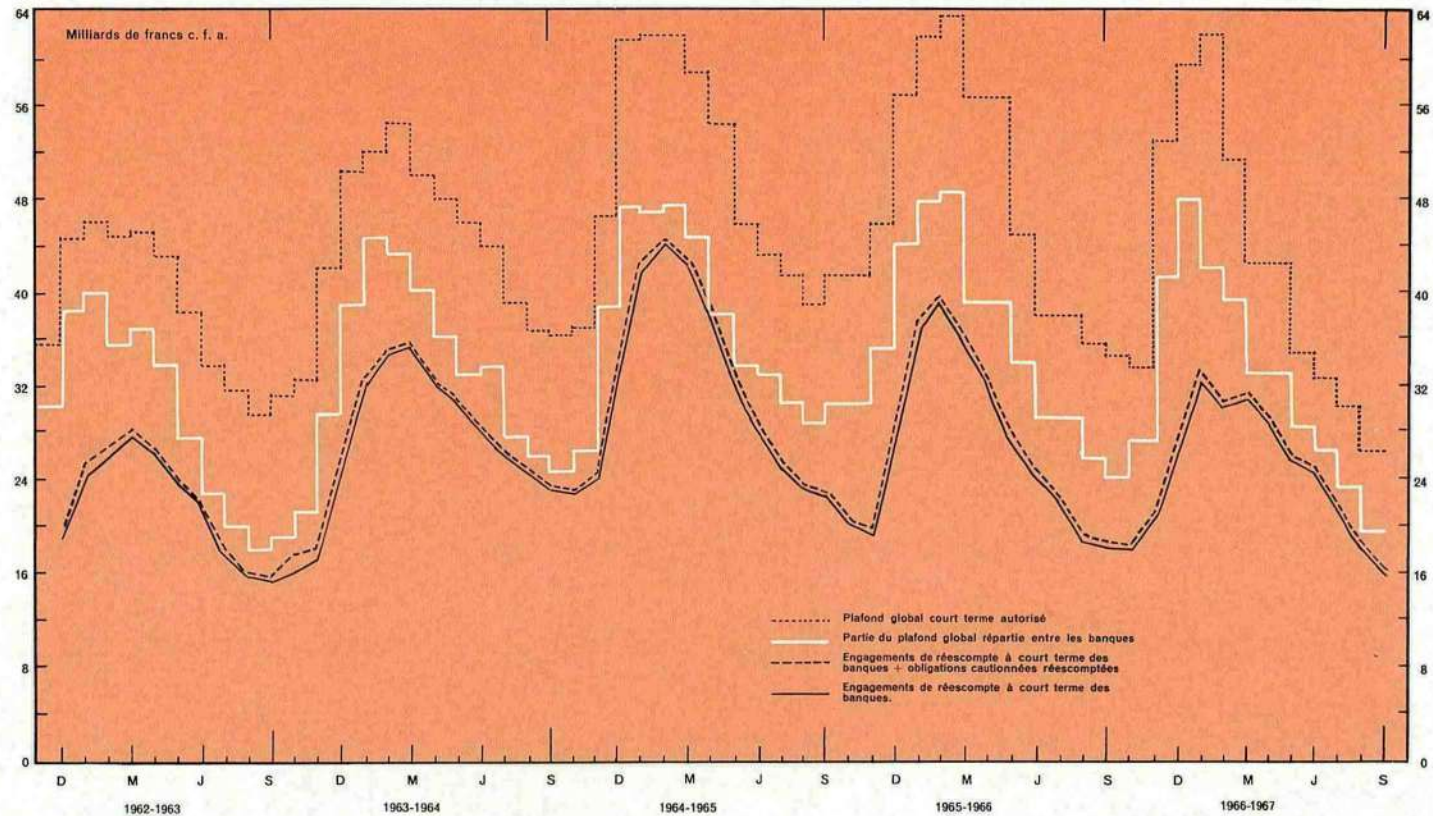
**Tableau N° 45 : Financement des crédits à court terme
consentis par le système bancaire**

BANQUES	30 septembre 1965	31 mars 1966	30 septembre 1966	31 mars 1967	30 septembre 1967
Millions de francs c.f.a.					
A - Banques commerciales					
Crédits consentis	64.625	71.774	59.716	72.153	61.216
Concours Banque Centrale...	21.684	27.776	15.719	23.846	13.977
<i>Proportion du concours Banque Centrale</i>	<i>33,6%</i>	<i>38,7%</i>	<i>26,3%</i>	<i>33,0%</i>	<i>22,8%</i>
B - Banques de développement*					
Crédits consentis	6.962	16.440	10.597	15.825	11.147
Concours Banque Centrale...	635	8.431	2.651	7.294	3.017
<i>Proportion du concours Banque Centrale</i>	<i>9,1%</i>	<i>51,3%</i>	<i>25,0%</i>	<i>46,1%</i>	<i>27,1%</i>
C - Ensemble du système bancaire**					
Crédits consentis	73.073	89.663	71.524	89.384	74.053
Concours Banque Centrale...	22.319	36.208	18.370	31.139	16.994
<i>Proportion du concours Banque Centrale</i>	<i>30,5%</i>	<i>40,4%</i>	<i>25,7%</i>	<i>34,8%</i>	<i>22,9%</i>

* Non compris C.A.A.-C.I.

** Y compris C.A.A.-C.I.

Concours à court terme de la Banque Centrale



Cette évolution des besoins de concours à court terme qui ne pouvait être entièrement prévue au début de la campagne a conduit le Conseil d'administration à autoriser, de novembre à mars, des plafonds globaux très larges par rapport aux besoins réels. A partir de cette époque et jusqu'à la fin de l'exercice, les réadaptations qui ont été opérées au fur et à mesure que les prévisions de récoltes se transformaient en apports effectifs ont permis de revenir à une appréciation des plafonds globaux plus voisine du recours au réescompte qui s'est avéré nécessaire, ainsi que le montre le graphique ci-contre.

L'écart entre plafond global et la partie de ce plafond répartie entre les banques correspond principalement aux possibilités de réescompte de leurs obligations cautionnées réservées aux Trésors nationaux, faculté de mobilisation qui a été peu utilisée dans l'ensemble.

**Tableau N° 46 : Concours à court terme consentis aux banques
par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest**

FIN DE MOIS	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute- Volta	Mauri- tanie	Niger	Sénégal	Togo	U.M.O.A.
Millions de francs c.f.a.								
1966								
Septembre	6.791	485	210	—	1.200	9.684	—	18.370
Octobre	7.031	587	250	—	1.100	9.481	—	18.449
Novembre	9.922	619	315	—	2.560	7.231	—	20.647
Décembre	11.267	694	467	—	3.991	9.869	—	26.288
1967								
Janvier	11.371	786	795	—	4.587	15.188	17	32.744
Février	9.161	928	862	—	4.385	14.941	17	30.294
Mars	9.354	1.097	797	—	4.229	15.650	17	31.144
Avril	9.480	1.081	776	—	3.920	15.609	17	30.883
Mai	7.696	1.064	717	—	3.310	12.963	—	25.750
Juin	7.069	957	708	—	3.005	13.003	—	24.742
Juillet	6.090	790	355	—	2.720	11.689	—	21.644
Août	5.044	725	350	—	2.130	9.759	—	18.008
Septembre	4.943	635	240	—	1.860	9.316	—	16.994
Variation								
Sept. 1966 / Sept. 1967								
Montant	-1.848	+ 150	+ 30	—	+ 660	- 368	—	-1.376
Pourcentage : ± %	- 27,2	+ 30,9	+ 14,3	—	+ 55,0	- 3,8	—	- 7,5

Source : Situation de la B.C.E.A.O.

Si, pour les raisons indiquées précédemment, le réescompte de la Banque Centrale a fléchi par rapport à l'ensemble des crédits à court terme initiés par le système bancaire, principalement sous l'influence de mauvaises campagnes et de l'épuisement correspondant de stocks de report antérieurs, on peut constater néanmoins, qu'en fin d'exercice, les concours apportés aux banques de développement accusent une progression continue, passant de 9,1 % de leurs emplois à court terme au 30 septembre 1965, à 25,0 % au 30 septembre 1966 et à 27,1 % à la fin de l'exercice 1967.

Cette évolution est le résultat de la politique de crédit de la Banque Centrale qui, toutes les fois où les structures satisfaisantes sont mises en place, estime normal d'étendre le champ de ses interventions à des opérations de reconversion ou de diversification des cultures, etc., qui jusqu'alors étaient financées sans réescompte, et par suite limitées par le montant des ressources non monétaires pouvant leur être affectées.

2.6 - L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION BANCAIRE

L'harmonisation des législations bancaires et du crédit des Etats de l'Union monétaire, prévue par l'article 10 du Traité instituant celle-ci, était pratiquement achevée à la fin du précédent exercice. Les nouvelles dispositions législatives et réglementaires ont donc eu plein effet au cours de l'exercice 1966-1967, et leur application a été satisfaisante, qu'il s'agisse :

- des conditions générales des opérations,
- du coefficient de liquidité à respecter par les banques,
- de leur capital minimum.

L'application des *conditions générales des opérations* n'a pas soulevé de problèmes particuliers.

Alors que précédemment les taux applicables par les banques à leur clientèle dépendaient d'un classement des entreprises selon leur standing ou l'importance des opérations initiées par elles, la nouvelle réglementation, considérant que l'admission des signatures au réescompte de la Banque Centrale est subordonnée à des règles de solvabilité assez strictes :

- bilan équilibré,
- fonds de roulement net minimum,
- engagements envers les tiers contenus dans la limite de dix fois les ressources propres,

a établi, en pratique, trois échelles de taux :

- un taux privilégié pour les crédits réescomptables concernant les entreprises prioritaires,
- un taux moyen pour les crédits réescomptables usuels,
- un taux majoré pour les crédits *non* réescomptables, que ce caractère dépende d'une situation financière ne satisfaisant pas aux critères précédemment indiqués, ou que les Comités monétaires nationaux aient considéré inutile de faciliter le financement d'opérations jugées inopportunes sur le plan économique local.

On aurait pu craindre que les modifications apportées à l'assiette et au taux des conditions de banque n'entraînent — quelles qu'aient été les précautions prises lors des études préalables — des réactions sensibles sur les comptes d'exploitation des établissements de crédit.

En fait, les résultats de l'exercice se révèlent, en général, plus favorables que lors des précédentes années, en liaison avec la légère progression de l'encours moyen des crédits, dans l'ensemble de l'Union monétaire. D'une façon générale, la rentabilité des activités bancaires est d'autant plus satisfaisante que les conditions applicables à la clientèle solvable (6 % en moyenne) sont modérées ; si l'on considère, par ailleurs, la faiblesse relative des ressources locales et le recours élevé au réescompte qui en découle, on perçoit ainsi le résultat de la politique d'argent à bon marché suivie, depuis sa création, par la Banque Centrale, dont le taux de réescompte — à 3,50 % — est l'un des plus bas qui existe actuellement.

Le *coefficient de liquidité imposé aux banques* avait été fixé, par l'ensemble des Etats, à 71 % pour l'exercice 1966-1967.

Si quelques déficiences ont été constatées à cet égard, durant les derniers mois de 1966, pour quelques établissements, ce coefficient a été largement respecté par la suite et aucun problème ne se pose plus. En effet, le relèvement général de la liquidité bancaire, déjà signalé l'an dernier, s'est poursuivi pour les raisons principales suivantes :

- afin de satisfaire aux exigences de la réglementation bancaire en matière de capital minimum, certains établissements ont été amenés à renforcer leurs fonds propres par des opérations financières appropriées ;

- un très grand nombre d'entreprises qui, jusqu'alors, ne demandaient pas à leurs banquiers de solliciter l'accord de réescompte de la Banque Centrale pour les crédits qui leur étaient consentis — alors que, par ailleurs, elles satisfaisaient aux règles de solvabilité exigées en la matière — les ont priés de demander ledit accord, pour ne pas avoir à supporter indûment le taux majoré applicable aux crédits non réescomptables.

Cette amélioration, presque générale, ressort du tableau ci-dessous :

<u>Coefficient de liquidité</u>	Moyenne pondérée pour l'ensemble des banques		Situation des banques au 30 septembre 1967	
	30 septembre 1966	30 septembre 1967	Minimum noté	Maximum noté
	pour cent			
Côte d'Ivoire	89,9	88,1	72	117
Dahomey	75,0	87,4	74	120
Haute-Volta	94,6	92,9	90	117
Mauritanie	84,1	98,6	93	125
Niger	79,7	84,4	82	110
Sénégal	86,5	93,3	82	139
Togo	93,1	96,1	92	99

De tels pourcentages témoignent du caractère particulièrement sain des crédits en cours dans l'Union monétaire.

Par ailleurs, l'élévation du coefficient de liquidité de 71 à 72 % pour l'exercice 1967-1968, déjà prévue par la législation de chacun des Etats, à compter du 30 septembre 1967, ne devrait soulever aucune difficulté.

Le *capital minimum* (défini comme l'ensemble des fonds propres effectifs) imposé aux banques doit être égal à un pourcentage déterminé de leurs risques en fin d'exercice, pourcentage différent selon qu'il s'agit de banques d'affaires ou de développement, ou de banques commerciales.

S'agissant des *banques d'affaires ou de développement*, leur capital doit représenter au moins 12 % des risques (sauf au Sénégal où ce taux est de 8 % pour toutes les banques, celles-ci devant en outre justifier d'un complément de fonds

propres, égal à 15 % de leurs actifs immobilisés). Pendant l'exercice 1966-1967, toutes les banques de cette catégorie ont très largement satisfait à cette obligation :

	Capital minimum exigé pour 1966-1967	Fonds propres effectifs au 30 septembre 1967
Millions de francs C.F.A.		
Côte d'Ivoire	1.136	2.114
Dahomey	166	343
Haute-Volta	125	604
Mauritanie	58	216
Niger	562	921
Sénégal	1.302	1.841
Togo	68	385
	3.417	6.424

L'écart entre minimum exigé (sur la base des risques en cours) et fonds propres effectifs reflète une inutilisation importante du potentiel de crédit des établissements considérés, faute, dans la plupart des cas, d'opérations valables à financer

**Lois portant réglementation de la profession bancaire et du crédit
dans les Etats membres de l'Union monétaire**

Côte d'Ivoire	Loi n° 65-252 du 4 août 1965 (J.O./R.C.I. 19 août 1965)
Dahomey	Loi n° 65-22 du 8 juillet 1965 (J.O./R.D. 1 ^{er} septembre 1965)
Haute-Volta	Loi n° 7-64 du 29 juillet 1964 (J.O./R.H.V. 20 août 1964)
Mauritanie	Loi n° 64-016 du 18 janvier 1964 (J.O./R.I.M. 19 février 1964)
Niger	Loi n° 65-019 du 15 mai 1965 (J.O./R.N. 1 ^{er} juin 1965)
Sénégal	Loi n° 64-49 du 10 juillet 1964 (J.O./R.S. 8 août 1964)
Togo	Loi n° 65-14 du 21 juillet 1965 (J.O./R.T. 26 juillet 1965)

Les *banques commerciales* sont tenues d'assurer, par leurs fonds propres, la couverture de 8 % de leurs risques, tels qu'ils apparaissent à leur bilan de fin d'exercice (30 septembre).

Elles ont eu, toutefois, la faculté de limiter ce pourcentage :

- à 4 % pendant l'exercice 1965-1966
- et à 5 % pendant l'exercice 1966-1967,

l'insuffisance, par rapport au taux légal de 8 %, devant être couverte par des avances en compte bloqué de leur siège ou de leurs actionnaires.

L'ensemble des banques commerciales a respecté ces prescriptions au prix, dans certains cas, d'augmentation de capital, et, à l'exception de trois d'entre elles, toutes les autres entretiennent déjà des fonds propres qui atteignent ou dépassent le pourcentage légal de 8 % des risques.

La procédure de transition des « comptes bloqués » revêt ainsi un caractère d'autant plus marginal qu'au cours de l'exercice 1967-1968 la couverture de 8 % devra être alimentée à concurrence :

- de 6 % au minimum par les ressources propres, au lieu de 5 % en 1966-1967,
- et de 2 % au maximum par des comptes bloqués.

Tableau N° 47
Fonds propres des banques commerciales au 30 septembre 1967

ÉTATS	Capital minimum exigé pour 1966-1967	Fonds propres effectifs au 30 sept. 1967 (A)	Comptes bloqués au 30 sept. 1967 (B)	Total A + B
	Millions de francs c.f.a.			
Côte d'Ivoire.....	3.050	2.530	889	3.419
Dahomey	307	297	42	339
Haute-Volta	216	175	68	243
Mauritanie	143	93	54	147
Niger	166	107	62	169
Sénégal	1.943	2.361	242	2.603
Togo	222	288	39	327
	6.047	5.851	1.396	7.247

Tableau N° 48 : Situation des « opérations monétaires » des Trésors publics et Postes

CRÉANCES ET DETTES	31 décembre 1965	31 mars 1966	30 juin 1966	30 septembre 1966	31 décembre 1966	31 mars 1967	30 juin 1967	30 septembre 1967
Millions de francs c.f.a.								
Créances des Trésors publ. et des Postes								
1 - Billets et monnaies B.C.E.A.O.	2.378	3.300	2.589	2.287	2.181	2.947	2.757	2.667
2 - Compte courant B.C.E.A.O.	5.276	7.244	5.158	5.626	7.210	9.517	6.513	3.969
3 - Compte placements extérieurs B.C.E.A.O.	3.800	3.420	3.620	3.610	3.935	4.035	4.635	4.800
4 - Dépôts en banques commerciales	1.048	1.139	903	908	1.073	887	885	1.016
5 - Dépôts dans les autres établissements de crédit	12.090	14.440	13.284	14.230	13.997	12.555	11.737	10.372
<i>Total des créances sur les Inst. monét.</i>	<i>24.592</i>	<i>29.543</i>	<i>25.554</i>	<i>26.661</i>	<i>28.396</i>	<i>29.941</i>	<i>26.527</i>	<i>22.824</i>
6 - Obligations cautionnées	5.434	5.897	5.261	5.092	4.790	4.305	4.384	4.550
Total des Créances	30.026	35.440	30.815	31.753	33.186	34.246	30.911	27.374
Dettes des Trésors publics et des Postes								
1 - Dépôts en C.C.P. des Institutions monét.	95	143	126	105	150	109	140	184
2 - Avances B.C.E.A.O.	—	462	501	1.306	1.804	984	493	501
3 - Obligations cautionnées escomptées à la B.C.E.A.O.	412	447	396	409	653	342	398	450
4 - Oblig. caut. escomptées auprès des autres établissements de crédit	1.957	311	—	2.136	1.913	904	1.364	2.139
5 - Comptes créditeurs divers du système bancaire	1.024	987	1.006	871	959	958	755	744
6 - Effets publics souscrits par les banques..	1.405	1.404	1.404	1.404	1.398	1.398	1.373	1.366
<i>Total des dettes à l'égard des Inst. mon.</i>	<i>4.893</i>	<i>3.754</i>	<i>3.433</i>	<i>6.231</i>	<i>6.877</i>	<i>4.695</i>	<i>4.523</i>	<i>5.384</i>
7 - Dépôts en C.C.P. des particuliers et entre- prises	5.096	5.022	5.193	4.632	4.409	4.423	5.170	4.793
8 - Bons du Trésor souscrits par particuliers et entreprises	586	627	434	877	908	531	486	483
Total des Dettes	10.575	9.403	9.060	11.740	12.194	9.649	10.179	10.660
Créances nettes sur les autres Institut. monét. sur le système bancaire ...	19.699 8.661	25.789 12.743	22.121 11.656	20.430 10.628	21.519 10.660	25.246 10.078	22.004 8.996	17.440 6.960

2.7 - LES TRÉSORS PUBLICS ET LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME MONÉTAIRE

Par le montant de leurs opérations, par les conditions particulières de leur réalisation, les Trésors publics des Etats de l'Union monétaire exercent une profonde influence sur le fonctionnement du système bancaire, d'autant que leur intervention n'est pas seulement celle d'un « client », mais aussi, souvent, d'un concurrent, notamment dans la collecte des dépôts et la distribution du crédit. Par ailleurs, la connexion des services de comptes courants postaux et des Trésors publics fait participer ces derniers à la création monétaire.

Une délimitation des activités des Trésors publics directement liées au fonctionnement du système monétaire est cependant malaisée dans des organisations héritières des errements français, et les informations permettant de suivre ces activités demeurent difficiles ou lentes à rassembler. Seules ont pu faire l'objet d'un enregistrement régulier et d'une intégration convenable dans les situations générales des institutions monétaires dressées mensuellement par la Banque Centrale :

- les créances et dettes des Trésors publics et Administrations postales rattachées à l'égard de la Banque Centrale, des banques et autres établissements de crédit de l'Union ;
- certaines des créances et dettes à l'égard de l'économie, savoir :
 - les crédits consentis aux redevables de droits indirects sous forme d'obligations cautionnées,
 - les dépôts en comptes courants postaux.

La situation de ces « opérations monétaires » des Trésors publics et Administrations postales à la fin de chacun des trimestres de l'exercice écoulé est donnée par le tableau 48.

L'influence de l'activité des Trésors publics dans la distribution des crédits à court terme se manifeste par les facultés qu'ils offrent aux redevables de droits indirects d'un crédit de paiement de ces droits à quatre mois d'échéance. Ces crédits sont réalisés par souscription d'*obligations cautionnées* et comportent paiement

d'intérêt et commission de 4 à 5 % l'an auquel s'ajoute la commission de la banque ayant apporté sa caution. Les importateurs et exportateurs ont ainsi la possibilité d'obtenir le franchissement par leurs marchandises du cordon douanier avant acquittement des taxes, généralement lourdes dans l'ouest africain, s'ils trouvent avantage à recourir à l'obligation cautionnée de préférence au crédit bancaire (a).

L'utilisation de facilités ainsi consenties par les Trésors publics est nécessairement limitée aux importateurs et exportateurs ou entreprises opérant pour leur compte.

Obligations en cours

Souscripteurs	30 septembre 1966	31 mars 1967	30 septembre 1967
	Pour cent		
Importateurs-Exportateurs.....	36,3	36,4	33,4
Importateurs marchandises diverses ..	31,3	36,3	31,3
Importateurs produits pétroliers	13,0	12,3	12,6
Transitaires.....	14,5	10,0	18,0
Exportateurs directs	4,9	5,0	4,7
	100,0	100,0	100,0

Tableau N° 49 : Obligations cautionnées souscrites à l'ordre des Trésoriers

ÉTATS	Montants en cours							Variation
	30 sept. 1964	31 mars 1965	30 sept. 1965	31 mars 1966	30 sept. 1966	31 mars 1967	30 sept. 1967	sept. 1966 à sept. 1967
	Millions de francs c.f.a.							± %
Côte d'Ivoire	2.831	3.226	2.809	3.302	2.621	2.211	2.454	— 6,4
Dahomey	235	271	241	277	270	147	234	— 13,3
Haute-Volta	377	266	213	251	234	259	191	— 18,4
Mauritanie	5	5	16	34	38	14	10	— 73,7
Niger	255	263	329	299	374	257	287	— 23,3
Sénégal	988	1.788	1.437	1.214	975	919	872	— 10,6
Togo	514	527	524	520	580	498	502	— 13,4
TOTAL	5.205	6.346	5.569	5.897	5.092	4.305	4.550	— 10,6

(a) Pour éviter cependant que cette faculté de substitution de l'une à l'autre modalité de crédit ne détruise l'efficacité de la politique de crédit arrêtée par les autorités monétaires, les crédits par obligations cautionnées sont inclus dans les « plafonds » et « limites individuelles » fixés par la Banque Centrale à ses concours à court terme.

Le montant des obligations cautionnées en cours a été, durant l'exercice, sensiblement inférieur à celui de l'exercice précédent (tableau 49).

Moyenne mensuelle des encours en fin de mois

	Exercice 1965-1966	Exercice 1966-1967	Variation
	Millions de francs C.F.A.,		± %
Côte d'Ivoire	2.903	2.314	— 20,3
Dahomey	268	230	— 14,2
Haute-Volta	233	237	+ 1,7
Mauritanie	23	22	— 4,6
Niger	280	285	+ 1,8
Sénégal	1.188	912	— 23,8
Togo	511	513	+ 0,4
Total.....	5.406	4.513	— 16,5

La réduction a été particulièrement forte au Sénégal, en Côte d'Ivoire et au Dahomey, le niveau moyen des encours s'étant maintenu dans les autres Etats. Le montant relativement élevé des obligations cautionnées souscrites au Togo s'explique en partie par un taux d'intérêt plus faible (4 % au lieu de 5 %).

Les dépôts des particuliers et entreprises collectés par les Centres de Chèques postaux, dont le montant s'était sensiblement réduit au cours des deux dernières années, passant de 5,6 milliards de francs C.F.A. fin septembre 1964 à 4,6 milliards fin septembre 1966, ont marqué plus de stabilité au cours du dernier exercice, s'élevant à près de 4,8 milliards au 30 septembre 1967 (tableau 52). L'importance relative de ces dépôts, dans l'ensemble des disponibilités monétaires du public, demeure relativement faible, ne dépassant pas 10 % de l'ensemble des dépôts à vue, 5 % du montant total des disponibilités monétaires. La capacité de création monétaire des Trésors publics se trouve ainsi étroitement limitée par la préférence du public pour d'autres formes de monnaie, et spécialement la monnaie fiduciaire.

La concentration au Trésor public des fonds collectés par les administrations postales n'est pas toujours complète, et il arrive que les comptes ouverts aux comptables publics présentent en permanence des soldes créditeurs très importants, utilisés par les administrations postales au financement de leurs opérations courantes ou à des dépôts auprès d'établissements de crédit locaux ou extérieurs.

Tableau N° 50 : Situation résumée des comptes des Trésors publics

RESSOURCES ET EMPLOIS	30 septembre		
	1965	1966	1967
	Millions de francs c.f.a.		
Ressources			
1 - Solde net des opérations budgétaires des États	2.741	1.359	—
2 - Dépôts et comptes créditeurs	27.036	28.278	20.940
21. - Institutions internationales	446	190	74
22. - Fonds affectés d'aide internationale	304	296	730
23. - Particuliers et entreprises privées	723	849	1.008
24. - Collectivités publiques secondaires	2.075	1.726	2.095
25. - Organismes de stabilisation des prix et commercialisation	4.357	4.631	7.163
26. - Autres organismes publics non financiers	772	*4.563	*4.802
27. - Caisses d'épargne	477	575	796
28. - Services des Postes	17.882	15.448	4.229
29. - Gouvernements de l'U.M.O.A.	—	—	43
3 - Bons à court et moyen terme	1	878	483
4 - Trésor français	1.340	1.527	1.418
5 - Avances de la Banque Centrale	2.437	1.557	1.371
6 - Paiements et transferts à exécuter	3.193	4.299	7.358
TOTAL RESSOURCES = TOTAL EMPLOIS	36.748	37.898	31.570
Emplois			
A - Solde net des opérations budgétaires de l'État	—	—	4.649
B - Prêts et avances	5.808	6.745	7.758
Ba - Fonds affectés d'aide extérieure	645	940	203
Bb - Particuliers et entreprises privées	590	1.239	1.256
Bc - Collectivités publiques secondaires	63	167	151
Bd - Organismes publics non financiers	2.393	2.429	4.243
Be - Organismes publics financiers	2.117	1.970	1.905
C - Comptes débiteurs des comptables du Trésor	17.770	19.730	7.860
Ca - Comptables publics subordonnés	3.153	4.127	3.531
Cb - Comptes courants postaux	14.617	15.603	4.329
D - Obligations cautionnées en portefeuille	3.670	2.592	2.269
E - Dépôts et encaisses	9.500	8.831	9.034
Ea - Numéraire	949	922	1.031
Eb - Banque Centrale	6.587	7.562	7.696
Ec - Banques commerciales	1.964	347	307

* Y compris dépôts de l'Office des Postes du Sénégal - A compter du 1^{er} juillet 1966, les dépôts de l'Office des Postes se trouvent groupés avec les dépôts des divers établissements publics sénégalais.

C'est là une modalité particulière de l'action exercée par les Trésors publics dans la centralisation et la redistribution des disponibilités des collectivités et organismes publics ou semi-publics. La plus ou moins rigoureuse concentration au Trésor public de ces disponibilités exerce une influence considérable, d'une part sur la trésorerie de l'Etat, et, d'autre part, sur les ressources du système bancaire. Celles-ci sont en effet constituées pour plus de 4/10 par des dépôts effectués directement par des organismes publics ou par les Trésors publics.

*Dépôts en banque et établissements de crédit**

	Trésors publics et Postes	Organismes publics	Particuliers et entreprises privées	Total	Part des dépôts du sect. public
	Milliards de francs C.F.A.				%
30 septembre 1963	11,9	11,0	25,8	48,7	47,0
30 septembre 1964	14,3	14,8	26,8	55,9	52,0
31 mars 1965	15,8	17,3	31,2	64,3	52,0
30 septembre 1965	16,5	18,7	28,4	63,6	55,0
31 mars 1966	15,6	14,3	32,6	62,5	48,0
30 septembre 1966	15,1	14,6	33,3	63,0	47,0
31 mars 1967	13,4	15,5	35,0	63,9	45,0
30 septembre 1967	11,4	14,7	35,2	61,3	43,0

* Comptes de chèques, comptes courants créditeurs, dépôts à terme.

Le montant et l'importance relative des dépôts du « secteur public », au sens large, ont été cependant diminuant au cours des deux derniers exercices. Cette tendance ne peut être imputée à une concentration des opérations ou du champ d'activité du secteur public, qui se sont au contraire étendus. Elle résulte, le plus généralement, d'un effort de centralisation des disponibilités des collectivités publiques secondaires et des établissements publics aux Trésors publics et d'un emploi direct par eux des ressources ainsi collectées à l'octroi de prêts et avances tant au « secteur public » qu'au « secteur privé » ou à la couverture du déficit des opérations de l'Etat.

Telles sont du moins les conclusions paraissant pouvoir être tirées de l'évolution de la situation résumée des sept Trésors publics de l'Union monétaire présentée par le tableau 50.

Les disponibilités des collectivités et établissements publics déposées aux Trésors publics, qui étaient au 30 septembre 1965 de 12 milliards de francs C.F.A. environ, s'élevaient, deux ans plus tard, à près de 16 milliards de francs C.F.A. (déduction faite de l'avoir en compte courant postal des Trésors publics).

**Tableau N° 51 : Concours de la Banque Centrale
aux Trésors publics des Etats de l'Afrique de l'Ouest**

ANNÉES FIN DE MOIS	Escomptes et pensions d'obligations cautionnées	Découvert en compte courant	Avoirs en C.C.P.	TOTAL
Millions de francs c.f.a.				
1965				
30 septembre.....	381	1.993	7	2.381
31 octobre	374	2.409	12	2.795
30 novembre	413	3.170	14	3.597
31 décembre	412	—	4	416
1966				
31 janvier	341	455	6	802
28 février.....	388	610	12	1.010
31 mars	447	462	9	918
30 avril.....	323	592	7	922
31 mai	454	688	8	1.150
30 juin	396	501	5	902
31 juillet	418	714	18	1.150
31 août.....	372	663	7	1.042
30 septembre	409	1.306	6	1.721
31 octobre	376	1.782	6	2.164
30 novembre	620	2.641	5	3.266
31 décembre	654	1.804	10	2.468
1967				
31 janvier	518	1.936	6	2.540
28 février.....	475	2.284	7	2.766
31 mars	342	984	5	1.331
30 avril.....	228	767	4	999
31 mai	242	731	7	980
30 juin	398	493	6	897
31 juillet.....	358	2.225	4	2.587
31 août.....	514	501	5	1.020
30 septembre.....	450	501	5	956

Dans le même temps, les prêts et avances directement consentis par les Trésors publics au « secteur privé », à des collectivités et établissements publics (à l'exclusion des banques de développement et établissements publics de crédit) se sont accrus de 2,9 à 5,6 milliards de francs C.F.A. Les avances aux établissements publics de crédit, les dépôts des Trésors auprès de ces établissements ou des banques commerciales se sont, par contre, réduits de 4 à 2,2 milliards de francs C.F.A.

L'évolution qui mérite cependant le plus de retenir l'attention est le renversement du solde net des opérations budgétaires et para-budgétaires des Etats, dont le montant créditeur a été se réduisant de septembre 1965 à septembre 1966 pour devenir fortement débiteur fin septembre 1967.

Ces commentaires s'appliquent, il convient de le souligner, à la situation, fondue en une seule, des situations des sept Trésors publics de l'Union monétaire. La situation particulière de chacun d'eux présente de l'un à l'autre de très sensibles différences. La plus remarquable résulte de la politique adoptée par deux des Gouvernements de l'Union, enlevant aux Trésors publics la garde et l'emploi des disponibilités des collectivités et établissements publics, pour les transférer à des établissements publics de crédit, directement ou par l'intermédiaire des Offices des Postes plaçant eux-mêmes leurs disponibilités dans ces établissements. Les Trésors publics se sont trouvés déchargés plus ou moins complètement de leur ancienne « fonction bancaire » ; mais réduits aux seules disponibilités, ou à très peu près, laissées par l'exécution des opérations de l'Etat, ils ont naturellement éprouvé une plus grande difficulté à assurer l'équilibre de leur trésorerie et à pourvoir à un déficit temporaire des opérations budgétaires ou para-budgétaires.

Le resserrement de la trésorerie de l'Etat paraît donc un phénomène général s'il n'a atteint le point le plus critique que dans deux Etats de l'Union : la Haute-Volta et le Dahomey.

Les Trésors publics de ces deux Etats ont utilisé complètement, au cours de l'exercice, les découverts que la Banque Centrale est susceptible de leur consentir en application de ses statuts.

Le vigoureux effort de redressement financier et économique, poursuivi sans relâche depuis 1966 par le Gouvernement de Haute-Volta, a permis au Trésor voltaïque de n'user des facilités de découvert de la Banque Centrale que dans la limite annuelle de 240 jours autorisée par les statuts de celle-ci.

Notre Conseil d'administration a été, par contre, amené à consentir, pour la seconde fois, au Trésor public dahoméen la prolongation de la durée d'utilisation du découvert consenti par la Banque Centrale dans les conditions fixées par les modifications apportées, le 4 juin 1966, aux articles 15 et 44 de ses statuts (a).

Le montant des concours affectés par la Banque Centrale aux Trésors publics de l'Union est resté, pour chacun des utilisateurs, dans la limite fixée par les statuts de la Banque Centrale, soit 10 % des recettes fiscales nationales constatées au cours de la dernière année budgétaire dont les comptes ont pu être arrêtés. Le montant total de ces concours est demeuré très inférieur au total des découverts susceptibles d'être consentis, celui-ci étant de 10,5 milliards de francs C.F.A. selon les possibilités constatées au 30 septembre 1967 (tableau 51 page 98).

(a) Ces nouvelles dispositions autorisent le Conseil, par décision à la majorité des deux tiers, à consentir au Trésor public d'un Etat la prolongation de la durée de recours aux avances de la Banque Centrale, au-delà de la limite annuelle de 240 jours jusqu'au premier jour ouvrable de l'année suivante

2.8 - LES LIQUIDITÉS MONÉTAIRES DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Les liquidités monétaires des particuliers et entreprises (leur définition ressort de leur composition donnée ci-après), mesurées par leur montant moyen en cours d'exercice, ont progressé d'environ 3 %, cette progression résultant pour la principale part d'un accroissement des dépôts.

<u>Montant moyen</u>	<u>Liquidités monétaires</u>	<u>Billets et monnaies</u>	<u>Autres Liquidités</u>
Milliards de francs C.F.A.			
1962-1963	90,8	44,9	45,9
1963-1964	96,2	48,1	48,1
1964-1965	106,9	49,6	57,3
1965-1966	109,2	51,4	57,8
1966-1967	112,8	51,9	60,9
<i>Taux moyen d'accroissement 1962-1967</i>	<i>+ 5,5 %</i>	<i>+ 3,6 %</i>	<i>+ 7,2 %</i>

Tableau N° 52 : Liquidités monétaires et quasi monétaires *

MONNAIE ET QUASI-MONNAIE	Monnaie			Quasi-monnaie				TOTAL
	Billets et pièces	Dépôts à vue	Total	Dépôts à terme	Caisses d'épargne	Bons du Trésor*	Total	
Montant au 30 sept.	Millions de francs c.f.a.							
1962.....	37.451,0	36.989,1	74.440,1	4.031,8	1.381,7	—	5.413,5	79.853,6
1963.....	38.651,0	41.281,1	79.932,1	3.857,5	1.578,4	—	5.435,9	85.368,0
1964.....	41.621,0	39.396,4	81.017,4	9.625,7	1.754,1	—	11.379,8	92.397,2
1965.....	42.347,0	43.082,7	85.429,7	11.417,1	1.967,2	0,1	13.384,4	98.814,1
1966.....	44.929,0	46.513,3	91.442,3	9.353,9	2.171,0	877,5	12.402,4	103.844,7
1967.....	44.923,0	48.638,3	93.561,3	10.124,5	2.505,2	483,1	13.112,8	106.674,1
Variations relatives	Pour cent							
1962-1963.....	+ 3,2	+ 11,6	+ 7,4	— 4,3	+ 14,2	—	+ 0,4	+ 6,9
1963-1964.....	+ 7,7	— 4,6	+ 1,4	+ 149,5	+ 11,1	—	+ 109,3	+ 8,2
1964-1965.....	+ 1,7	+ 9,4	+ 5,4	+ 18,6	+ 12,1	///	+ 17,6	+ 6,9
1965-1966.....	+ 6,1	+ 8,0	+ 7,0	— 18,1	+ 10,3	///	— 7,3	+ 5,1
1966-1967.....	±	+ 4,6	+ 2,3	+ 8,2	+ 15,4	— 44,9	+ 5,7	+ 2,7
Moyenne								
1962-1967.....	+ 3,7	+ 5,6	+ 4,6	+ 20,2	+ 12,5	///	+ 19,3	+ 5,9

* Détenues par les entreprises et particuliers.

La différence du taux de progression entre les deux principales formes de liquidités monétaires, celles « détenues » et celles « déposées », est encore plus sensible si, au lieu de prendre en considération leur niveau moyen en cours d'exercice, on suit leur évolution d'une fin d'exercice à l'autre.

Liquidités monétaires et quasi monétaires des particuliers et entreprises

	30 septembre 1966	30 septembre 1967	Variation 1966 à 1967
	Milliards de francs C.F.A.		± %
Billets et monnaies	44,9	44,9	—
Dépôts à vue en banque et C.C.P.	46,5	48,6	+ 4,6
<i>Monnaie</i>	<u>91,4</u>	<u>93,5</u>	<u>+ 2,3</u>
Dépôts à terme	9,3	10,1	+ 8,2
Dépôts en Caisse d'épargne	2,2	2,5	+ 14,9
Bons du Trésor.....	0,9	0,5	— 44,9
<i>Quasi-monnaie</i>	<u>12,4</u>	<u>13,1</u>	<u>+ 5,6</u>
<u>Total</u>	<u>103,8</u>	<u>106,6</u>	<u>+ 2,7</u>

Les tableaux statistiques joints au présent rapport précisent l'évolution des diverses composantes des liquidités monétaires ainsi recensées dont la partie essentielle demeure constituée par des créances sur les institutions monétaires (leurs « engagements monétaires »). Un commentaire détaillé de ces tableaux paraît inutile, il ne ferait que prolonger ceux déjà présentés dans les précédents rapports annuels.

Il paraît, par contre, nécessaire de souligner deux caractères des données présentées qui affectent la portée de leur évolution.

Le premier est que ces données se rapportent uniquement à des liquidités en francs C.F.A., constituées par des créances sur les institutions monétaires, les Caisses d'épargne et les Trésors publics de l'Union monétaire ouest africaine. Ces liquidités ne sont point les seules possédées par les particuliers et entreprises ayant leur résidence ou leur activité dans l'Union. De nombreuses entreprises, parmi les plus importantes, et la plupart des étrangers résidant temporairement dans l'Union monétaire détiennent une partie au moins, parfois la plus grande, de leurs disponibilités en monnaies étrangères. Les liquidités monétaires de ces entreprises et particuliers, leur comportement devant une modification de ces liquidités, ne peuvent donc s'apprécier par la seule considération de leurs disponibilités en francs C.F.A.

La seconde restriction à la portée de notre analyse est la délimitation incertaine et constamment mouvante du « secteur public », ou plus exactement de la fraction des liquidités des entreprises publiques ou parapubliques et des collectivités publiques autres que l'Etat collectées par les Trésors publics.

S'il était tenu compte des disponibilités, autres que celles de l'Etat, collectées par les Trésors publics, le tableau des liquidités monétaires devrait être ainsi complété :

Liquidités au 30 septembre

	<u>1965</u>	<u>1966</u>	<u>1967</u>	Variation <u>1966-1967</u>
	Milliards de francs C.F.A.			± %
Billets et monnaies	42,3	44,9	44,9	—
Dépôts	64,5	67,0	73,6	+ 9,8
Total	106,8	111,9	118,5	+ 5,9
dont :				
— Dépôts aux Trésors publics*	8,0	9,0	12,4	+ 37,8
— Dépôts du secteur public (Etat compris)* ...	27,5	24,0	27,0	+ 12,5

* Estimation.

Les liquidités du seul « secteur privé » s'établissent approximativement ainsi :

Liquidités du « secteur privé » au 30 septembre

	<u>1965</u>	<u>1966</u>	<u>1967</u>	Variation <u>1966-1967</u>
	Milliards de francs C.F.A.			± %
Billets et monnaies	42,0	44,5	44,5	—
Dépôts	37,0	43,0	46,6	+ 8,4
Total	79,0	87,5	91,1	+ 4,1
Part des billets et monnaies (%)	53,2	50,9	48,8	

Les estimations ci-dessus traduisent sans doute un développement certain des disponibilités, et peut-être davantage encore un plus large dépôt de ces disponibilités dans les banques et caisses d'épargne (a).

(a) Les données présentées ne peuvent malheureusement prétendre à d'autre titre, en raison de l'imprécision qui affecte encore les recensements des dépôts du « secteur public » et aussi des dépôts collectés par certains Trésors publics.

Tableau N° 53 : Dépôts à vue en banque et en comptes courants postaux

MONTANT	Comptes courants postaux	Dépôts en banque				TOTAL
		Comptes chèques	Comptes courants	Créditeurs divers	Total	
Millions de francs c.f.a.						
Montant au :						
30 septembre 1962.....	5.078	13.225	16.159	2.527	31.911	36.989
30 septembre 1963.....	5.649	15.843	17.273	2.516	35.632	41.281
30 septembre 1964.....	5.572	13.387	18.693	1.744	33.824	39.396
30 septembre 1965.....	5.087	14.733	21.072	2.191	37.996	43.083
30 septembre 1966.....	4.632	15.544	23.085	3.252	41.881	46.513
30 septembre 1967.....	4.793	17.268	22.445	4.056	43.769	48.562
Variations résiduelles annuelles						
Pour cent						
1962-1963	+ 11,2	+ 19,8	+ 9,0	— 0,4	+ 11,7	+ 11,6
1963-1964	— 8,4	— 15,5	+ 8,2	— 30,7	— 5,1	— 4,6
1964-1965	— 8,7	+ 10,0	+ 12,7	+ 25,6	+ 11,2	+ 9,4
1965-1966	— 8,9	+ 5,5	+ 9,5	+ 48,4	+ 10,2	+ 8,0
1966-1967	+ 3,5	+ 11,1	— 2,8	+ 24,7	+ 4,5	+ 4,4
Moyenne	— 0,6	+ 5,4	+ 6,8	+ 10,0	+ 6,5	+ 5,6

Tableau N° 54 : Dépôts en comptes courants postaux des particuliers et entreprises

ÉTATS	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo	U.M.O.A.
Millions de francs c.f.a.								
Montant au :								
30 septembre 1963 ...	1.137,2	484,2	351,9	151,2	438,1	2.963,7	123,2	5.649,5
30 septembre 1964 ...	1.046,8	494,8	535,2	132,7	357,2	2.860,2	145,1	5.572,0
30 septembre 1965 ...	1.261,4	453,9	483,1	164,4	410,2	2.157,2	156,8	5.087,0
31 décembre 1965	1.296,7	474,9	380,7	146,0	387,5	2.249,0	161,0	5.095,8
31 mars 1966.....	1.398,1	390,6	445,0	111,8	427,9	2.082,1	166,4	5.021,9
30 juin 1966.....	1.480,8	487,0	501,8	127,7	416,0	1.978,7	200,9	5.192,9
30 septembre 1966 ...	1.108,3	407,8	440,7	139,8	352,2	2.014,4	169,0	4.632,2
31 décembre 1966	1.082,7	444,0	403,0	160,4	365,0	1.787,9	165,5	4.408,5
31 mars 1967.....	1.276,5	468,5	399,0	147,9	365,9	1.574,7	190,1	4.422,6
30 juin 1967.....	1.185,8	485,8	433,1	185,5	427,6	2.261,7	190,6	5.170,1
30 septembre 1967 ...	1.201,5	468,7	387,0	190,3	355,0	2.017,0	173,2	4.792,7
Variations relatives								
Pour cent								
Sept. 1963 - sept. 1964	- 7,9	+ 2,2	+ 52,1	- 12,2	- 18,5	- 3,5	+ 17,8	- 1,4
Sept. 1964 - sept. 1965	+ 20,5	- 8,3	- 9,7	+ 23,9	+ 14,8	- 24,6	+ 8,1	- 8,7
Sept. 1965 - sept. 1966	- 12,0	- 10,2	- 8,8	- 15,0	- 14,1	- 6,6	+ 7,8	- 8,9
Sept. 1966 - sept. 1967	+ 8,4	+ 14,9	- 12,1	+ 36,1	+ 0,8	+ 0,1	+ 2,5	+ 3,5

Source : Centres de Comptes Courants Postaux.

La progression continue des avoirs en dépôt dans les banques, en comptes de chèques et en comptes d'épargne, ainsi que des dépôts en caisse d'épargne en témoigne.

Au 30 septembre	Dépôts en banque en comptes de chèques		Dépôts en Caisse d'épargne	
	Millions Frs C.F.A.	Taux d'expansion	Millions Frs C.F.A.	Taux d'expansion
1963	10.316	—	1.578	—
1964	10.786	+ 4,5	1.754	+ 11,1
1965	12.093	+ 12,1	1.967	+ 12,1
1966	13.179	+ 9,0	2.171	+ 10,3
1967	14.105	+ 7,0	2.505	+ 15,4

Cette évolution des dépôts, par elle-même satisfaisante, ne paraît pas cependant expliquer entièrement la quasi-stabilité de la circulation fiduciaire dont le montant moyen au cours de l'exercice écoulé est, à très peu près, celui du précédent.

Tableau N° 55 : Billets et monnaies de la B.C.E.A.O. en circulation

FIN DU MOIS*	Exercices 1 ^{er} octobre - 30 septembre				
	1962/1963	1963/1964	1964/1965	1965/1966	1966/1967
	Millions de francs c.f.a.				
Septembre	41.607	42.284	45.400	45.701	48.242
Octobre	42.106	42.427	45.666	45.553	50.013
Novembre	43.949	44.374	47.911	47.813	52.771
Décembre	54.095	54.239	58.431	57.700	59.387
Janvier	57.471	61.781	64.781	65.756	65.478
Février	59.092	64.017	65.984	68.546	67.136
Mars	57.589	63.183	62.630	66.735	63.413
Avril	54.399	59.826	58.296	61.289	60.147
Mai	51.029	55.286	55.087	57.412	56.439
Juin	48.271	51.724	52.092	53.905	53.730
Juillet	45.375	49.024	49.350	51.524	51.666
Août	43.475	47.126	47.218	49.262	49.655
Septembre	42.284	45.400	45.701	48.242	48.587
MOYENNE	49.288	52.361	53.734	55.341	55.897

* Ou au premier jour ouvrable suivant si le dernier jour du mois ne l'est pas. Les dates considérées étant celles d'établissement des situations mensuelles des banques et établissements de crédit, les données du présent tableau peuvent différer de celles portées aux situations de la B.C.E.A.O., toujours arrêtées le dernier jour du mois.

Tableau N° 56 : Répartition par porteur des billets et pièces en circulation

FIN DE MOIS	Circulation totale	E n c a i s s e s			Importance relative encaisses publiques et bancaires a + b Total
		Trésor public (a)	Banques (b)	Particuliers et entreprises (c)	
		Millions de francs c.f.a.			
1965					
Septembre	45.701	2.474	880	42.347	7,3
Octobre	45.553	2.447	1.170	41.936	7,9
Novembre	47.813	2.218	1.135	44.460	7,0
Décembre	57.700	2.378	1.857	53.465	7,3
1966					
Janvier	65.756	2.905	2.087	60.764	7,6
Février	68.546	3.118	2.037	63.391	7,5
Mars	66.735	3.300	1.320	62.115	6,9
Avril.....	61.289	3.109	1.149	57.031	6,9
Mai	57.412	2.719	1.186	53.507	6,8
Juin	53.905	2.589	1.059	50.257	6,8
Juillet	51.524	2.624	1.093	47.807	7,2
Août	49.262	2.289	1.004	45.969	6,7
Septembre	48.242	2.287	1.026	44.929	6,9
Octobre	50.013	2.285	1.568	46.160	7,7
Novembre	52.771	2.252	1.325	49.194	6,8
Décembre	59.387	2.181	1.620	55.586	6,4
1967					
Janvier	65.478	2.689	1.523	61.266	6,4
Février	67.136	2.945	1.504	62.687	5,7
Mars	63.413	2.947	1.231	59.235	6,6
Avril	60.147	3.549	1.368	55.230	8,2
Mai	56.439	3.045	1.096	52.298	7,3
Juin	53.730	2.757	1.161	49.812	7,3
Juillet	51.666	2.885	1.246	47.535	8,0
Août	49.655	2.484	1.136	46.035	7,3
Septembre	48.587	2.667	997	44.923	7,5

(a) Encaisses des Trésoreries nationales et des comptables secondaires : Paieries, Perceptions et Agences spéciales.

(b) Encaisses des banques commerciales et autres établissements de crédit.

(c) Encaisses obtenues par différence, le montant des billets détenus hors de l'Union étant supposé nul.

Au cours des cinq années écoulées entre le 30 septembre 1962 et le 30 septembre 1967, la circulation fiduciaire, plus précisément le montant des billets et pièces de monnaie estimé être détenu par les particuliers et entreprises s'est développé au taux de 3,7 % l'an. Rapproché du taux de hausse des prix, vraisemblablement compris entre 2,5 et 3,5 l'an, et du taux de croissance de la population, voisin de 2,5 % l'an, le taux d'expansion de la circulation fiduciaire donne à penser que les disponibilités monétaires des masses rurales, à peu près exclusivement formées de billets et pièces, se sont contractées, ou tout au moins n'ont pas suivi la progression de celles des autres secteurs ou agents de l'économie des Etats de l'Union.

La circulation fiduciaire de chacun des Etats de l'Union monétaire ne peut être déterminée avec précision. Les signes monétaires émis par chacune des agences de la Banque Centrale, si même ils comportent une marque identifiant le lieu de leur émission, ont même pouvoir libératoire sur toute l'étendue de l'Union et même valeur d'échange à l'extérieur.

Les mouvements de billets identifiés qui peuvent être appréciés lors de leur reversement aux caisses de la Banque Centrale démontrent la grande importance de cette libre circulation des signes monétaires dans les relations économiques entre les Etats de l'Union ; au cours de l'exercice écoulé, le montant des billets « déplacés » s'est élevé à 16,6 milliards de francs C.F.A. (contre 16,0 au cours de l'exercice 1965-1966). Le montant des billets et pièces détenus sur le territoire d'un Etat de l'Union peut donc être sensiblement différent du montant net des signes monétaires émis par l'Agence de la Banque Centrale.

Prenant en considération les mouvements de billets décelés par le tri des reversements effectués aux caisses de la Banque Centrale, des estimations du montant des billets en circulation dans chacun des Etats de l'Union ont été tentées ; elles ne peuvent être qu'approximatives. Sur la base de ces estimations ont été calculées, par simple déduction des encaisses connues du Trésor public et des banques, les encaisses des particuliers et entreprises de chacun des Etats que le tableau ci-après présente :

Estimation de l'encaisse des particuliers et entreprises

<u>Au 30 septembre</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>	<u>1967</u>
	Milliards de francs C.F.A.			
Côte d'Ivoire	16,6	17,9	18,7	19,0
Dahomey	2,8	2,9	3,1	2,7
Haute-Volta	4,8	5,1	4,9	4,5
Niger	3,0	2,9	2,8	3,2
Sénégal-Mauritanie	11,3	10,3	11,9	11,7
Togo	3,1	3,2	3,5	3,8
Total	41,6	42,3	44,9	44,9

Les variations résiduelles d'une fin d'exercice à l'autre, cette date correspondant généralement avec le minimum saisonnier de la circulation fiduciaire, ont été les suivantes, exprimées en importance relative.

Variations résiduelles des encaisses des particuliers et entreprises

	1964-1965	1965-1966	1966-1967
	Pour cent		
Côte d'Ivoire	+ 8,0	+ 4,2	+ 1,5
Dahomey	+ 3,5	+ 5,8	— 11,7
Haute-Volta	+ 6,7	— 4,7	— 7,6
Niger	— 5,2	— 1,5	— 14,5
Sénégal-Mauritanie	— 8,7	+ 15,5	— 2,0
Togo	+ 3,7	+ 10,6	+ 7,7
Total	+ 1,5	+ 6,1	—

Les mouvements enregistrés paraissent liés à l'importance des travaux financés sur aides extérieures, au développement de certaines activités commerciales intermédiaires, parfois à une contraction des dépenses appelée par un assainissement nécessaire des finances publiques, mais ils traduisent surtout les variations de la valeur des productions agricoles commercialisées.

**Tableau N° 57 : Emission nette, circulation fiduciaire
et encaisse des particuliers et entreprises au 30 septembre 1967**

ÉTATS	Émission nette de l'agence		Estimations			
			Circulation fiduc. totale		Encaisse des partic. et entreprises	
	Millions F c.f.a.	%	Millions F c.f.a.	%	Millions F c.f.a.	%
Côte d'Ivoire	21.375	44,0	20.078	41,3	18.983	42,3
Dahomey	3.061	6,3	2.855	5,9	2.713	6,0
Haute-Volta	4.636	9,5	5.017	10,3	4.535	10,1
Mauritanie	1.814	3,8	1.523	3,1	897	2,0
Niger	3.127	6,4	3.515	7,3	3.234	7,2
Sénégal	11.449	23,6	11.663	24,0	10.788	24,0
Togo	3.125	6,4	3.936	8,1	3.773	8,4
	48.587	100,0	48.587	100,0	44.923	100,0

2.9 - LES RÉSERVES EXTÉRIEURES DE L'UNION MONÉTAIRE

Le niveau moyen des avoirs extérieurs nets des institutions monétaires de l'Union a été sensiblement plus élevé durant l'exercice 1966-1967 qu'au cours du précédent, tout en présentant les mêmes larges fluctuations.

Montant des avoirs extérieurs nets des institutions monétaires

Exercices	Maximum	Minimum	Moyen
Milliards francs C.F.A.			
1962-1963	40,0	31,7	37,0
1963-1964	33,7	31,1	32,3
1964-1965	34,1	30,6	32,1
1965-1966	41,4	32,4	37,3
1966-1967	42,1	34,2	39,4

Tableau N° 58 : Estimation des avoirs extérieurs nets des institutions monétaires et organismes publics de l'Union Monétaire

AVOIRS ET ENGAGEMENTS	Situation au :					
	1 ^{er} nov.	30 septembre				
	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Institutions monétaires (avoirs extérieurs nets)*	Millions de francs c.f.a.					
— Banque Centrale	29.231	23.989	23.445	23.526	34.724	35.042
— Trésors publics	8.952	6.093	6.413	5.779	3.610	4.800
— Banques commerciales	— 2.205	— 1.399	— 6.244	— 2.251	— 1.384	1.032
— Banques de développement ..	1.401	— 2.913	— 4.868	— 5.878	— 7.282	— 6.896
— Autres organismes publics ..	1.676	5.980	12.310	12.337	9.649	1.718
Total des avoirs extérieurs nets des institutions monétaires ...	39.055	31.750	31.056	33.513	39.317	35.696
Autres avoirs et engagements extérieurs recensés						
— Avoir extérieurs d'organismes publics	2.094	2.216	2.067	1.393	977	1.667
— Dettes exigibles des services financiers postaux	— 3.200**	— 3.242	— 4.978	— 3.441	— 2.536	— 2.508(a)
Total des avoirs extérieurs nets recensés*	37.949	30.724	28.145	31.465	37.758	34.855(a)

* Avoirs extérieurs nets en devises convertibles.

** Estimation. — (a) chiffres provisoires.

De 39,3 milliards de francs C.F.A. au 30 septembre 1966, le montant net des avoirs extérieurs des institutions monétaires s'est élevé à un peu plus de 42 milliards fin février 1967, pour se maintenir à ce niveau jusqu'à fin avril, puis s'abaisser brusquement à 34,2 milliards fin juillet, se relevant ensuite un peu pour atteindre 35,6 milliards à la fin de l'exercice.

A cette dernière date, les avoirs extérieurs nets des institutions considérées couvraient leurs engagements monétaires et quasi monétaires, tant à l'égard des particuliers et entreprises que des Trésors publics, dans la proportion de 27,2 %, un peu inférieure à celle constatée à la fin du précédent exercice (29,6 %).

Situation des institutions monétaires

<u>Au 30 septembre</u>	<u>Avoirs extérieurs nets</u>	<u>Engagements monétaires et quasi monétaires</u>	<u>AE</u>
	Milliards de francs C.F.A.		M + QM
			%
1962	34,5	99,2	34,8
1963	31,7	115,4	27,5
1964	31,1	121,6	25,6
1965	33,5	128,8	26,0
1966	39,3	132,5	29,6
1967	35,6	131,1	27,2

Cette évolution s'est accompagnée d'une modification assez sensible de la répartition des avoirs extérieurs entre les institutions monétaires autres que la Banque Centrale.

<u>Avoirs extérieurs nets</u>	<u>30 septembre 1966</u>	<u>30 septembre 1967</u>	<u>Variation</u>
	Milliards de francs C.F.A.		
Banque Centrale	34,7	35,0	+ 0,3
Trésors publics.....	3,6	4,8	+ 1,2
Banques commerciales	— 1,4	1,0	+ 2,4
Banques de développement	— 7,3	— 6,9	+ 0,4
Autres organismes publics de crédit.....	9,6	1,7	— 7,9
Institutions monétaires	39,3	35,7	— 3,6
Autres organismes publics	1,0	1,7	+ 0,7
Services financiers postaux	— 2,5	— 2,5	—
Total.....	37,8	34,9	— 2,9

Par ailleurs, la dette des administrations postales de l'Union à l'égard des autres administrations postales résultant de l'excédent des transferts postaux sur l'extérieur par rapport aux transferts postaux à destination de l'Union s'est maintenue à 2,5 milliards de francs C.F.A. environ.

L'ensemble des avoirs extérieurs des institutions monétaires, y compris les Trésors publics, et des organismes publics a donc diminué au cours de l'exercice de 2,9 milliards de francs C.F.A.

Montant net des avoirs recensés

	<u>Au 30 septembre</u>	<u>Variation</u>
	Milliards de francs C.F.A.	
1962*	37,9	—
1963	30,7	— 7,2
1964	28,1	— 2,6
1965	31,5	+ 3,4
1966	37,8	+ 6,3
1967	34,9	— 2,9

* Au 1^{er} novembre 1962.

La balance des « paiements courants » et des mouvements de capitaux, des créances et dettes autres que celles des institutions monétaires, qui avait présenté un appréciable excédent en 1964-1965 et 1965-1966, est donc à nouveau en déficit.

La cause principale de ce renversement paraît être la forte réduction du flux net des fonds publics extérieurs. Le montant net des concours non remboursables consentis par les Gouvernements étrangers et les organismes internationaux a été sensiblement moindre en 1966-1967 qu'au cours de l'exercice précédent. Les emprunts extérieurs contractés par les Etats de l'Union ou avec leur aval ont été moins importants ; la dette publique extérieure qui s'était accrue de 6,4 milliards de francs C.F.A. en 1965-1966 a augmenté de 4,4 milliards seulement en 1966-1967. Les dépenses réglées par l'Etat français ont poursuivi leur contraction, n'étant plus constituées pour l'essentiel que par le paiement des pensions et retraites dues aux anciens membres des forces armées françaises.

Les données manquent cependant encore, qui permettraient de préciser les causes d'une évolution que les avoirs extérieurs des institutions monétaires enregistrent.

La proportion des avoirs extérieurs détenus par la Banque Centrale s'est accrue, s'agissant particulièrement de l'ensemble des avoirs officiels.

Sur ses avoirs extérieurs, la Caisse Autonome d'Amortissement de la Côte d'Ivoire a contribué aux dépôts en devises, constitués, conformément à ses statuts, par le Fonds d'Entraide et de Garantie des Emprunts du Conseil de l'Entente ; elle a, par ailleurs, rapatrié une grande partie de ses avoirs afin de développer sa contribution au financement de l'économie ivoirienne. En sens inverse, les disponibilités de certains Trésors publics placés à l'extérieur se sont accrues, et la position de l'ensemble des banques commerciales à l'égard de leurs correspondants étrangers, légèrement débitrice au début de l'exercice, était légèrement créditrice à sa fin.

La diminution des avoirs extérieurs des institutions monétaires a été pour partie compensée par un accroissement des dépôts extérieurs d'organismes publics, non compris parmi ces institutions : Caisses d'épargne, Caisses de stabilisation des prix, Fonds d'Entraide et de Garantie des Emprunts du Conseil de l'Entente et Offices postaux.

**Tableau N° 59 : Avoirs extérieurs officiels (montant brut)
de l'Union Monétaire Ouest Africaine**

DATES	Avoirs détenus par :			Total
	B.C.E.A.O.	Trésors publics	Etablissements publics *	
	Millions de francs c.f.a.			
1 ^{er} novembre 1962	29.933,1	8.952,0	3.770,7	42.655,8
30 septembre 1963	24.185,1	6.092,7	8.196,5	38.474,3
30 septembre 1964	23.746,0	6.413,2	14.377,0	44.536,2
30 septembre 1965	23.908,1	5.778,5	13.730,0	43.416,6
31 décembre 1965	34.963,8	3.800,0	8.243,9	47.007,7
31 mars 1966	37.930,4	3.420,0	11.555,5	52.905,9
30 juin 1966	35.425,8	3.620,0	12.363,4	51.409,2
30 septembre 1966	35.063,2	3.610,0	10.626,0	49.299,2
31 décembre 1966	38.740,5	3.935,0	10.797,6	53.473,1
31 mars 1967	41.375,3	4.035,0	6.720,7	52.131,0
30 juin 1967	36.052,5	4.635,0	6.186,4	46.873,9
30 septembre 1967	35.272,9	4.800,0	3.384,3	43.457,2

* Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire, Caisses d'épargne, Caisses de stabilisation des prix et Offices postaux, Fonds d'entraide et de garantie des emprunts du Conseil de l'Entente.

Tableau N° 61 : Opérations ayant affecté les disponibilités extérieures de la B.C.E.A.O.

OPÉRATIONS	Exercice 1965-1966				Exercice 1966-1967			
	Crédit	Débit	Solde		Crédit	Débit	Solde	
			Créditeur	Débiteur			Créditeur	Débiteur
a) Transferts								
Millions de francs c.f.a.								
p. compte Trésors ouest africains :								
— sur compte placements	6.568,9	4.252,7	2.316,2		1.509,6	2.565,0		1.055,4
— souscription or F.M.I.	—	171,9		171,9	—	172,9		172,9
— Autres	7.508,1	12.863,9		5.355,8	8.892,0	9.711,9		819,9
p. compte Offices postaux	372,0	790,7		418,7	996,2	6.706,9		5.710,7
p. compte Trésor français	28.329,0	7.126,0	21.203,0		25.603,0	3.096,0	22.507,0	
p. compte banques								
— Transferts	61.981,0	66.767,7		4.786,7	50.833,1	63.426,3		12.593,2
p. compte autres	307,4	97,0	210,4		264,1	95,1	169,0	
b) Change de billets								
B.C.E.A.O.	—	2.118,1		2.118,1	—	2.788,2		2.788,2
Autres	13,2	1.293,0		1.279,8	1.619,1	1.196,0	423,1	
Mouvement des enc. billets ZF....	251,6	—	251,6			241,4		241,4
c) Opérations diverses								
Souscription bons B.I.R.D.	—	—	—	—	—	490,6		490,6
Divers	1.942,8	810,9	1.131,9		1.178,8	859,2	319,6	
TOTAL	107.274,0	96.291,9	10.982,1		90.895,9	91.349,5		453,6

Conformément aux dispositions de la Convention de compte d'opérations conclue avec la France, la Banque Centrale maintient à son compte au Trésor français la quasi-totalité de ses disponibilités extérieures. Elle a cependant, comme le droit lui en est reconnu par ladite convention, réglé sur ses disponibilités la fraction or de la souscription des Etats de l'Union au *Fonds Monétaire International*. En raison des facilités de mobilisation reconnues par le Fonds à la « tranche or » du quota de ses membres, la Banque Centrale en a comptabilisé la contre-valeur parmi ses avoirs extérieurs. Au cours de l'exercice sous revue, la Banque Centrale a ainsi versé la contre-valeur de 172,9 millions de francs C.F.A. représentant la part or de l'accroissement de quota des Etats membres.

Au 30 septembre 1967, la part de la souscription en or au *Fonds Monétaire International* des sept Etats de l'Union était de 9,5 millions de dollars U.S. (2.351 millions de francs C.F.A.), contribution modeste, sans doute, aux ressources de cet organisme, mais, pour ces Etats, non négligeable, en égard à leurs capacités.

Le même souci d'associer l'Union monétaire ouest africaine, dans la mesure de ses moyens et de son intérêt, à l'activité des institutions financières, a conduit la Banque Centrale à envisager la possibilité de contribuer aux ressources de ces institutions par une souscription aux bons émis par elles.

Cette recherche, favorablement accueillie par M. Michel DEBRÉ, Ministre de l'Economie et des Finances de la République Française, a conduit à la conclusion, le 2 juin 1967, d'un avenant introduisant à l'article 3 de la Convention de compte d'opérations les dispositions suivantes :

« La Banque Centrale pourra en outre, dans les conditions qui seront fixées par « un échange de lettres, souscrire des bons négociables à deux ans au plus d'échéance, « libellés en monnaies librement convertibles, émis par les Institutions financières « internationales dont seraient membres tous les Etats participant à la gestion de « la Banque. »

Ayant ainsi acquis la possibilité de souscrire à des bons présentant les caractéristiques appropriées aux placements d'une fraction des disponibilités d'un institut d'émission intergouvernemental, la Banque Centrale en a fait une première application en souscrivant pour 2 millions de dollars de bons à deux ans, émis par la *Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement*.

Tableau N° 62 : Opérations ayant affecté les disponibilités extérieures de la B.C.E.A.O. durant l'exercice 1966/1967

OPÉRATIONS	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute-Volta	Niger	Mauritanie	Sénégal	Togo	non localisables et ajust.	TOTAL
Millions de francs c.f.a.									
Règlements extérieurs	+ 2.984,4	— 174,8	— 62,9	+ 206,6	+ 667,5	— 1.513,7	— 2.197,4	— 363,3	— 453,6
a) Transferts									
— p/c Trésors ouest africains : sur compte placements	—	—	—	—	—	+ 87,7	— 1.143,1	—	— 1.055,4
autres	+ 544,2	— 165,5	— 34,7	+ 22,2	— 122,2	— 593,3	— 470,6	—	— 819,9
— p/c compte Postes	— 1.586,3	— 858,6	— 132,1	— 165,2	— 341,7	— 2.428,8	— 198,0	—	— 5.710,7
— p/compte Trésor français (a)	+ 2.272,0	+ 3.423,0	+ 4.220,0	+ 3.553,0	+ 1.666,0	+ 6.468,0	+ 905,0	—	+ 22.507,0
— p/compte banques	+ 3.696,2	— 2.824,6	— 4.060,5	— 3.485,5	— 393,5	— 3.756,3	— 1.769,0	—	— 12.593,2
— p/compte autres	+ 58,4	+ 6,4	— 2,3	+ 19,7	— 13,9	+ 96,7	+ 4,0	—	+ 169,0
b) Change de billets									
— B.C.E.A.O.	— 996,2	— 47,6	— 75,7	— 107,7	— 198,1	— 1.323,6	— 38,5	— 0,8	— 2.788,2
— Autres.....	— 830,0	+ 353,9	— 25,0	+ 372,4	— 3,8	+ 86,9	+ 468,7	—	+ 423,1
— Mouvements des enc. billets Z.F.....	— 57,5	— 105,1	+ 7,7	+ 33,2	— 3,0	— 42,0	— 74,7	—	— 241,4
c) Opérations diverses									
— Fonds Monétaire International.....	— 49,6	— 30,7	— 30,9	— 30,7	— 31,0	—	—	—	— 172,9
— Souscription bons B.I.R.D.	—	—	—	—	—	—	—	— 490,6	— 490,6
— Divers	— 66,8	+ 74,0	+ 70,6	— 4,8	+ 108,7	— 109,0	+ 118,8	+ 128,1	+ 319,6
Règlements inter-agences	+ 120,1	— 193,8	+ 410,0	— 969,4	— 541,7	— 1.083,3	+ 2.267,6	— 9,5	—
— Transferts p/c Postes.....	+ 705,0	+ 398,5	— 228,9	— 405,6	— 572,7	— 66,0	+ 169,7	—	—
— Transferts p/c banques	+ 4.430,9	— 185,9	— 1.539,6	— 1.516,6	— 206,7	— 962,3	— 13,8	—	—
— Échange billets B.C.E.A.O.	— 5.012,2	— 405,6	+ 2.149,4	+ 972,6	+ 211,5	— 18,4	+ 2.112,2	— 9,5	—
— Chèques.....	— 3,6	— 0,8	+ 29,1	— 19,8	+ 26,2	— 30,6	— 0,5	—	—
Solde général	+ 3.104,5	— 368,6	+ 347,1	— 762,8	+ 125,8	— 2.597,0	+ 70,2	— 372,8	— 453,6

(a) Une partie des règlements entre Offices Postaux de la zone franc, ainsi que les règlements de la Caisse Centrale de Coopération Économique motivés tant par ses opérations propres et celles du Fonds d'Aide et de Coopération (F.A.C.) français que par celles du Fonds Européen de Développement (F.E.D.) sont exécutés par l'intermédiaire du Trésor français.

Le montant des avoirs extérieurs de la Banque Centrale est resté tout au long de l'exercice relativement élevé par rapport à ses engagements à vue (billets en circulation, comptes créditeurs, transferts à exécuter), le rapport des avoirs extérieurs aux engagements ayant été de 50 % au minimum.

	Avoirs extérieurs (a)	Engagements à vue (b)	Rapport AE/EV
	Millions de francs C.F.A.		%
<u>1966</u>			
30 septembre	35.062	56.433	62,1
31 octobre	36.803	59.820	61,5
30 novembre	37.403	63.479	58,9
31 décembre	38.740	69.440	55,8
<u>1967</u>			
31 janvier	37.593	74.828	50,2
28 février	40.524	75.387	54,0
31 mars	41.375	75.572	54,7
30 avril	37.498	71.343	52,6
31 mai	38.888	67.132	57,9
30 juin	36.052	62.729	57,5
31 juillet	34.403	60.081	57,3
31 août	35.292	55.921	63,1
30 septembre	<u>35.273</u>	<u>54.862</u>	<u>64,3</u>
Moyenne.....	37.300	65.156	57,2

La situation de l'émission monétaire de chacune des agences de la Banque Centrale permet d'établir le montant de ses engagements à vue non couvert par des crédits consentis par elle et constituant en quelque sorte sa créance sur les avoirs communs, la part qui lui en reviendrait en cas de liquidation de l'Union.

Ainsi calculé, le montant des avoirs extérieurs de chacune des agences de la Banque Centrale est, en proportion de ses engagements à vue, très voisin de l'unité en Mauritanie et au Togo, un peu inférieur en Haute-Volta, plus proche au Dahomey et en Côte d'Ivoire de la moyenne générale, bien inférieur à celle-ci au Sénégal et critique, certains mois de l'année, au Niger (tableau 63).

(a) Montant brut des disponibilités, de la part or des souscriptions au Fonds Monétaire International et des créances mobilisables en devises convertibles.

(b) Billets et pièces en circulation, comptes de dépôts, transferts à exécuter.

La mise en commun des réserves extérieures et le haut niveau des réserves communes ont permis, cette année encore, d'assurer le concours de la Banque Centrale au financement des crédits nécessaires à l'économie nigérienne, sans que l'insuffisance de ses réserves de change propres ne vienne compromettre le développement de ce pays par l'obligation de restrictions sévères de crédit, d'importations et de paiements extérieurs.

La solidarité établie par l'Union monétaire a ainsi pu donner une nouvelle preuve de son utilité lorsqu'il en est fait l'usage raisonnable, indispensable à la survie de toute communauté.

Tableau 63 : Rapport des avoirs extérieurs aux engagements à vue de la situation de l'émission monétaire de chaque agence

MOIS	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute-Volta	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo
	Pour cent						
1966							
30 septembre	57,9	64,8	89,6	100,0	50,4	35,8	95,1
31 octobre	58,7	64,0	85,8	100,0	55,4	36,0	95,2
30 novembre	48,3	69,6	80,8	100,0	30,1	49,0	95,7
31 décembre	50,8	62,8	81,5	100,0	17,2	42,9	97,6
1967							
31 janvier	54,1	56,6	68,5	100,0	5,5	29,9	95,3
28 février	60,6	60,5	67,3	100,0	4,0	26,5	95,7
31 mars	65,1	57,8	70,2	100,0	—	24,0	95,6
30 avril	60,9	59,9	74,3	100,0	6,5	20,0	95,6
31 mai	64,3	57,0	77,4	100,0	12,3	29,4	95,7
30 juin	64,7	58,0	80,0	100,0	14,1	23,7	97,3
31 juillet	60,3	58,5	89,0	100,0	17,8	20,3	97,2
31 août	68,5	58,8	90,2	100,0	21,3	25,5	97,2
30 septembre	69,3	58,3	93,6	100,0	23,5	23,9	97,1

2.10 - LA LIBÉRATION GÉNÉRALE DES RELATIONS FINANCIÈRES EXTÉRIEURES

Les relations particulières de coopération dans tous les domaines, et spécialement monétaire, maintenues entre la France et certains Etats africains et malgache dont ceux de l'Union monétaire ouest africaine, donnaient la plus complète liberté aux règlements financiers entre ces pays. Leurs relations financières avec les pays « hors de la zone franc » étaient par contre soumises à une réglementation obéissant à des principes uniformes. Celle-ci, instituée au début de la dernière guerre mondiale, apportait de sévères limitations aux relations financières avec les pays n'appartenant pas à la « zone franc ».

L'application de la « réglementation générale des changes de la zone franc » dans chacun des Etats africains et malgache était assurée par des services relevant de leur Gouvernement dans le cadre des accords de coopération économique conclus avec la France par chacun d'eux.

Dans les derniers jours de l'année 1966, le Gouvernement français, tirant la conséquence de la forte position de la monnaie française, prenait la décision, ratifiée par une loi du 28 décembre 1966, d'abroger les restrictions apportées depuis vingt ans aux relations financières de la France avec l'étranger ; il ne maintenait le contrôle que sur certaines opérations de prêts ou d'investissements, à l'exception cependant de celles effectuées avec les Etats dont les instituts d'émission ont conclu avec le Trésor français une convention de « compte d'opérations » (tel est le cas de l'Union monétaire ouest africaine). Cette réforme capitale entrait en vigueur le 31 janvier 1967.

Les dispositions des accords de coopération en matière économique, monétaire et financière conclus entre la France et les Etats dont les instituts d'émission ont avec le Trésor français une convention de compte d'opérations conduisent ceux-ci à harmoniser leur réglementation avec celle de la France. Cette harmonisation est d'ailleurs une conséquence nécessaire de la liberté des relations financières entre ces Etats et la France et de la levée des restrictions aux relations financières entre celle-ci et les autres pays.

Décidée dans son principe par une conférence tenue à Paris le 7 avril 1967, réunissant le Ministre de l'Economie et des Finances de la République Française et les Ministres des Finances des Etats dont l'institut d'émission est lié au Trésor français par une convention de compte d'opérations, l'harmonisation de la réglementation des relations financières de ces Etats avec la nouvelle réglementation française est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1967.

Pour les Etats de l'Union monétaire ouest africaine, la communauté de leur monnaie comporte une nécessaire uniformité de leur réglementation des changes. Aussi, le traité du 12 mai 1962 instituant l'Union monétaire ouest africaine fait-il obligation aux Etats membres d'adopter, sous réserve de dérogations consenties par le Conseil de l'Union, une « réglementation uniforme concernant le contrôle des règlements extérieurs et le régime des changes ».

En conclusion de décisions élaborées en commun, notamment au cours des réunions du Conseil d'administration de la Banque Centrale, une nouvelle réglementation des relations financières extérieures, uniforme dans ses dispositions essentielles, a été promulguée dans chacun des Etats de l'Union monétaire, et est entrée en application le 1^{er} juillet 1967 (a).

Comme la législation française, les lois promulguées dans les Etats de l'Union posent en principe la liberté des relations financières extérieures, mais elles confèrent aussi aux Gouvernements le droit de prendre, par décret, toute mesure de contrôle paraissant nécessaire à la défense des intérêts nationaux.

Faisant usage de ce droit, pour autant que le besoin en est apparu, de nouvelles dispositions réglementaires, promulguées dans chaque Etat, soumettent à autorisation préalable du Ministre des Finances certaines catégories, limitativement énumérées, d'opérations avec l'étranger :

- l'importation et l'exportation de l'or, celui-ci pouvant être un instrument de thésaurisation stérile ;
- l'émission ou la mise en vente de valeurs mobilières étrangères, car il convient que l'épargne locale soit à la fois protégée et dirigée vers des emplois conformes à l'intérêt national ;
- les emprunts à l'étranger qui ne sont point contractés par des banques ou liés à des opérations commerciales, lorsque leur montant excède 50 millions de francs C.F.A., les emprunts entre ce dernier montant et 500.000 francs C.F.A. n'étant soumis qu'à une simple déclaration et ceux inférieurs à 500.000 francs dispensés de toute formalité ;

(a) La liste de ces textes, avec référence de leur publication aux Journaux officiels, est annexée au présent rapport.

- les investissements directs effectués à l'étranger par des personnes physiques ou morales ayant leur résidence habituelle ou leur siège dans les Etats de l'Union ;
- les investissements directs effectués par des étrangers dans les Etats de l'Union.

Conformément aux engagements internationaux rappelés plus haut, les trois dernières catégories d'opérations énumérées ci-dessus ne sont pas assujetties à autorisation ou à déclaration lorsqu'elles sont effectuées entre un Etat de l'Union, d'une part, et, d'autre part :

- la République Française, le Territoire français des Afars et des Issas excepté, et la Principauté de Monaco ;
- les autres Etats membres de l'Union monétaire ouest africaine ;
- les autres Etats dont l'institut d'émission est lié au Trésor français par une convention de compte d'opérations, c'est-à-dire actuellement les cinq Etats membres de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (U.D.E.A.C.) et la République Malgache, sous réserve de réciprocité de liberté reconnue par ces Etats à leurs relations avec les membres de l'Union monétaire ouest africaine.

La complète liberté des mouvements de capitaux entre la France et les autres Etats de l'Union monétaire, consacrée par la nouvelle réglementation française, l'est donc aussi, et dans les mêmes termes, par celle des Etats de l'Union monétaire ouest africaine.

Avec tous les autres pays, les relations financières sont désormais libres, sous les seules réserves indiquées plus haut.

Il en est ainsi, notamment, des transferts d'épargne, des envois de secours familiaux, des règlements de frais d'études, des dépenses de tourisme. Ces opérations ne sont plus assujetties à limitation, contrôle ou visa.

Il en est de même des règlements financiers liés à des opérations d'importation ou d'exportation de marchandises. L'abrogation des restrictions ou des contrôles des règlements financiers laisse cependant en vigueur les réglementations auxquelles peuvent être soumis certains échanges de biens avec l'étranger ou certaines opérations.

Par ailleurs, demeurent en vigueur les interdictions des relations commerciales et financières entre les Etats de l'Union monétaire ouest africaine et certains pays, qui ont été édictées par des dispositions particulières.

Les nouvelles réglementations mettent fin à la limitation établie en 1962 au montant des billets de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest pouvant être exportés par les voyageurs en provenance ou à destination des pays extérieurs à l'Union.

Depuis le 1^{er} juillet 1967, la Banque Centrale rachète sans limitation et contre devises convertibles les billets de son émission remis à ses agences par les banques centrales étrangères ou les banques commerciales. La libre circulation et convertibilité ainsi reconnues aux billets de la Banque Centrale manifestent ainsi, pour le plus grand public, la valeur de la monnaie de l'Union (a).

Comme la nécessité en a été reconnue par le Gouvernement français, et à l'imitation de celui-ci, les Gouvernements des Etats de l'Union monétaire sont convenus d'organiser un enregistrement statistique de toutes leurs transactions financières extérieures permettant d'établir leur balance des paiements avec tous les autres pays. Le soin de veiller à son établissement est, dans chacun des Etats de l'Union, confié à un « Comité de la balance des paiements », placé sous l'autorité du Ministre des Finances.

Par un souci de coordination des méthodes, la collecte auprès des banques, des administrations postales, des entreprises et des particuliers, des informations statistiques nécessaires a été confiée à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Aux informations ainsi recueillies, les nouvelles législations ont tenu à garantir le secret et leur utilisation à seule fin d'établissement de statistiques, excluant formellement la possibilité de leur emploi à des contrôles fiscaux ou autres.

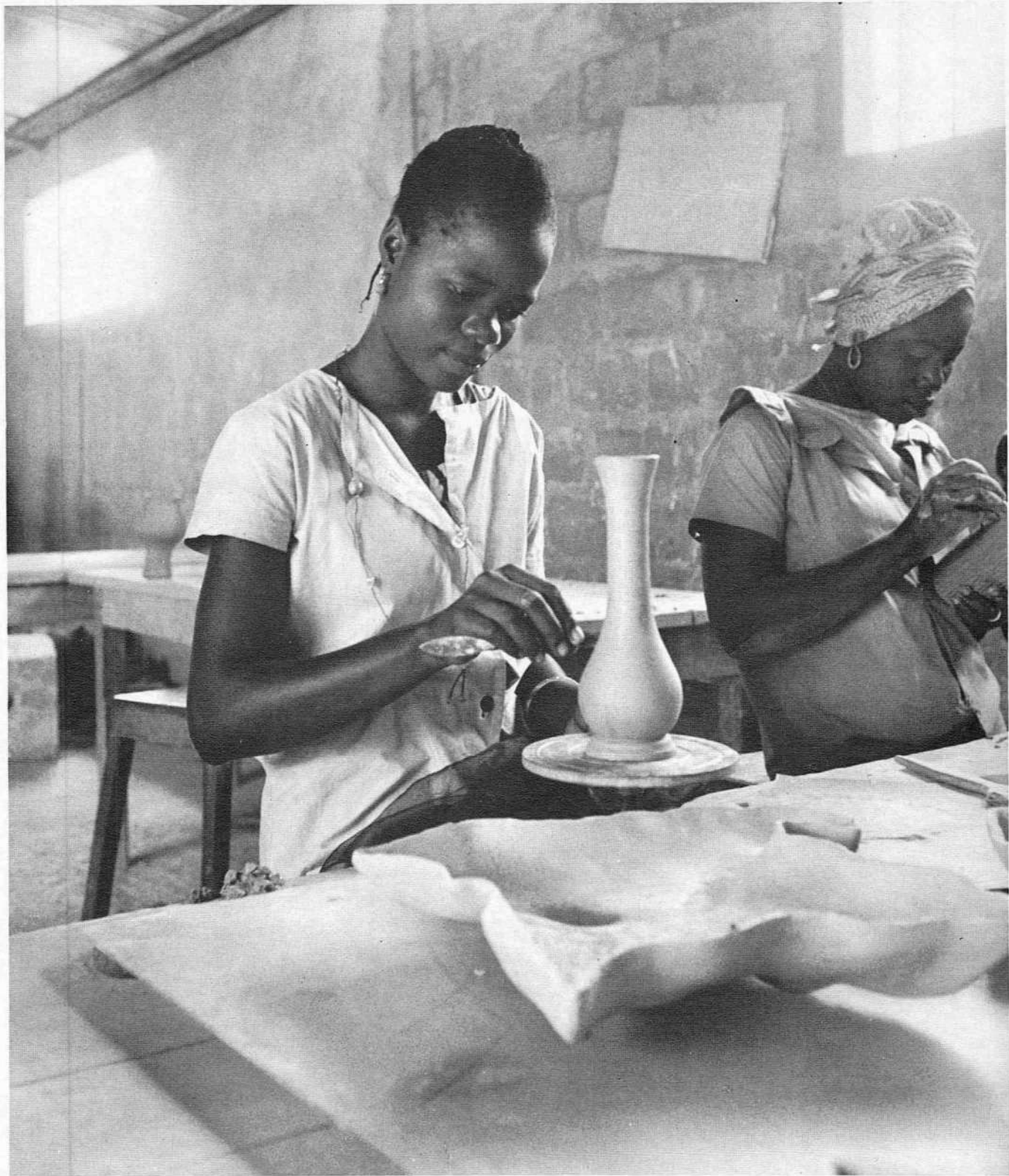
Dans un communiqué, de mêmes termes, diffusé le 1^{er} juillet, les Gouvernements de l'Union monétaire ont tenu à souligner la nature et l'esprit d'une réforme qui établit les nouvelles bases des relations financières extérieures de l'Union, et sa conclusion sera celle de ce rapport.

(a) Sans porter atteinte à cette liberté de circulation, les nouvelles réglementations du Dahomey, de Haute-Volta, de Mauritanie, du Niger, du Sénégal, du Togo, prescrivent aux personnes y résidant habituellement et se rendant dans un pays non membre de l'Union Monétaire de remettre au bureau de douane de leur point de sortie une déclaration du montant des billets émis par la B.C.E.A.O. emportés par elles, lorsque ce montant dépasse 150.000 francs C.F.A. (250.000 francs C.F.A. au Togo). La réglementation de Côte d'Ivoire ne comporte pas de semblable obligation.

« La libre convertibilité de la monnaie de l'Union en toutes devises étrangères étant ainsi réalisée et garantie, les Etats de l'Union ont le sentiment d'avoir satisfait aux règles posées par le Fonds Monétaire International et d'avoir répondu à l'appel que formulait la deuxième déclaration annexée à la Convention de Yaoundé, d'une libération des paiements entre la Communauté Economique Européenne et ses Associés africains et malgache.

« Les Etats de l'Union monétaire estiment aussi avoir atteint, pour leur part, l'un des objectifs fixés par la récente conférence d'Accra de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest, celui de l'élimination des restrictions frappant les opérations courantes de paiements et les mouvements de capitaux.

« Ils ont ainsi conscience d'avoir, pour leur part, satisfait aux règles de « bonne conduite monétaire internationale » dont il leur a été promis qu'elle serait bénéfique à leur développement économique, lequel demeure leur préoccupation primordiale. Il est de l'intérêt de tous que cet espoir ne soit point déçu. »



L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE
ET LES RÉSULTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE 1966-1967

**Centre de céramique de Cotonou
au Dahomey**

(Photo Andecam - B. Nantet)

3.1 - L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE

Le Conseil d'administration de la Banque Centrale a été présidé, l'exercice durant, par M. El Hadj COURMO BARCOURGNÉ, Ministre des Finances de la République du Niger, élu le 30 novembre 1966 en remplacement de M. Mohamed Salem Ould M'KHAÏTIRAT dont le mandat était venu à expiration.

La représentation du Gouvernement de la République du Dahomey au Conseil a été assurée, jusqu'au 13 janvier 1967, par M. Nicéphore SOGLO, puis par M^e Bertin BORNA, ainsi que par M. Paul GONÇALVES qui a cédé son siège, le 6 mars 1967, à M. Christian JOHNSON, lequel devait être remplacé, le 9 janvier 1968, c'est-à-dire après la clôture de l'exercice sous revue, mais avant approbation du présent rapport, par M. Pascal CHABI KAO, successeur de M^e Bertin BORNA à la tête du Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan du Dahomey.

A M. Antoine MEATCHI ont succédé, en qualité de représentant de la République Togolaise, le 27 janvier 1967, M. Benoît BEDOU, puis le 10 juillet 1967, M. Boukari DJOBO, comme ses prédécesseurs au Conseil, Ministre des Finances et de l'Economie. La même décision du 10 juillet du Président de la République Togolaise a nommé M. Edouard KODJO, Secrétaire Général au Ministère des Finances et de l'Economie, au siège tenu à notre Conseil par M. Paulin EKLOU, retenu par ses nouvelles obligations ministérielles. Hommage doit être rendu à M. Paulin EKLOU de sa longue collaboration à l'administration des institutions monétaires ouest africaines ; il avait été en effet appelé le 17 janvier 1959 à représenter la République Togolaise au Conseil d'administration de l'Institut d'Emission de l'Afrique Occidentale Française et du Togo, puis de l'ancienne Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ; il siégeait à notre Conseil depuis sa constitution.

La représentation des Gouvernements des Républiques de Côte d'Ivoire, de Haute-Volta, de Mauritanie*, du Niger et du Sénégal* n'a subi aucun changement dans sa composition, celle de la République Française n'ayant été modifiée que par le remplacement de M. Claude PIERRE-BROSSOLETTE, appelé à d'autres fonctions, par M. Daniel DEGUEN.

La composition du Conseil d'administration à la date d'approbation du présent rapport est indiquée en tête de celui-ci.

Le Conseil a continué à partager la tenue de ses réunions entre le siège des services centraux de la Banque et ses agences. Il s'est ainsi réuni le 30 novembre 1966 à Niamey, le 8 mars 1967 à Paris, le 2 juin 1967 à Ouagadougou, le 20 septembre 1967 à Dakar, le 2 décembre 1967 à Lomé, et à Paris le 29 février 1968, pour se prononcer sur l'approbation des comptes de l'exercice 1966-1967 et du présent rapport.

La composition des *Comités monétaires nationaux* n'a guère subi, au cours de l'exercice sous revue, d'autre modification que celle résultant des changements signalés dans la représentation des Gouvernements au Conseil d'administration, chacun de ses représentants étant membre de droit du Comité monétaire de l'Etat qu'il représente au Conseil. La liste des membres des Comités monétaires nationaux siégeant auprès de chacune des agences de la Banque Centrale figure en tête du présent rapport.

* Après clôture de l'exercice sous revue et approbation du présent rapport, les modifications apportées le 19 février 1968 à la composition du Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, et le 6 mars 1968 à la composition du Gouvernement du Sénégal ont entraîné les changements ci-après à la représentation de ces deux Gouvernements au Conseil d'administration :

— s'agissant de la Mauritanie, à M. MOHAMED SALEM OULD M'KHAÏTIRAT, a succédé M. SIDI MOHAMED DIAGANA, Ministre des Finances, et M. MOKHTAR OULD HAIBA, Ministre de la Planification et du Développement, à M. MAMADOU WANE BIRANE ;

— s'agissant du Sénégal, M. Abdou DIOUF, Ministre du Plan et de l'Industrie, a succédé à M. Habib THIAM, appelé à d'autres fonctions ministérielles.

3.2 - LES SERVICES DE LA BANQUE CENTRALE

Au cours de l'exercice écoulé, comme du précédent, les services de la Banque Centrale, tant du siège que de ses agences, n'ont pas connu de modification sensible dans leur organisation et l'importance de leurs effectifs. Les concours de plus en plus étendus de conseils et de gestion que la Banque Centrale est normalement appelée à dispenser aux Etats de l'Union dans le cadre des articles 19 à 32 de ses statuts requièrent pourtant un développement de certains services qui est actuellement à l'étude.

La conduite de leur politique économique, leurs obligations internationales, notamment celles résultant de leur adhésion au Fonds Monétaire International, faisaient depuis longtemps apparaître nécessaire aux Gouvernements des Etats de l'Union monétaire l'établissement périodique des balances de paiements de chacun d'eux avec l'ensemble des autres pays, et non point seulement avec les pays hors de la zone franc, jusqu'ici seules dressées en sous-produit de l'application de la réglementation des changes.

L'abrogation de cette réglementation, en France d'abord, puis dans les Etats de l'Union monétaire ouest africaine à compter du 1^{er} juillet 1967, a conduit tous les Gouvernements concernés à rechercher les moyens nouveaux d'établir la balance complète de leurs paiements extérieurs. En application de l'article 31 de ses statuts, la Banque Centrale a été appelée par les Gouvernements des sept Etats de l'Union, d'une part à assurer le secrétariat du *Comité de la Balance des paiements* constitué dans chacun des Etats pour veiller à l'établissement de sa balance de paiements, et d'autre part à recueillir elle-même, soit directement, soit par l'intermédiaire des banques et services postaux, les informations nécessaires à cet établissement.

Cette tâche nouvelle et complexe requiert un personnel spécialisé dont la Banque Centrale ne disposait qu'en très petit nombre et qu'elle n'a pu recruter, à quelques exceptions près, parmi le personnel des anciens services chargés de l'application de la réglementation des changes.

Le personnel technique dont disposait la Banque Centrale a dû ainsi faire face à un surcroît de tâche dans un domaine souvent nouveau pour lui.

L'organisation de notre *Centre de formation* à Abidjan a été décrit dans notre Rapport d'activité de l'exercice 1965. Ce Centre dispense à des stagiaires, recrutés par concours, deux ans d'enseignement théorique donné par des professeurs de l'Université d'Abidjan, des praticiens qualifiés et des cadres supérieurs de la Banque, et une solide formation pratique par une participation aux travaux des divers services de l'agence d'Abidjan et au fonctionnement d'une « agence fictive » accomplissant les principales tâches réellement exécutées par une agence de la Banque Centrale. Des examens sévères hebdomadaires, mensuels, trimestriels et annuels assurent une sélection continue des stagiaires et sanctionnent leurs travaux conformément à leur mérite.

En juin 1967, neuf stagiaires ayant terminé le cycle de leur formation ont été affectés dans les diverses agences de la Banque à des emplois d'encadrement.

Un nouveau recrutement de stagiaires, auquel la plus large publicité a été donnée, a été opéré en décembre 1967 : 74 candidatures ont été enregistrées, ce nombre traduisant l'attraction que paraît désormais exercer sur les jeunes élites africaines une carrière à la Banque Centrale. Compte tenu des besoins de ses agences, des qualités démontrées par les candidats susceptibles d'y être affectés, six postulants ont été retenus, auxquels se sont ajoutés quatre anciens agents de la Banque Centrale sélectionnés par concours professionnel.

Ce nouveau cycle d'enseignement de notre Centre de formation progresse de façon satisfaisante.

Outre la formation de notre propre personnel, le Centre d'Abidjan a pris en charge la formation comptable d'agents d'encadrement de la future Banque Nationale de Développement Agricole.

Un complément de formation aux opérations de crédit a continué à être dispensé par les services du siège à certain personnel des agences.

Par ailleurs, l'*Institut du Fonds Monétaire International* a continué à accueillir durant le dernier exercice, sur présentation de la Banque Centrale, certains de ses agents. L'un d'eux a ainsi suivi le cours « d'analyse et politique monétaire » et trois autres l'enseignement de « méthodologie de balance des paiements ». Cette assistance du Fonds Monétaire International et de son Institut à la formation de notre personnel est particulièrement appréciée par nous, et nous espérons qu'il nous sera possible d'y recourir encore largement.

Ainsi se poursuit la formation d'un personnel disposant de connaissances techniques et de l'aptitude à les appliquer efficacement qui permettra à la Banque Centrale de disposer de cadres de valeur, réellement aptes à remplir les tâches, le plus souvent ingrates et qui ne tolèrent point de défaillance, d'un institut d'émission.

3.3 - LE CONTROLE DES COMPTES DE LA BANQUE CENTRALE

En application de l'article 63 des statuts de la Banque Centrale, le Conseil d'administration a désigné, pour assurer le contrôle des comptes de la Banque Centrale :

- en Côte d'Ivoire : M. André Labadens,
Commissaire aux comptes, agréé par la Cour d'Appel d'Abidjan.
- au Dahomey : M. Augustin de Campos,
Commissaire aux comptes, agréé par la Cour d'Appel de Cotonou.
- en Haute-Volta : M. Edouard Noaga Ouedraogo.
- en Mauritanie : M. Moulaye Mohamed.
- au Niger : M. Dodo Harokoye.
- au Sénégal : M. Doudou Seydi,
Commissaire aux comptes, agréé par la Cour d'Appel de Dakar.
- au Togo : M. G. B. Sossah,
Expert-comptable agréé par la Cour d'Appel d'Abidjan et les
tribunaux du Togo.

M. Robert Wetzel, Commissaire agréé par la Cour d'Appel de Paris, a été chargé par le Conseil de l'examen de la comptabilité centrale de la Banque ; à ce titre, il a centralisé les observations faites par ses collègues chargés du contrôle des comptabilités particulières des agences. Le rapport général, ainsi établi, est présenté au Conseil d'administration à l'appui des comptes de l'exercice.

La convention du 20 mars 1963, dite de « compte d'opérations », entre le Trésor français et la Banque Centrale, a prévu que l'application de ses dispositions serait contrôlée par deux commissaires, désignés l'un par le Gouvernement français et l'autre par l'Union monétaire. Ce contrôle a été effectué :

- pour la République Française, par M. Pierre Chavard ;
- pour l'Union monétaire, par M. Christian Vieyra.

3.4 - LES RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 1966-1967

Le compte de pertes et profits qui a enregistré des recettes s'élevant à 2.484.827.239 francs (contre 2.140.824.911 francs en 1965-1966) et des dépenses pour 1.532.562.320 francs (contre 1.503.912.760 francs) se solde par un excédent de recettes de 952.264.919 francs (contre 636.912.151 francs).

Compte de pertes et profits de l'exercice 1966-1967

<u>Charges</u>			<u>Produits</u>
	Francs C.F.A.		
Entretien de la circulation.	335.589.610	Intérêts, commissions et	
Frais généraux et charges		produits divers.....	2.484.827.239
diverses	1.047.685.095		
Amortissements	149.287.615		
Résultats de l'exercice....	952.264.919		
	<u>2.484.827.239</u>		<u>2.484.827.239</u>

3.41 - Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 2.484.827.239 francs. Les intérêts perçus sur fonds déposés au Trésor français ont été de 1.472,2 millions. Un complément d'intérêts ayant été versé à compter du 1^{er} janvier 1967 au titre des fonds laissés en dépôt pendant toute la durée de l'exercice, le taux moyen de rémunération des avoirs de la Banque au Trésor est passé de 3,50 à 4,40 %.

Les agios encaissés au titre des opérations de pension et d'escompte (à court et à moyen terme) se sont élevés à 823 millions.

3.42 - Les charges d'exploitation

Avant amortissement des immeubles, du matériel et du mobilier, les charges d'exploitation s'élèvent à 1.383 millions de francs, dont 335 millions de francs pour l'entretien de la circulation.

3.43 - Les résultats financiers de l'exercice

L'excédent des produits d'exploitation s'élève à 1.101.552.534 francs. Cette somme a été utilisée à concurrence de 149.287.615 francs à l'amortissement des immeubles, du matériel et du mobilier.

Après constitution des dotations pour amortissement, l'excédent des recettes s'élève à 952.264.919 francs. En application des dispositions statutaires ou des décisions déjà prises par le Conseil d'administration, une somme de 396.179.269 francs est affectée comme suit :

— Redevance statutaire à verser aux Etats membres de l'Union monétaire ouest africaine.....	298.179.269 francs
— Réserve statutaire	98.000.000 —

Au solde, soit : 556.085.650 francs, le Conseil a donné l'affectation suivante :

— Dividende complémentaire à verser aux Etats	401.820.731 francs
— Provision pour risques.....	154.264.919 —

Le montant cumulé des sommes affectées depuis 1962 à la provision pour risques est ainsi porté à 438 millions, soit 1,42 % du montant moyen des crédits accordés par la Banque dans le courant du dernier exercice.

Les bénéfices distribués aux Etats membres de l'Union monétaire ouest africaine au titre de l'exercice 1966-1967 ont été de 700 millions de francs C.F.A.

BILAN DE LA BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

au 30 septembre 1967

ACTIF		PASSIF	
	francs c.f.a.		francs c.f.a.
Disponibilités en dehors de la zone d'émission :		Billets et monnaies en circulation	48.587.506.205
— Billets de la zone franc	249.865.364	Comptes courants créditeurs :	
— Correspondants en France	11.922.213	— Banques et Institutions Étrangères.....	101.716.364
— Trésor français	32.169.194.978	— Comptes courants....	101.716.364
Autres créances en devises convertibles ..	490.625.000	— Banques et Institutions financières ouest africaines	1.867.658.871
Fonds Monétaire International	2.351.307.557	— Comptes courants....	667.658.871
Autres créances sur l'extérieur.....	—	— Comptes spéciaux....	1.200.000.000
Disponibilités dans la zone d'émission ..	5.474.094	— Trésors ouest africains.....	8.831.150.754
Effets escomptés	20.383.069.588	— Comptes courants....	1.071.014.574
— Effets à court terme....	15.696.913.295	— Comptes de placement	4.800.000.000
— Obligations cautionnées	449.554.869	— Dépôts spéciaux	2.898.000.000
— Effets à moyen terme ..	4.236.601.424	— Accords de paiement	62.136.180
Effets pris en pension	1.297.000.000	— Autres comptes courants et de dépôts ouest africains.....	76.373.361
— Effets à court terme....	1.297.000.000	Transferts à exécuter	197.991.088
— Obligations cautionnées	—	Capital et réserves.....	3.042.000.000
Avances à court terme	—	Comptes d'ordre et divers	2.420.604.771
Trésors ouest africains découverts en compte courant	501.000.000		
Opérations extérieures pour le compte des Trésors ouest africains	4.844.175.629		
— Placements extérieurs ..	4.800.000.000		
— Accords de paiement...	44.175.629		
Titres de participation et autres immobilisations (moins amortissements).....	1.799.567.259		
Comptes d'ordre et divers	1.021.799.732		
	65.125.001.414		65.125.001.414



SITUATIONS COMPTABLES DE LA BANQUE CENTRALE
ET SITUATIONS STATISTIQUES
DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE

SITUATION

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS

POSTES	1966			
	30 septembre	31 octobre	30 novembre	31 décembre
Millions de francs c.f.a.				
PASSIF				
1 - Billets et monnaies en circulation	48.242	50.013	52.771	59.387
2 - Banques et institutions étrangères	338	244	230	152
a) Comptes courants	338	244	230	152
b) Comptes de placement	—	—	—	—
3 - Banques, institutions financières ouest africaines	2.045	1.646	2.667	2.207
a) Comptes courants	908	567	583	874
b) Comptes spéciaux	1.137	1.079	2.084	1.333
4 - Trésors ouest africains	9.311	11.129	11.600	11.221
a) Comptes courants	2.109	1.669	1.091	755
b) Comptes de placement	3.610	3.960	4.085	3.935
c) Comptes spéciaux	3.517	5.429	6.340	6.455
d) Accords de paiement	75	71	84	76
5 - Autres comptes courants et dépôts ouest africains	58	111	55	82
6 - Transferts à exécuter	50	637	241	325
7 - Capital et Réserves	2.985	3.042	3.042	3.042
8 - Comptes d'ordre et divers	2.024	1.909	1.775	2.250
TOTAL	65.053	68.731	72.381	78.666
ACTIF				
1 - Disponibilités extérieures à vue	32.885	34.625	35.225	36.562
a) Billets et monnaies	491	249	320	397
b) Correspondants	5	5	6	19
c) Trésor français (compte d'opérations)	32.389	34.371	34.899	36.146
2 - Autres créances en devises convertibles	—	—	—	—
3 - Fonds Monétaire International (a)	2.178	2.178	2.178	2.178
4 - Créances sur les banques	22.003	22.965	25.273	30.632
a) Avances à court terme	—	—	—	—
b) Réescompte d'effets à court terme (b)	18.370	18.530	20.647	26.288
c) Réescompte d'obligations cautionnées (c)	—	—	—	—
d) Réescompte d'effets à moyen terme	3.633	4.435	4.626	4.344
5 - Créances sur les Trésors ouest africains	1.721	2.164	3.266	2.468
a) Escomptes et pensions d'obligations caution... ..	409	376	620	654
b) Découvert en compte courant	1.306	1.782	2.641	1.804
c) Compte courant postal	6	6	5	10
6 - Opérations extérieures p/c. Trésors ouest africains	3.698	4.058	4.185	4.035
a) Placements extérieurs	3.610	3.960	4.085	3.935
b) Accords de paiement	88	98	100	100
7 - Opérations extérieures pour compte divers	—	—	—	—
8 - Disponibilités dans la zone d'émission (d)	—	1	1	1
9 - Participations	329	301	301	301
10 - Immeubles et mobiliers	1.565	1.566	1.566	1.568
11 - Comptes d'ordre et divers	674	873	386	921
TOTAL	65.053	68.731	72.381	78.666

(a) Montant versé par la B.C.E.A.O. de la souscription en or. — (b) Réescomptés ou pris en pension (à l'exclusion des obligations cautionnées) — (c) Obligations cautionnées réescomptées aux banques et aux autres établissements de crédit.

(d) Disponibilités diverses en francs C.F.A. à l'exclusion des avoirs en comptes courants postaux.

RÉSUMÉE

DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

1967								
31 janvier	28 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septembre
Millions de francs c.f.a.								
65.478	67.136	63.413	59.861	56.439	53.730	51.666	49.655	48.587
198	281	325	329	320	176	159	131	102
198	281	325	329	320	176	159	131	102
—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.698	1.770	1.762	2.035	2.372	1.809	2.054	1.379	1.868
671	796	690	1.394	624	842	688	628	668
1.027	974	1.072	641	1.748	967	1.366	751	1.200
10.472	9.750	13.690	12.886	12.496	11.242	9.831	8.853	8.831
806	1.171	1.505	1.530	1.458	1.433	1.457	1.516	1.071
3.910	3.910	4.035	4.185	4.685	4.635	4.485	4.850	4.800
5.687	4.571	8.012	7.063	6.214	5.080	3.819	2.416	2.898
69	98	138	108	139	94	70	71	62
60	50	68	71	49	47	73	87	76
832	310	349	347	141	360	782	665	198
3.042	3 042	3 042	3 042	3.042	3.042	3.042	3.042	3.042
2.324	2.838	2.534	2.364	2.502	3.100	3.237	3.143	2.421
84.104	85.177	85.183	80.935	77.361	73.506	70.844	66.955	65.125
35.415	38.346	39.147	35.239	36.599	33.732	32.083	32.941	32.431
484	554	665	880	1.074	1.134	563	593	250
11	9	7	9	12	41	7	52	12
34.920	37.783	38.475	34.350	35.513	32.557	31.513	32.296	32.169
—	—	—	—	—	—	—	—	491
2.178	2.178	2.228	2.259	2.290	2.320	2.320	2.351	2.351
37.022	34.660	35.189	35.070	29.724	28.223	25.642	22.156	21.230
—	—	—	—	—	—	—	—	—
32.744	30.294	31.144	30.883	25.749	24.742	21.644	18.008	16.994
—	—	—	—	—	—	—	—	—
4.278	4.366	4.045	4.187	3.975	3.481	3.998	4.148	4.236
2.540	2.766	1.331	999	980	897	2.587	1.020	956
598	475	342	228	242	398	358	514	450
1.936	2.284	984	767	731	493	2.225	501	501
6	7	5	4	7	6	4	5	5
4.009	4.009	4.129	4.247	4.725	4.671	4.528	4.926	4.844
3.910	3.910	4.035	4.185	4.685	4.635	4.485	4.850	4.800
99	99	94	62	40	36	43	76	44
—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	1	12	1	1	1	1	1	—
301	301	301	301	301	368	368	368	368
1.569	1.570	1.570	1.572	1.573	1.583	1.583	1.584	1.432
1.069	1.346	1.276	1.247	1.168	1.711	1.732	1.608	1.022
84.104	85.177	85.183	80.935	77.361	73.506	70.844	66.955	65.125

SITUATION STATISTIQUE DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE EN COTE D'IVOIRE

POSTES	1966				1967								
	30 septemb.	31 octobre	30 novembre	31 décembre	31 janvier	28 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septemb.
Millions de francs c.f.a.													
Billets et monn. en circ.	20.963,0	22.865,0	25.167,0	27.573,0	29.296,0	29.977,0	28.349,0	26.487,0	24.744,0	23.739,0	22.709,0	21.740,0	21.375,0
Banques et Instit. étrang.	38,7	41,4	37,0	32,2	39,9	58,2	55,0	54,6	51,4	71,9	79,9	51,0	48,0
Banques et Instit. financ. ouest africaines	1.542,0	1.223,9	2.310,7	1.642,0	1.254,3	1.353,9	1.367,3	1.636,0	2.066,9	1.226,0	1.768,6	989,2	1.564,9
Trésor public	409,2	398,6	283,5	173,1	173,6	325,8	2.743,2	1.562,1	426,1	508,9	316,0	510,8	561,6
Autres cptes de dépôts .	11,0	56,9	12,2	11,9	10,5	11,6	9,9	9,4	14,2	21,3	8,6	33,1	31,6
Transferts à exécuter :													
— sur extérieur	8,1	510,7	4,4	41,4	475,3	37,1	4,7	11,7	53,3	120,7	380,4	99,7	140,2
— sur U.M.O.A.	0,2	—	4,4	0,1	0,1	0,3	—	0,8	1,3	9,9	202,6	2,4	0,1
— autres	0,5	4,2	5,1	5,3	13,1	1,1	88,9	10,0	—	0,5	3,0	6,5	2,6
Opérat. intra-U.M.O.A. .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Engagements moné- taires = Contreparties	22.972,7	25.100,7	27.824,3	29.479,0	31.262,8	31.765,0	32.618,0	29.771,6	27.357,2	25.698,2	25.468,1	23.432,7	23.724,0
Disponib. extér. à vue...	12.874,8	14.304,4	13.024,6	14.572,8	16.499,9	18.846,1	20.768,1	17.675,2	17.117,3	16.159,3	14.891,7	15.589,9	15.966,6
Fonds Monétaire Intern.	419,7	419,7	419,7	419,7	419,7	419,7	469,0	469,0	469,0	469,0	469,0	469,0	469,0
Autres créances sur l'ext.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Créances sur les banques	8.872,1	9.210,9	12.248,8	13.324,2	13.522,2	11.336,7	11.380,7	11.626,9	9.770,2	9.069,5	8.383,4	7.373,5	7.288,4
— à court terme	6.790,8	7.031,0	9.921,8	11.267,1	11.370,8	9.160,6	9.353,6	9.479,8	7.695,7	7.069,0	6.089,7	5.044,4	4.942,5
— à moyen terme	2.081,3	2.179,9	2.327,0	2.057,1	2.151,4	2.176,1	2.027,1	2.147,1	2.074,5	2.000,5	2.293,7	2.329,1	2.345,9
Créances sur le Trésor public	806,1	1.165,7	2.131,2	1.162,3	821,0	1.162,5	0,2	0,5	0,7	0,4	1.724,0	0,3	—
— Escomptes, pensions d'oblig. cautionnées .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Découvert en compte courant	806,0	1.165,0	2.131,0	1.162,0	820,0	1.162,0	—	—	—	—	1.724,0	—	—
— Cpte courant postal	0,1	0,7	0,2	0,3	1,0	0,5	0,2	0,5	0,7	0,4	—	0,3	—
Opérations extérieures p/c Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérat. intra-U.M.O.A. .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

SITUATION STATISTIQUE DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE AU DAHOMEY

POSTES	1966				1967								
	30 septemb.	31 octobre	30 novembre	31 décembre	31 janvier	28 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septemb.
Millions de francs c.f.a.													
Billets et monn. en circ..	3.260,0	3.294,0	3.161,0	3.400,0	3.431,0	3.626,0	3.622,0	3.591,0	3.448,0	3.427,0	3.441,0	3.250,0	3.061,0
Banques et Instit. étrang.	5,7	6,8	5,8	6,9	6,3	4,9	63,0	5,1	12,8	6,0	8,1	6,1	5,5
Banques et Instit. financ. ouest africaines	41,5	65,1	33,2	138,4	53,7	39,5	40,0	24,8	38,5	22,3	18,1	57,1	47,9
Trésor public	246,5	184,4	235,6	123,7	137,8	506,5	468,1	609,5	632,3	515,2	341,2	235,6	214,6
Autres cptes de dépôts.	25,1	23,6	35,7	31,8	18,8	17,4	28,0	18,2	16,8	16,8	21,6	16,8	16,8
Transferts à exécuter :													
— sur extérieur	—	32,4	—	122,9	0,1	48,9	30,6	3,8	3,3	130,2	—	116,6	25,0
— sur U.M.O.A.	—	—	—	—	0,1	—	0,1	—	—	3,5	—	0,9	—
— autres	—	—	0,7	—	0,6	—	0,1	3,0	2,0	—	—	0,3	0,9
Opérat. intra-U.M.O.A..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Engagements moné- taires = Contreparties	3.578,8	3.606,3	3.472,0	3.823,7	3.648,4	4.243,2	4.251,9	4.255,4	4.153,7	4.121,0	3.830,0	3.683,4	3.371,7
Disponib. extér. à vue..	2.103,9	2.091,7	2.202,8	2.184,5	1.847,1	2.353,7	2.242,5	2.332,5	2.154,1	2.142,2	1.995,5	1.918,8	1.720,1
Fonds Monétaire Intern.	216,0	216,0	216,0	216,0	216,0	216,0	216,0	216,0	216,0	246,9	246,9	246,9	246,9
Autres créances sur l'ext.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Créances sur les banques	535,2	637,2	669,1	744,2	830,8	973,4	1.142,2	1.126,3	1.108,8	1.002,3	835,4	770,0	680,1
— à court terme	485,2	587,2	619,1	694,2	785,8	928,4	1.097,2	1.081,3	1.063,8	957,3	790,4	725,0	635,1
— à moyen terme	50,0	50,0	50,0	50,0	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0
Créances sur le Trésor public	723,7	661,4	384,1	679,0	754,5	700,1	651,2	580,6	674,8	729,6	752,2	747,7	724,6
— Escomptes, pensions d'oblig. cautionnées.	223,4	168,7	188,7	173,1	237,0	195,2	141,3	93,8	167,7	235,7	250,6	246,6	222,9
— Découvert en compte courant	500,0	493,0	195,0	505,0	517,0	504,0	509,0	486,0	507,0	493,0	501,0	501,0	501,0
— Cpte courant postal	0,3	0,1	0,4	0,9	0,5	0,9	0,9	0,8	0,1	0,9	0,6	0,1	0,7
Opérations extérieures p/c Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérat. intra-U.M.O.A..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

SITUATION STATISTIQUE DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE EN HAUTE-VOLTA

POSTES	1966				1967								
	30 septemb.	31 octobre	30 novembre	31 décembre	31 janvier	28 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septemb.
Millions de francs c.f.a.													
Billets et monn. en circ..	4.750,0	4.733,0	4.800,0	4.890,0	5.120,0	5.340,0	5.011,0	4.875,0	4.809,0	4.555,0	4.529,0	4.533,0	4.636,0
Banques et Instit. étrang.	8,1	8,1	6,8	6,7	7,1	7,9	6,3	6,5	20,3	7,6	6,8	6,8	7,3
Banques et Instit. financ. ouest africaines	28,2	33,3	39,5	16,2	16,4	26,2	96,5	27,5	23,8	67,5	56,9	135,6	64,5
Trésor public	25,9	16,1	28,5	15,0	23,4	24,5	16,7	45,0	23,5	102,9	330,0	172,0	294,5
Autres cptes de dépôts.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transferts à exécuter :													
— sur extérieur	—	—	—	—	34,2	25,0	0,1	34,8	—	—	45,0	—	7,0
— sur U.M.O.A.	—	—	—	—	1,4	—	37,7	4,3	9,1	—	6,7	0,3	—
— autres	—	—	0,1	8,4	—	13,0	—	25,0	23,9	—	0,2	—	—
Opérat. intra-U.M.O.A..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Engagements moné- taires = Contreparties	4.812,2	4.790,5	4.874,9	4.936,3	5.202,5	5.436,6	5.168,3	5.018,1	4.909,6	4.733,0	4.974,6	4.847,7	5.009,3
Disponib. extér. à vue..	4.096,6	3.896,3	3.722,9	3.808,5	3.346,9	3.440,2	3.411,5	3.510,7	3.549,7	3.539,9	4.178,9	4.123,9	4.443,6
Fonds Monétaire Intern.	216,0	216,0	216,0	216,0	216,0	216,0	216,0	216,0	246,9	246,9	246,9	246,9	246,9
Autres créances sur l'ext.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Créances sur les banques	313,2	345,6	405,6	546,1	871,2	937,7	872,2	876,2	814,3	783,4	441,3	436,3	310,8
— à court terme	210,0	250,0	315,0	466,5	795,5	862,0	797,0	776,0	717,0	707,5	355,0	350,0	240,0
— à moyen terme	103,2	95,6	90,6	79,6	75,7	75,7	75,2	100,2	97,3	75,9	86,3	86,3	70,8
Créances sur le Trésor public	186,4	332,6	530,4	365,7	768,4	842,7	668,6	415,2	298,7	162,8	107,5	40,6	8,0
— Escomptes, pensions d'oblig. cautionnées.	186,0	208,1	214,5	227,7	168,7	223,8	193,2	134,1	74,1	162,6	107,0	40,0	7,2
— Découvert en compte courant	—	124,0	315,0	137,0	599,0	618,0	475,0	281,0	224,0	—	—	—	—
— Cpte courant postal	0,4	0,5	0,9	1,0	0,7	0,9	0,4	0,1	0,6	0,2	0,5	0,6	0,8
Opérations extérieures p/c Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérat. intra-U.M.O.A..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

SITUATION STATISTIQUE DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE EN MAURITANIE

POSTES	1966				1967								
	30 septemb.	31 octobre	30 novembre	31 décembre	31 janvier	28 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septemb.
Millions de francs c.f.a.													
Billets et monn. en circ..	1.661,0	1.764,0	1.692,0	1.702,0	1.616,0	1.592,0	1.611,0	1.760,0	1.835,0	1.854,0	1.750,0	1.826,0	1.814,0
Banques et Instit. étrang.	6,1	6,8	6,9	5,2	7,9	8,4	55,4	26,1	7,8	7,0	8,2	7,0	7,2
Banques et Instit. financ. ouest africaines	8,9	30,2	33,9	6,1	32,4	1,4	3,0	17,5	22,2	9,9	22,2	50,5	15,0
Trésor public	504,3	414,7	173,1	169,1	287,8	953,1	1.063,2	864,0	951,2	684,6	795,2	489,6	514,0
Autres cptes de dépôts.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transferts à exécuter :													
— sur extérieur	0,1	16,9	0,5	39,6	—	19,7	0,2	5,6	1,0	—	48,8	10,7	0,6
— sur U.M.O.A.	—	18,9	—	0,3	0,3	20,7	—	55,7	0,1	0,1	—	0,8	—
— autres	—	—	0,1	—	0,1	—	—	3,2	0,1	—	—	—	—
Opérat. intra-U.M.O.A..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Engagements moné- taires = Contreparties	2.180,4	2.251,5	1.906,5	1.922,3	1.944,5	2.595,3	2.732,8	2.732,1	2.817,4	2.555,6	2.624,4	2.384,6	2.350,8
Disponib. extér. à vue..	1.710,7	1.797,0	1.671,1	1.651,7	1.573,2	1.666,3	1.713,4	1.879,0	1.862,5	1.915,8	1.909,0	1.825,2	1.788,6
Fonds Monétaire Intern.	216,0	216,0	216,0	216,0	216,0	216,0	216,0	246,9	246,9	246,9	246,9	246,9	246,9
Autres créances sur l'ext.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Créances sur les banques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— à court terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— à moyen terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Créances sur le Trésor public	0,7	0,5	0,4	0,6	0,3	1,0	0,4	0,2	1,0	0,9	0,5	0,5	0,3
— Escomptes, pensions d'oblig. cautionnées.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Découvert en compte courant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Cpte courant postal	0,7	0,5	0,4	0,6	0,3	1,0	0,4	0,2	1,0	0,9	0,5	0,5	0,3
Opérations extérieures p/c Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérat. intra-U.M.O.A..	253,0	230,0	19,0	54,0	155,0	712,0	803,0	606,0	707,0	392,0	468,0	312,0	315,0

SITUATION STATISTIQUE DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE AU NIGER

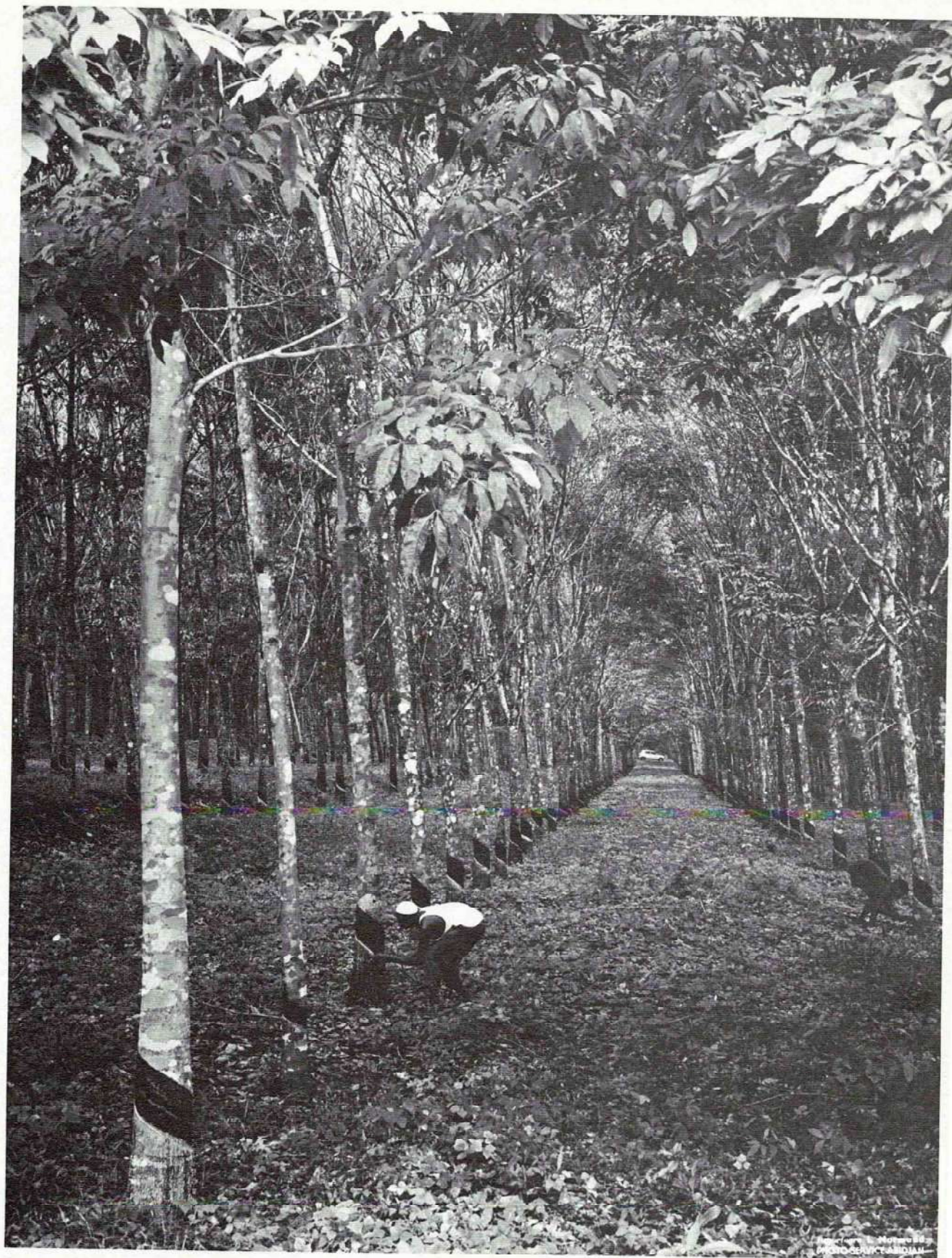
POSTES	1966				1967								
	30 septemb.	31 octobre	30 novembre	31 décembre	31 janvier	28 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septemb.
Millions de francs c.f.a.													
Billets et monn. en circ..	2.836,0	2.854,0	4.083,0	5.322,0	4.821,0	4.452,0	4.000,0	3.797,0	3.599,0	3.484,0	3.473,0	3.340,0	3.127,0
Banques et Instit. étrang.	2,5	104,1	5,2	5,5	105,7	104,7	104,3	104,2	105,3	5,3	6,3	5,4	6,4
Banques et Instit. financ. ouest africaines	168,6	45,9	119,6	136,3	44,4	45,5	34,5	103,3	39,4	200,5	24,7	21,1	22,9
Trésor public	0,9	150,1	0,6	1,0	350,8	251,4	253,6	387,8	201,3	7,2	4,1	25,5	8,4
Autres cptes de dépôts.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transferts à exécuter :													
— sur extérieur	—	—	—	—	—	—	—	28,8	—	—	—	—	—
— sur U.M.O.A.	—	—	100,0	—	27,5	2,0	—	—	0,5	—	—	—	0,1
— autres.....	—	50,3	122,0	50,0	—	—	0,5	—	5,6	—	30,0	5,0	18,1
Opérat. intra-U.M.O.A..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Engagements moné- taires = Contreparties	3.008,0	3.204,4	4.430,4	5.514,8	5.349,4	4.855,6	4.392,9	4.421,1	3.951,1	3.697,0	3.538,1	3.397,0	3.182,9
Disponib. extér. à vue..	1.301,1	1.561,8	1.119,3	732,7	76,4	— 22,1	— 274,2	71,4	272,2	305,5	414,1	477,6	503,7
Fonds Monétaire Intern.	216,0	216,0	216,0	216,0	216,0	216,0	216,0	216,0	216,0	216,0	216,0	246,9	246,9
Autres créances sur l'ext.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Créances sur les banques	1.488,0	1.423,8	2.876,0	4.311,4	4.861,7	4.603,2	4.441,2	4.131,9	3.459,3	3.172,8	2.906,6	2.443,3	2.210,2
— à court terme	1.200,0	1.099,8	2.560,0	3.990,6	4.586,9	4.385,0	4.229,3	3.920,0	3.310,0	3.005,0	2.720,0	2.130,0	1.859,9
— à moyen terme	288,0	324,0	316,0	320,8	274,8	218,2	211,9	211,9	149,3	167,8	186,6	313,3	350,3
Créances sur le Trésor public	2,9	2,8	219,1	254,7	195,3	58,5	9,9	1,8	3,6	2,7	1,4	229,2	222,1
— Escomptes, pensions d'oblig. cautionnées.	—	—	216,8	252,6	192,4	56,0	7,2	—	—	—	—	227,0	219,5
— Découvert en compte courant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Cpte courant postal	2,9	2,8	2,3	2,1	2,9	2,5	2,7	1,8	3,6	2,7	1,4	2,2	2,6
Opérations extérieures p/c Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérat. intra-U.M.O.A. .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

SITUATION STATISTIQUE DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE AU SÉNÉGAL

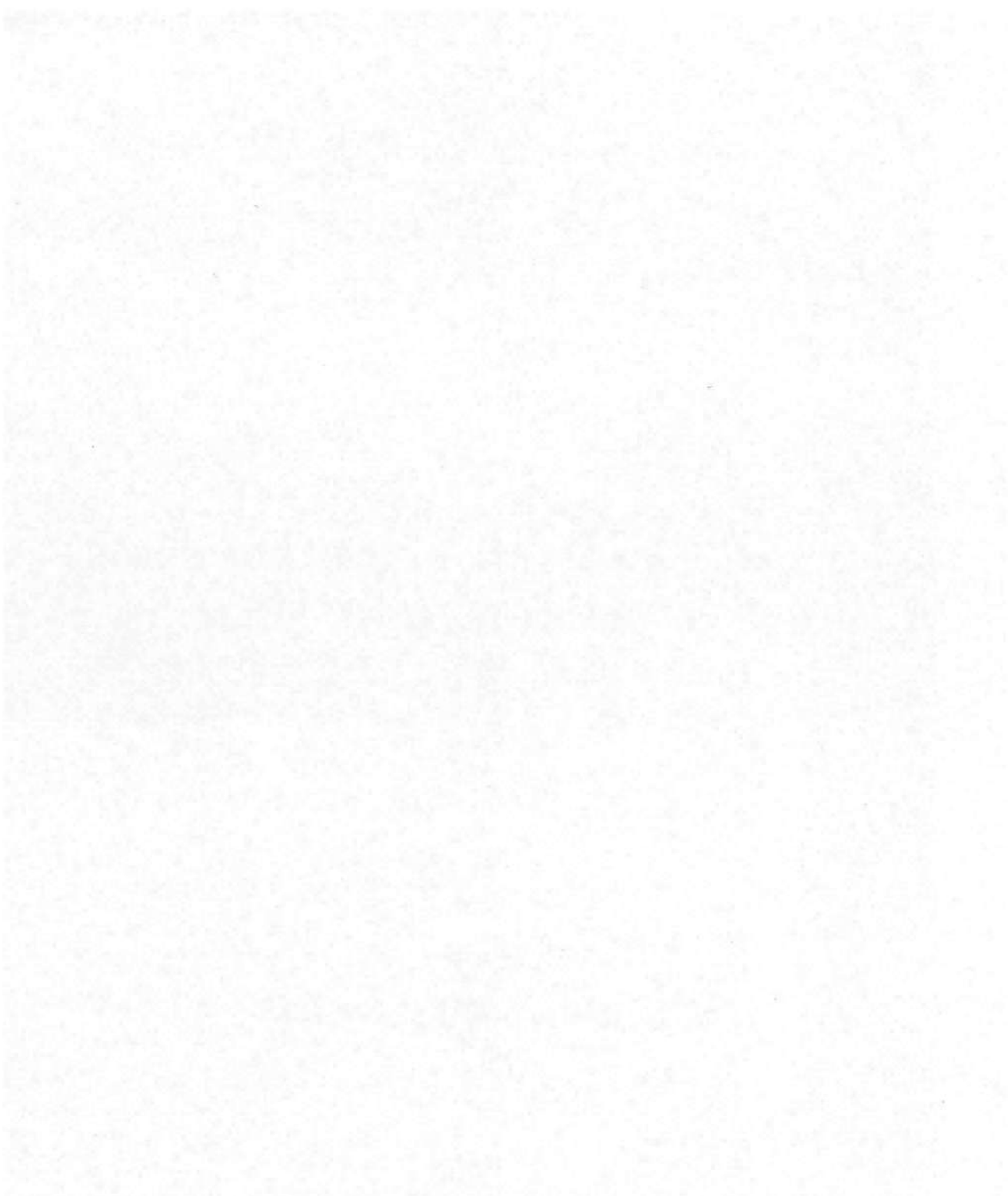
POSTES	1966				1967								
	30 septemb.	31 octobre	30 novembre	31 décembre	31 janvier	28 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septemb.
Millions de francs c.f.a.													
Billets et monn. en circ..	11.761,0	11.449,0	10.758,0	13.463,0	17.942,0	18.714,0	17.336,0	15.902,0	14.681,0	13.468,0	12.655,0	11.907,0	11.449,0
Banques et Instit. étrang.	272,7	72,3	164,5	92,6	27,6	93,7	38,0	128,5	119,6	76,3	47,8	51,7	24,8
Banques et Instit. financ. ouest africaines	197,7	203,4	48,3	167,2	220,7	151,7	134,9	110,9	93,0	171,5	100,1	51,7	124,3
Trésor public	4.450,4	5.873,9	6.732,7	6.725,9	5.567,9	3.690,1	5.071,3	5.181,0	5.555,4	4.721,1	3.488,3	2.494,0	2.417,9
Autres cptes de dépôts.	21,3	30,7	7,1	38,6	30,8	21,4	30,1	43,4	18,5	8,3	42,8	37,0	27,9
Transferts à exécuter :													
— sur extérieur	10,4	0,1	2,4	50,2	230,2	32,7	0,9	0,5	15,0	10,0	—	101,6	1,8
— sur U.M.O.A.	—	—	—	—	40,3	91,9	138,8	132,2	—	72,4	—	288,1	—
— autres.....	5,0	—	0,7	2,6	2,2	—	2,5	22,5	1,5	—	3,0	1,4	0,1
Opérat. intra-U.M.O.A..	253,0	238,0	19,0	54,0	155,0	712,0	803,0	606,0	707,0	392,0	468,0	312,0	315,0
Engagements moné- taires = Contreparties	16.971,5	17.867,4	17.732,7	20.594,1	24.216,7	23.513,5	23.555,5	22.127,0	21.191,0	18.919,6	16.805,0	15.244,5	14.360,8
Disponib. extér. à vue..	5.625,0	5.959,3	8.080,4	8.242,1	6.723,7	6.146,5	5.651,3	4.298,0	6.108,5	4.162,5	3.160,1	3.508,3	3.049,2
Fonds Monétaire Intern.	617,1	617,1	617,1	617,1	617,1	617,1	617,1	617,1	617,1	617,1	617,1	617,1	617,1
Autres créances sur l'ext.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Créances sur les banques	10.640,5	11.193,0	8.934,9	11.629,3	16.776,6	16.649,8	17.193,2	17.149,6	14.424,1	14.104,0	12.984,5	11.042,1	10.650,1
— à court terme	9.684,2	9.481,0	7.230,5	9.869,3	15.187,6	14.941,1	15.650,0	15.608,9	12.963,0	13.002,9	11.689,4	9.758,4	9.316,4
— à moyen terme	956,3	1.712,0	1.704,4	1.760,0	1.589,0	1.708,7	1.543,2	1.540,7	1.461,1	1.101,1	1.295,1	1.283,7	1.333,7
Créances sur le Trésor public	0,5	0,1	0,4	5,3	0,1	0,8	0,1	0,5	0,7	—	0,2	0,9	0,2
— Escomptes, pensions d'oblig. cautionnées.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Découvert en compte courant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Cpte courant postal	0,5	0,1	0,4	5,3	0,1	0,8	0,1	0,5	0,7	—	0,2	0,9	0,2
Opérations extérieures p/c Trésor	88,4	97,9	99,9	100,3	99,2	99,3	93,8	61,8	40,6	36,0	43,1	76,1	44,2
Opérat. intra-U.M.O.A .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

SITUATION STATISTIQUE DE L'ÉMISSION MONÉTAIRE AU TOGO

POSTES	1966				1967								
	30 septemb.	31 octobre	30 novembre	31 décembre	31 janvier	28 février	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septemb.
Millions de francs c.f.a.													
Billets et monn. en circ..	3.011,0	3.054,0	3.110,0	3.037,0	3.252,0	3.435,0	3.484,0	3.449,0	3.323,0	3.203,0	3.109,0	3.059,0	3.125,0
Banques et Instit. étrang.	4,0	4,2	3,6	2,5	3,6	3,3	2,7	3,6	3,0	2,1	2,2	3,2	2,5
Banques et Instit. financ. ouest africaines	58,2	44,3	81,2	101,2	76,3	145,7	85,7	115,0	87,9	111,4	63,7	74,1	28,7
Trésor public	63,7	131,7	61,1	78,3	21,0	88,9	39,3	51,3	21,0	67,3	70,9	75,4	19,6
Autres cptes de dépôts.	—	—	—	0,1	—	—	0,1	—	0,1	—	—	0,1	0,1
Transferts à exécuter :													
— sur extérieur	26,0	3,1	0,1	2,0	0,3	17,2	37,6	—	17,5	12,7	62,4	26,9	—
— sur U.M.O.A.	—	—	—	2,4	1,0	—	5,1	—	4,6	0,2	—	3,7	0,6
— autres.....	—	—	0,9	—	4,7	—	1,4	5,1	2,0	—	—	—	0,9
Opérat. intra-U.M.O.A..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Engagements moné- taires = Contreparties	3.162,9	3.237,3	3.256,9	3.223,5	3.358,9	3.690,1	3.655,9	3.624,0	3.459,1	3.396,7	3.308,2	3.242,4	3.177,4
Disponib. extér. à vue..	2.729,9	2.804,4	2.840,3	2.868,8	2.922,0	3.253,0	3.218,7	3.187,2	3.033,4	3.027,1	2.938,9	2.873,2	2.808,3
Fonds Monétaire Intern.	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7	277,7
Autres créances sur l'ext.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Créances sur les banques	154,3	154,3	138,3	77,0	159,0	159,0	159,0	159,0	147,9	90,9	90,9	90,9	90,9
— à court terme	—	—	—	—	17,0	17,0	17,0	17,0	—	—	—	—	—
— à moyen terme	154,3	154,3	138,3	77,0	142,0	142,0	142,0	142,0	147,9	90,9	90,9	90,9	90,9
Créances sur le Trésor public	1,0	0,9	0,6	—	0,2	0,4	0,5	0,1	0,1	1,0	0,7	0,6	0,5
— Escomptes, pensions d'oblig. cautionnées.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Découvert en compte courant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Cpte courant postal	1,0	0,9	0,6	—	0,2	0,4	0,5	0,1	0,1	1,0	0,7	0,6	0,5
Opérations extérieures p/c Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Opérat. intra-U.M.O.A..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—



DOCUMENTS ET STATISTIQUES ANNEXES



**Plantation d'hévéas
en Côte d'Ivoire**

(Photo L. Normand)

AVENANT DU 2 JUIN 1967
A LA CONVENTION DE COMPTE D'OPÉRATIONS DU 20 MARS 1963

Entre les soussignés,

M. Michel DEBRÉ, Ministre de l'Economie et des Finances, agissant au nom de la République Française,

d'une part,

M. El Hadj COURMO BARCOURGNÉ, Président du Conseil d'administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, agissant au nom de cet établissement et autorisé par délibération du Conseil d'administration en date du 2 juin 1967,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article unique. — L'article 3 de la convention de compte d'opérations en date du 20 mars 1963 est modifié par addition après le premier alinéa d'un nouvel alinéa dont le texte suit :

« La Banque Centrale pourra en outre, dans les conditions qui seront fixées par un « échange de lettres, souscrire des bons négociables à deux ans au plus d'échéance, libellés « en monnaies librement convertibles, émis par les Institutions financières internationales « dont seraient membres tous les Etats participant à la gestion de la Banque. »

Le Ministre de l'Economie et des Finances
de la République Française,

Michel DEBRÉ.

Le Président du Conseil d'administration
de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest,

El Hadj COURMO BARCOURGNÉ.

TAUX DES OPÉRATIONS
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST*

I. — OPÉRATIONS DE CRÉDIT A COURT TERME

1° Taux d'escompte des effets à court terme :

- | | |
|---|-------------|
| a) Tirages documentaires sur pays hors zone d'émission
B.C.E.A.O. | 3,00 % l'an |
| b) Tous autres effets | 3,50 % l'an |

Ces taux sont exclusifs de toute commission, mais :

- un minimum de 10 jours d'agios est perçu sur tout effet admis au réescompte ;
- un montant de 10 jours d'agios est perçu lors de la restitution, avant échéance, d'effets réescomptés réclamés par anticipation, si ce retrait n'est pas justifié par :
 - le remboursement anticipé d'effets représentatifs de produits nantis à la suite de la vente des produits ;
 - le recouvrement de créances administratives avant la date d'échéance des effets de mobilisation correspondants ;
 - le remboursement définitif d'un crédit de campagne.

2° Avances sur effets publics :

- | | |
|---------------------------|-------------|
| — à terme fixe | 5,00 % l'an |
| — en compte courant | 5,50 % l'an |

3° Avances sur titres admis en garantie 5,00 % l'an

4° Pensions sur effets publics et privés à moins de six mois d'échéance :

- | | |
|--|-------------|
| a) à l'intérieur du plafond de réescompte et dans la limite de 10 %
de ce plafond | 3,50 % l'an |
| b) hors plafond, dans la limite de 10 % du plafond de ré-
escompte..... | 6,00 % l'an |
| c) hors plafond, au-delà de la faculté précédente, sans limite... | 8,00 % l'an |

5° Escompte ou pensions d'obligations cautionnées..... 3,50 % l'an

* Déterminés par les Conseils d'administration des 23 novembre 1962, 21 février 1963, 11 avril 1963, 17 décembre 1963.

II. — OPÉRATIONS DE CRÉDIT A MOYEN TERME

a) Taux d'escompte des effets de mobilisation..... 3,50 % l'an

b) Commissions :

— commission d'attente 0,15 % l'an
perçue lorsque la mise en place du crédit à moyen terme inter-
vient plus de trois mois après la notification d'accord ;

— commission d'engagement 0,25 % l'an
perçue lorsque le crédit est mis en place, soit moins de
trois mois après la notification d'accord, soit à l'issue de la
période d'attente ;

— exonération : les autorisations de réescompte de crédits à
moyen terme bénéficiant de l'aval d'un Etat de la zone
d'émission sont exonérées de toute commission.

III. — DÉCOUVERTS EN COMPTE COURANT AUX TRÉSORS NATIONAUX

3,50 % l'an

IV. — COMMISSIONS DE TRANSFERT

	<u>Télégraphique</u>	<u>Courrier</u>
France sur Ouest Afrique.....	{ 0,10 ‰ minimum 100 F.	0,10 ‰ minimum 100 F.
Ouest Afrique sur France.....	{ 0,40 ‰ minimum 100 F.	0,20 ‰ minimum 100 F.
Ouest Afrique sur Afrique du Nord via Paris	{ 0,40 ‰ minimum 200 F.	0,20 ‰ minimum 200 F.
Ouest Afrique sur Afrique Equatoriale ou Cameroun	{ 0,25 ‰ minimum 100 F.	0,20 ‰ minimum 100 F.
Entre sièges Ouest Afrique :		
a) Tarif général.....	{ 0,10 ‰ minimum 100 F.	0,10 ‰ minimum 100 F.
b) Produits d'escompte :		
Dakar sur { Kaolack Ziguinchor	Franco	Franco

RÉPERTOIRE DES TEXTES
RÉGLEMENTANT LES RELATIONS FINANCIÈRES EXTÉRIEURES

RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

- Loi n° 67-285 du 30 juin 1967 portant modification des relations financières avec l'étranger (*J.O.R.C.I.*, 6 juillet 1967, page 847).

Relations Financières Extérieures :

- Décret n° 67-286 du 30 juin 1967 relatif à certaines opérations financières avec l'étranger (*J.O.R.C.I.*, 6 juillet 1967, page 857).
- Décret n° 67-288 du 30 juin 1967 fixant les modalités de constatation et de poursuites des infractions à la loi n° 67-285 du 30 juin 1967 (*J.O.R.C.I.*, 6 juillet 1967, page 859).
- Arrêté n° 2320 MAEF/FINEX du 26 juillet 1967 relatif à certaines opérations financières avec l'étranger (*J.O.R.C.I.*, 3 août 1967, page 988).
- Arrêté n° 2321 MAEF/FINEX du 26 juillet 1967 portant délégation d'attributions en matière de poursuites des infractions à la loi sur les relations financières (*J.O.R.C.I.*, 3 août 1967, page 989).
- Avis aux importateurs de la Direction du Commerce Extérieur sur la procédure d'importation au regard du commerce extérieur (*Bulletin Quotidien de la Chambre de Commerce*, 8 juillet 1967).

Balance des Paiements Extérieurs :

- Décret n° 67-287 du 30 juin 1967 déterminant les conditions d'établissement de la balance des paiements extérieurs (*J.O.R.C.I.*, 6 juillet 1967, page 859).

RÉPUBLIQUE DU DAHOMEY

- Ordonnance n° 17/PR/MFAEP du 29 juin 1967 relative aux relations financières avec l'étranger (*J.O.R.D.*, 1^{er} juillet 1967, page 447).
- Ordonnance n° 18/PR/MFAEP du 29 juin 1967 portant suppression de la taxe de change (*J.O.R.D.*, 1^{er} juillet 1967, page 447).

Relations Financières Extérieures :

- Décret n° 219/PR/MFAEP du 29 juin 1967 relatif à certaines opérations financières avec l'étranger (*J.O.R.D.*, 15 octobre 1967, page 663).
- Arrêté n° 461/MFAEP/CAB du 30 juin 1967 relatif aux importations de marchandises en provenance de l'étranger et aux exportations de marchandises à destination de l'étranger (*J.O.R.D.*, 1^{er} juillet 1967, page 455).
- Avis aux importateurs de la Direction générale des Affaires Economiques du 30 juin 1967, sur les procédures d'importation et d'exportation (*Bulletin de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Dahomey*, n° 628, 24 juin 1967).

Balance des Paiements Extérieurs :

- Décret n° 220/PR/MFAEP du 29 juin 1967 déterminant les conditions d'établissement de la balance des paiements extérieurs (*J.O.R.D.*, 1^{er} juillet 1967, page 452).

RÉPUBLIQUE DE HAUTE-VOLTA

- Ordonnance n° 67-36 PRES/MFC du 29 juin 1967 organisant en Haute-Volta les relations financières avec l'étranger et leur enregistrement statistique (*J.O.-R.H.V.*, 29 juin 1967, page 359).
- Ordonnance n° 67-40 PRES/MFC du 26 juillet 1967 portant rectificatif des articles 5, 11, 12 et 14 de l'Ordonnance n° 67-36 PRES/MFC du 29 juin 1967 (*J.O.R.H.V.*, 27 juillet 1967, page 404).
- Décret n° 67-178 PRES/MFC du 20 juillet 1967 supprimant le droit fixe sur les opérations sous contrôle de l'Office Voltaïque des Changes institué par décret n° 285 PRES/MF/DOC du 3 juillet 1964 (*J.O.R.H.V.*, 20 juillet 1967, page 395).

Relations Financières Extérieures :

- Décret n° 67-150 PRES/MFC du 29 juin 1967 relatif à certaines opérations financières avec l'étranger (*J.O.R.H.V.*, 29 juin 1967, page 361).
- Note n° 901 MFC/D du 14 juillet 1967 du Directeur des Douanes relative aux procédures d'importation et d'exportation des marchandises en provenance et à destination des pays non membres de la zone franc (*Bulletin Quotidien de la Chambre de Commerce*, 19 juillet 1967).
- Avis n° 19 du 17 juillet 1967 aux importateurs et exportateurs.

Balance des Paiements Extérieurs :

- Décret n° 67-149 PRES/MFC du 29 juin 1967 déterminant les conditions d'établissement de la balance des paiements extérieurs (*J.O.R.H.V.*, 29 juin 1967, page 360).

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

- Loi n° 67-128 du 29 juin 1967 relative aux relations financières avec l'étranger (*J.O.R.I.M.*, 5 juillet 1967, page 208).

Relations Financières Extérieures :

- Décret n° 67-129 du 30 juin 1967 relatif à certaines opérations financières avec l'étranger (*J.O.R.I.M.*, 5 juillet 1967, page 232).
- Circulaire n° 26 MF/C du 21 octobre 1967 du Ministère des Finances et du Commerce relative à la procédure d'attribution de licences d'importation et de certificats d'importation et d'exportation (*Bulletin Chambre de Commerce Mauritanie*, n° 186, 31 octobre 1967).

Balance des Paiements Extérieurs :

- Décret n° 67-130 du 30 juin 1967 déterminant les conditions d'établissement de la balance des paiements extérieurs (*J.O.R.I.M.*, 5 juillet 1967, page 234).

RÉPUBLIQUE DU NIGER

- Loi n° 67-024 du 8 août 1967 relative aux relations financières avec l'étranger (*J.O.R.N.*, 15 août 1967, page 620, et erratum au *J.O.R.N.*, 15 septembre 1967, page 657).

Relations Financières Extérieures :

- Décret n° 67-161 MF du 30 novembre 1967 relatif à certaines opérations financières avec l'étranger (*J.O.R.N.*, 15 décembre 1967, page 923).
- Décret n° 68-015 MF du 17 janvier 1968 modifiant l'article 18 et abrogeant l'article 22 du décret n° 67-161 MF du 30 novembre 1967 (*J.O.R.N.*, 1^{er} février 1968, page 65).
- Avis aux importateurs n° 2-67 relatif au régime des opérations de commerce extérieur à la suite de la libération des relations financières avec l'étranger (*Bulletin de la Chambre de Commerce du Niger*, n° 335, 6 juillet 1967, page D. 1).

Balance des Paiements Extérieurs :

- Décret n° 67-160 MF du 30 novembre 1967 déterminant les conditions d'établissement de la balance des paiements extérieurs (*J.O.R.N.*, 15 décembre 1967, page 922).

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

- Loi n° 67-33 du 30 juin 1967 relative aux relations financières avec l'étranger (*J.O.R.S.*, 1^{er} juillet 1967, page 975).

Relations Financières Extérieures :

- Décret n° 67-763 du 30 juin 1967 relatif à certaines opérations financières avec l'étranger (*J.O.R.S.*, 1^{er} juillet 1967, page 983).

Balance des Paiements Extérieurs :

- Décret n° 67-764 du 30 juin 1967 déterminant les conditions d'établissement de la balance des paiements extérieurs (*J.O.R.S.*, 1^{er} juillet 1967, page 985).

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

- Ordonnance n° 27 du 28 juin 1967 relative aux relations financières avec l'étranger (*J.O.R.T.*, 30 juin 1967, page 5).
- Ordonnance n° 31 du 13 juillet 1967 portant suppression de la taxe de change (*J.O.R.T.*, 1^{er} août 1967, page 359).

Relations Financières Extérieures :

- Décret n° 67-135 du 28 juin 1967 relatif à certaines opérations financières avec l'étranger (*J.O.R.T.*, 30 juin 1967, page 7).
- Lettre circulaire n° 1097 MCITP du 7 septembre 1967 du Ministre du Commerce, de l'Industrie, du Tourisme et du Plan à MM. les Importateurs et Exportateurs (*Bulletin de la Chambre de Commerce du Togo*, n° 100, 10 octobre 1967, page 46).

Balance des Paiements Extérieurs :

- Décret n° 67-136 du 28 juin 1967 déterminant les conditions d'établissement de la balance des paiements extérieurs (*J.O.R.T.*, 30 juin 1967, page 10).
-

Tableau N° 64 : Emplois et ressources des banques commerciales

EMPLOIS ET RESSOURCES	30 sept. 1965	31 mars 1966	30 sept. 1966	31 mars 1967	30 sept. 1967
Emplois	Millions de francs c.f.a.				
Créances sur l'extérieur	5.317	5.779	7.156	6.986	6.643
Créances sur Trésors publics et Postes .	1.618	1.638	1.598	1.610	1.661
Créances sur l'économie	68.828	75.698	64.149	76.387	65.842
— <i>Court terme</i>	63.953	71.386	59.327	71.770	60.945
— <i>Moyen terme</i>	3.808	3.518	3.984	3.698	4.054
— <i>Long terme</i>	—	—	—	—	—
— <i>Douteux et litigieux</i>	289	285	290	366	387
— <i>Débiteurs divers</i>	671	388	389	383	271
— <i>Participations</i>	107	121	159	170	185
Créances sur système bancaire (net)	—	—	—	—	—
Disponibilités en monnaie de réserve	1.314	1.549	1.399	1.453	1.140
Immeubles et mobiliers	1.145	1.260	1.896	1.903	1.952
Autres éléments (net)	— 464	— 20	+ 978	+ 2.473	+ 1.616
TOTAL EMPLOIS = TOTAL RESSOURCES...	77.758	85.904	77.176	90.812	78.854
Ressources					
Engagements extérieurs	7.568	9.631	8.540	7.565	5.610
Dépôts des Trésors publics et Postes....	3.330	1.139	908	887	1.016
Passif exigible par l'économie	35.154	37.809	40.158	43.378	42.953
— <i>Emprunts locaux</i>	—	—	—	—	—
— <i>Dépôts à terme</i>	1.765	2.344	2.422	3.124	3.921
— <i>Comptes de chèques et comptes courants créditeurs</i>	31.857	33.903	36.051	37.714	36.618
— <i>Créditeurs divers</i>	1.532	1.562	1.685	2.540	2.415
Engagement env. le système bancaire (net)	2.587	2.525	1.986	4.839	4.580
Concours de la Banque Centrale	24.462	30.060	18.496	26.562	16.742
— <i>Court terme</i>	21.684	27.776	15.719	23.846	13.977
— <i>Moyen terme</i>	2.778	2.284	2.777	2.716	2.765
Fonds propres	4.657	4.740	7.088	7.581	7.953

Tableau N° 65 : Emplois et ressources des banques de développement*

EMPLOIS ET RESSOURCES	30 sept. 1965	31 mars 1966	30 sept. 1966	31 mars 1967	30 sept. 1967
Emplois					
Millions de francs c.f.a.					
Créances sur l'extérieur.....	298	750	384	318	885
Créances sur Trésors publics et Postes..	989	887	776	851	627
Créances sur l'économie.....	19.101	29.603	24.206	29.993	26.202
— <i>Court terme</i>	6.760	16.261	10.378	15.327	10.664
— <i>Moyen terme</i>	4.344	4.465	4.127	3.898	3.935
— <i>Long terme</i>	5.929	6.840	7.559	8.003	8.325
— <i>Douteux et litigieux</i>	1.088	1.060	1.102	1.374	1.555
— <i>Débiteurs divers</i>	202	179	219	498	483
— <i>Participations</i>	778	798	821	893	1.240
Créances sur le système bancaire (net)...	2.229	2.284	1.572	2.137	2.177
Disponibilités en monnaie de réserve	109	326	178	306	127
Immeubles et mobiliers	800	833	861	934	960
Autres éléments (net)	— 132	— 478	— 329	— 267	— 697
TOTAL EMPLOIS = TOTAL RESSOURCES...	23.394	34.205	27.648	34.272	30.281
Ressources					
Engagements extérieurs	6.176	7.081	7.665	7.761	7.781
— <i>Prêts et avances de la C.C.C.E.</i>	5.953	6.805	7.241	7.486	7.660
— <i>Autres engagements extérieurs</i>	223	276	424	275	121
Dépôts des Trésors publics et Postes....	5.422	6.006	4.524	5.314	4.429
Passif exigible par l'économie	4.506	5.140	5.404	5.844	5.589
— <i>Emprunts locaux</i>	594	574	571	607	570
— <i>Dépôts à terme</i>	633	778	1.427	1.300	1.407
— <i>Comptes de chèques et comptes courants créditeurs</i>	2.782	2.738	1.918	2.096	2.021
— <i>Créditeurs divers</i>	497	1.050	1.488	1.841	1.591
Engagement env. le système bancaire (net)	—	—	—	—	—
Concours de la Banque Centrale	1.065	9.610	3.507	8.621	4.487
— <i>Court terme</i>	635	8.431	2.651	7.294	3.017
— <i>Moyen terme</i>	430	1.179	856	1.327	1.470
Fonds propres	6.225	6.368	6.548	6.732	7.995

* Non compris C.A.A.C.I. (Gestion des dépôts).

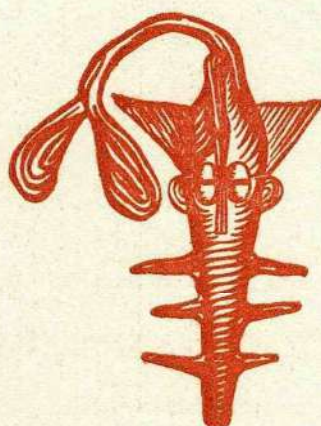
**Tableau N° 66 : Banques commerciales et de développement
de l'Union Monétaire Ouest Africaine**

ÉTATS	Banques Commerciales	Autres Etablissements de Crédit
Côte d'Ivoire	Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (B.I.A.O.) Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire (B.I.C.I.C.I.) Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire (S.G.B.C.I.) Société Ivoirienne de Banque (S.I.B.)	Banque Ivoirienne de Développement Industriel (B.I.D.I.) Caisse Autonome d'Amortissement (C.A.A.) Caisse Nat. de Créd. Agr. (C.N.C.A.) Crédit de la Côte d'Ivoire (C.C.I.)
Dahomey	Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (B.I.A.O.) Banque Nationale de Paris (B.N.P.) Société Dahoméenne de Banque (S.D.B.)	Banque Dahoméenne de Développement (B.D.D.)
Haute-Volta	Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (B.I.A.O.) Banque Nationale de Paris (B.N.P.)	Banque Nationale de Développement (B.N.D.)
Mauritanie	Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (B.I.A.O.) Société Mauritanienne de Banque* (S.M.B.)	Banque Mauritanienne de Développement (B.M.D.)
Niger	Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (B.I.A.O.)	Banque de Développement de la République du Niger (B.D.R.N.) Crédit du Niger (C.N.)
Sénégal	Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (B.I.A.O.) Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (B.I.C.I.S.) Société Générale de Banques au Sénégal (S.G.B.S.) Union Sénégalaise de Banque (U.S.B.)	Banque Nationale de Développement du Sénégal (B.N.D.S.)
Togo	Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (B.I.A.O.) Banque Nationale de Paris (B.N.P.) Union Togolaise de Banque (U.T.B.)	Banque Togolaise de Développement (B.T.D.) Caisse Nationale de Crédit Agricole (C.N.C.A.) **

* Ouverte le 3 janvier 1968.

** Ouverte le 2 octobre 1967

STATISTIQUES OUEST AFRICAINES 1967



Superficie et population des Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine

ÉTATS	Superficie	Population. estimée *	Densité
	Km2	Habitants	Habitants /Km2
Mauritanie	1.032.455	1.100.000	1,0
Sénégal	197.161	3.640.000	18,5
Côte d'Ivoire	322.463	4.560.000	14,1
Haute-Volta	274.122	4.750.000	17,3
Niger	1.188.794	3.540.000	3,0
Dahomey	115.762	2.460.000	21,2
Togo	57.000	1.750.000	30,7
Total	3.187.757	21.800.000	6,8

* Estimations 1967.

Index des tableaux statistiques insérés au Rapport d'activité 1967 de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

PRODUCTION		Page	Banque Centrale	
Productions agricoles			— Situation résumée en fin de mois	
T. 1	— Principales productions commercialisées (U.M.O.A.)	2	— Bilan au 30 septembre 1967	
T. 21	— Principales productions exportées	38	— Situations de l'émission monétaire par Agence	
T. 7	— Prix officiels d'achat aux producteurs	9	T. 40 — Concours à moyen terme	
T. 8	— Indice du prix d'achat de la production agricole	10	T. 46 — Concours à court terme aux banques	
T. 9	— Indice de la valeur à l'achat des principales productions agricoles	12	T. 51 — Concours aux Trésors publics	
Arachides			T. 60 — Avoirs extérieurs	
T. 3	— Production commercialisée	4	T. 61-62 Opérations ayant affecté les disponibilités extérieures	
Bananes			T. 63 — Rapport avoirs extérieurs aux engagements à vue situation émission monétaire	
T. 5	— Exportations de Côte d'Ivoire	6	Système bancaire	
Bols			T. 47 — Fonds propres des banques commerciales	
T. 10	— Exportations de Côte d'Ivoire	14	T. 64 — Ressources et emplois des banques commerciales	
Cacao			T. 65 — Ressources et emplois des banques de développement	
T. 4	— Production commercialisée	6	Trésors publics	
Café			T. 48 — Opérations monétaires	
T. 2	— Production commercialisée	4	T. 49 — Obligations cautionnées	
Coton			T. 50 — Situations des Trésors publics	
T. 6	— Production commercialisée	8	T. 51 — Concours de la Banque Centrale	
Mines			T. 53 — Dépôts en banque	
T. 11	— Production - Exportations	16	T. 60 — Avoirs extérieurs	
T. 12	— Exportation minéral de fer de Mauritanie	17	Disponibilités monétaires	
Industrie			T. 52 — Disponibilités monétaires et quasi monétaires	
T. 13	— Entreprises agréées au bénéfice des codes d'investissements	21	Monnaie fiduciaire	
COMMERCE EXTÉRIEUR			T. 55 — Monnaies et billets en circulation	
T. 22	— Commerce avec la C.E.E.	40	T. 56 — Répartition par porteur	
T. 23	— Commerce avec la France	42	T. 57 — Emission nette et encaisse	
T. 24	— Orientation du commerce extérieur	42	Monnaie scripturale	
T. 25	— Commerce extérieur des Etats de l'U.M.O.A.	43	T. 53 — Dépôts en banque	
FINANCES PUBLIQUES			T. 54 — Dépôts en comptes courants postaux	
T. 20	— Dette extérieure des Etats U.M.O.A.	32	Crédits à l'économie	
T. 26	— Droits et taxes liquidés par Service des Douanes	44	T. 35-36 Crédits consentis par institutions monétaires	
T. 48	— Opérations monétaires des Trésors publics et Postes	92	T. 37 — Répartition des crédits	
T. 50	— Situation des Trésors publics	96	Crédits à court terme	
AIDE EXTÉRIEURE			T. 42 — Crédits consentis à l'économie (fin de mois)	
T. 14	— Programme des Nations Unies pour le Développement	22	T. 43 — Répartition par bénéficiaire	
T. 15	— Ressources financières consenties par Gouvernements étrangers et institutions monétaires internationales	24	T. 44 — Répartition par institution monétaire	
T. 16	— Fonds Européen de Développement	27	T. 45 — Crédits consentis par système bancaire	
T. 17	— Crédits à long terme consentis par C.C.C.E.	28	T. 46 — Concours à court terme Banque Centrale	
T. 18	— Crédits ouverts au budget de l'Etat français au titre aide bilatérale aux Etats africains et malgache	29	T. 49 — Obligations cautionnées	
T. 19	— Fonds d'Aide et de Coopération	30	Crédits à moyen et long terme	
MONNAIE ET CRÉDIT			T. 17 — Crédits à long terme consentis par C.C.C.E.	
Institutions monétaires			T. 38 — Répartition par activité bénéficiaire	
T. 27	— Situation intégrée U.M.O.A.	47	T. 39 — Financement des crédits à moyen terme	
T. 28	— Situation intégrée Côte d'Ivoire	50	T. 40 — Concours de la Banque Centrale	
T. 29	— Situation intégrée Dahomey	51	T. 41 — Autorisation réescompte de la Banque Centrale	
T. 30	— Situation intégrée Haute-Volta	54	Avoirs et règlements extérieurs	
T. 31	— Situation intégrée Mauritanie	55	T. 58 — Avoirs extérieurs de l'U.M.O.A.	
T. 32	— Situation intégrée Niger	56	T. 59 — Avoirs extérieurs officiels	
T. 33	— Situation intégrée Sénégal	57	T. 60 — Avoirs extérieurs de la Banque Centrale	
T. 34	— Situation intégrée Togo	59	T. 61-62 Opérations ayant affecté les disponibilités extérieures	

**BANQUE CENTRALE
DES ÉTATS
DE
L'AFRIQUE DE L'OUEST**



COTE D'IVOIRE :

Abidjan, avenue Terrasson de Fougères
Boîte Postale 1.769 - Téléphone : 235-37 et 235-36
Adresse Télégraphique : Instemafoc Abidjan
Télex : Instema Abidjan 761
Bouaké (agence auxiliaire)
Boîte Postale 773
Adresse Télégraphique : Instemafoc Bouaké.

DAHOMÉY :

Cotonou, route de Lomé
Boîte Postale 325 - Téléphone 24-66 et 24-67
Adresse Télégraphique : Instemafoc Cotonou
Télex : Instemafoc Ctnou 211.

HAUTE-VOLTA :

Ouagadougou, place de la Mairie
Boîte Postale 356 - Téléphone : 23-81
Adresse Télégraphique : Instemafoc Ouagadougou
Télex : Instema Ouaga 205.

MAURITANIE :

Nouakchott :
Boîte Postale 227 - Téléphone : 22-06
Adresse Télégraphique : Instemafoc Nouakchott
Télex : Instema Nchott 72.

NIGER :

Niamey, rond-point de la Poste
Boîte Postale 487 - Téléphone 24-91 et 24-92
Adresse Télégraphique : Instemafoc Niamey
Télex : BCEAO Niamey 218
Zinder (agence auxiliaire)
Boîte Postale 133 - Téléphone 94-92
Adresse Télégraphique : Instemafoc Zinder.

SÉNÉGAL :

Dakar, 3, avenue William-Ponty
Boîte Postale 3159 - Téléphone : 265-53
Adresse Télégraphique : Instemafoc Dakar
Télex : Instemafoc Dakar 536
Kaolack (agence auxiliaire)
Boîte Postale 79 - Téléphone : 386-387
Adresse Télégraphique : Instemafoc Kaolack.

TOGO :

Lomé, avenue de la Victoire
Boîte Postale 120 - Téléphone : 23-84 et 23-85
Adresse Télégraphique : Instemafoc Lomé
Télex : Instema Lomé 216.

DIRECTION GÉNÉRALE :

Paris, 29, rue du Colisée (8^e)
Téléphone : 225-71-60
Adresse Télégraphique : Instemafoc Paris
Télex : BECEAO 65.087